

Loi sur les relations de travail  
dans la fonction publique



Devant la Commission des relations  
de travail dans la fonction publique

---

ENTRE

**MARCEL MORISSETTE**

fonctionnaire s'estimant lésé

et

**LE CONSEIL DU TRÉSOR**  
**(Agriculture et agro-alimentaire Canada)**

employeur

*Devant :* [Marguerite-Marie Galipeau, présidente suppléante](#)

*Pour le fonctionnaire  
s'estimant lésé :*

Lucie Corney, consultante, Service de consultation  
et d'intervention en relations de travail

*Pour l'employeur :*

[Raymond Piché, avocat](#)

---

Affaire entendue à Sherbrooke (Québec),  
les 8, 9, 10 et 11 juillet et les 2, 3, 4 et 5 décembre 1997;  
et les 26, 27 et 28 mai et le 20 octobre 1998.

## DÉCISION

---

Cette décision fait suite à l'arbitrage d'un grief déposé par Marcel Morissette (GL-MAN-10), fonctionnaire au ministère Agriculture et agro-alimentaire Canada. À l'époque des événements, Marcel Morissette est gestionnaire du complexe porcin de Lennoxville.

Le grief porte sur la suspension sans solde (pièce E-1) le 20 décembre 1995 de Marcel Morissette et sur son licenciement (pièce E-2) le 5 février 1996.

Le motif du licenciement est décrit comme suit dans la lettre de licenciement (pièce E-2) :

*Le 19 octobre dernier, vous avez fait l'objet d'une plainte de harcèlement déposée par une de vos subalternes auprès du Directeur du Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc de Lennoxville.*

*Une enquête approfondie a été menée. Un rapport détaillé a été présenté au directeur le 11 décembre 1995. Ce rapport indique que les allégations dont vous avez fait l'objet sont fondées.*

*Conséquemment, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le Sous-ministre et de la section 11 (2) (F) de la Loi sur l'administration financière, je vous annonce votre licenciement de la Fonction publique en date du 21 décembre 1995.*

*Vous avez droit, aux termes des dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, de déposer un grief à l'égard de ce licenciement dans les 25 jours qui suivent la date de présentation de cette lettre.*

*Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.*

En résumé, le 20 octobre 1995, une employée de Marcel Morissette dépose une plainte (pièce E-4) dans laquelle elle allègue avoir subi du harcèlement sexuel de la part de Marcel Morissette. À la demande du procureur de l'employeur et sans objection de la part de la représentante de Marcel Morissette, le nom de la plaignante n'est pas utilisé. À la demande du procureur de l'employeur, une lettre est substituée à son nom. Par conséquent, le pseudonyme « M<sup>me</sup> X » lui est donné.

La plainte de M<sup>me</sup> X est suivie d'une enquête et d'un rapport d'enquête (pièce E-3) dont les auteurs concluent au bien-fondé de la plainte de M<sup>me</sup> X « en ce qui a trait à du harcèlement sexuel et à de l'abus de pouvoir en milieu de travail ». Comme l'enquête conclut au bien-fondé de la plainte, l'employeur met fin à l'emploi de Marcel Morissette.

Par son grief, Marcel Morissette demande l'annulation des mesures disciplinaires et sa réintégration à son poste. (À la fin de l'audience, il renoncera à sa réintégration.)

Voici, *in extenso*, la plainte (pièce E-4) de M<sup>me</sup> X :

*M. le directeur,*

*la présente pour officialiser la plainte verbale pour harcèlement sexuel formulée précédemment, soit le 8 octobre '95, à l'encontre de Marcel Morissette contremaître à la section porcine de la station de recherches fédérale de Lennoxville, Québec.*

*M. le directeur, j'allègue que le contremaître*

*-se livre au paternalisme vis-à-vis ses employées féminines dans le but de les étreindre, de les séduire et de violer leur conscience.*

*définition de séduire: du latin seducere "emmener à l'écart"*

- 1o En parlant d'un homme, amener (une femme) à manquer à la chasteté ou à la fidélité.*
- 2o Conquérir l'admiration, l'estime, la confiance de (qqn).*

*- m'a harcelé depuis la lère rencontre en 1985 (bec sur la joue tout à fait inutilement vu que nous étions des étrangers) jusqu'à mon congé en octobre '95 après 5 ans de travail à la ferme.*

*- m'a harcelé en paroles et en actes, tant et si bien qu'il a fait de moi une personne ayant un comportement de victime jusqu'à résignation de commettre l'adultère avec lui.*

*- a initié, alimenté et/ou précipité mes dépressions psychiques répétées au point de vouloir m'enlever la vie pour fuir tous mes problèmes.*

*- s'immisce dans notre vie privée y compris notre vie sexuelle pour nous donner soit disant de bons conseils.*

- martèle le fait qu'il nous a procuré par son pouvoir et sa volonté un travail intéressant, nous faisant sentir que nous devrions lui être reconnaissante pour ceci et être gentille si l'on veut que cela se répète pour notre prochain contrat.
- fait sentir à ses employées, par des mots ou des agissements, que nous sommes son harem de la ferme.
- a réfuté maintes & maintes fois la moralité selon laquelle tous les gens obéissants à la moralité de la Bible concernant les relations sexuelles se trompaient et se privaient sottement des plaisirs du sexe libre. Que l'on doit plutôt écouter ses beaux instincts naturels et coucher avec qui l'on veut au gré de ses impulsions et ce, dans le but de me persuader de faire de même.
- dirige son personnel intentionnellement vers différents endroits de la ferme afin de se retrouver seul avec moi ou une autre travailleuse pour la harceler sexuellement.
- se livre très fréquemment à des plaisanteries obscènes choquantes et dégradantes concernant le sexe féminin (et masculin). À des commentaires concernant certaines parties du corps de ses employé(es) et ce en public ou en privé. À des gestes suggestifs à connotation sexuelle.
- est un exhibitionniste au sens figuré et au sens propre.  
définition: 2. fig. Goût de faire état de sentiments ou de faits personnels et intimes que la pudeur devrait pousser à taire.
- se balade de son bureau à la douche en passant par la cuisine/salle de repos vêtu seulement d'un slip modèle Tanga (très très ajusté). Et même de discuter du travail de la journée avec le personnel réuni dans cet état de nudité et d'affichage exhibitionniste.
- a institué des salles de bain/douche mixtes et qu'il ridiculise les personnes ayant l'idée d'en vouloir une propre à chaque sexe en disant qu'il faut se libérer de toutes ces vieilles rengaines trop prudes.
- me disait (en voyant la copulation des animaux sous les yeux) que les femmes sont comme des femelles d'animaux; lorsqu'elles sont en "chaleur" (oestrus) elles acceptent de s'accoupler avec le mâle dominant et que le rôle de celui-ci est d'insister constamment jusqu'à l'acceptation de la femelle. Cela en nous faisant bien sentir que les femmes n'ont pas d'autres solutions que de tomber dans ses bras un jour ou l'autre, que ce n'est qu'une question de temps et que seul cette solution nous libérera de son insistance chronique.

- nous a vanté publiquement et à maintes reprises son taux extrêmement élevé de libido (en faisant référence à un de nos verrats particulièrement efficace dans la détection des chaleurs). Aussi de la fertilité évidente (après 8 enfants) de son sperme après sa propre vérification en laboratoire sous un microscope.

- provoque des contacts physiques ou des frôlements en resserrant l'espace disponible lorsque les employées féminines passent près de lui (nos locaux sont exigus).

- provoque des contacts physiques inutiles démontrant une camaraderie exagérée et déplacée, tels que baiser après une conversation anodine, main sur l'épaule ou le genou sous la table, prise de judo avec contacts étroits à connotation érotique, presser l'employée sur lui pour bien sentir sa poitrine en allant jusqu'à nous enlever les mains de devant notre corps pour qu'il n'y ait aucun obstacle entre nos seins et son tronc ainsi que presser son pénis sur notre pubis et tout cela en feignant de nous consoler lorsque l'on est triste; nous faire des massages ou des tractions du cou et des épaules lorsque nous nous plaignons de douleurs (sans demander ces interventions!), mettre ses jambes en avant et de chaque côté de notre chaise pour tout bonnement discuter empêchant ainsi de se lever et de se sortir de cette situation embarrassante car nous avons son sexe à la hauteur des yeux et très près de notre nez!

- de m'avoir caressé les zones érogènes en me susurrant des mots érotiques à l'oreille, en imaginant à voix haute comment devait être constitué mes parties génitales et tout cela en me retenant de partir. De m'avoir demandé de me déshabiller pour m'examiner.

- CETTE SITUATION DE LONGUE HALEINE AINSI QUE SON MALHEUREUX ABOUTISSEMENT IMMORAL A FAILLI CONDUIRE MON MARIAGE AU BORD DE LA RUINE SI CE N'AVAIT ÉTÉ DE L'EXTRÊME COMPRÉHENSION ET PROFOND AMOUR DE MON MARI, QUI A SUBI LE DÉSARROI, LA PEINE, LA DÉTRESSE, LA HONTE ET LE DÉSHONNEUR D'UN ADULTÈRE AINSI QUE MOI.

Pour toutes ces raisons M. le directeur je dépose cette plainte officielle contre le contremaître de la porcherie.

Attentes:

- 1o Pouvoir retourner à mon travail en étant certaine de ne plus revoir le contremaître et ne plus avoir à subir de harcèlement.

- 20 *Pouvoir retourner à mon travail sans avoir à craindre de représailles de la part de son fils Dominique qui travaille avec nous dans la section.*
- 30 *Ne plus avoir à subir de harcèlement sexuel ni religieux de la part de tous les employés et en particulier de Dominique, son fils.*

Suggestions:

*J'aimerais que l'enquêteur(e) désigné(e) interroge les employés(es) des autres sections de la ferme, en particulier les ex-employés(es) de la section porcine.*

*J'aimerais aussi que les ex-employés(es) de la section porcine ne travaillant plus pour la station de recherches de Lennoxville soient aussi interrogés(es) et en particulier les femmes, en partant des plus récents(es).*

*\* Voilà M. le directeur ce que personne n'a osé dire, y compris moi-même, par peur de représailles de la part du contremaître ainsi que de son fils Dominique. Aussi par peur de déranger les projets de recherches des chercheurs et les activités habituelles de la ferme par l'absence de Marcel Morissette.*

*J'espère ne pas avoir à regretter ces démarches dictées par le désespoir et la constatation de l'injustice & du climat troublant qui règne à la porcherie. On s'y sent dominé et surveillé, tenu au secret par le clan Morissette ainsi que harcelé.*

*En attendant des actions concrètes,*

Preuve de l'employeur

Voici, en résumé, la preuve de l'employeur. Les témoins ont été exclus.

Témoignage de M<sup>me</sup> X

Voici, en résumé, le témoignage de M<sup>me</sup> X.

M<sup>me</sup> X naît en 1961. En 1981, elle obtient un diplôme en gestion d'entreprise agricole. Pendant quelques années, elle travaille, tantôt dans une pépinière, tantôt sur un projet-relais en technologie et main-d'œuvre agricole.

En 1983, elle se marie. En 1985, elle obtient un emploi occasionnel comme manœuvre en grandes cultures (GL-MAN-05) au ministère de l'Agriculture, à la Station de recherches de Lennoxville.

Avant d'obtenir cet emploi, elle travaille pendant sept semaines à la section de la vacherie de la Station de recherches de Lennoxville. C'est au cours de ce bref séjour qu'elle fait la connaissance du contremaître de la porcherie, Marcel Morissette. Dès leur première rencontre, Marcel Morissette dépose un baiser sur le front de M<sup>me</sup> X en la quittant. Elle reste saisie, car c'est un étranger, dit-elle, et elle conclut que c'est un « harceleur » (le mot est d'elle).

Par la suite, M<sup>me</sup> X qui, à cette époque, a 23 ans, croise, à l'occasion, Marcel Morissette lorsqu'il se présente à la bergerie. En une occasion, alors qu'ils sont en train de parler, il la coince entre lui et le mur. Pour lui échapper, il faudrait qu'elle passe sous son bras. En une autre occasion, Marcel Morissette lui offre la possibilité d'obtenir un emploi d'une durée de deux ans. Il lui dit qu'elle n'aurait pas à passer d'examen. Les conditions d'emploi sont bonnes mais M<sup>me</sup> X décline l'offre, car Marcel Morissette a la réputation « d'aimer les femmes et d'être un harceleur ». Lorsqu'elle lui explique qu'elle ne prendra pas l'emploi qu'il lui offre, il s'approche très près d'elle, « à deux pouces de mon nez », et il la coince entre lui et le mur.

Après le bref emploi en 1985 d'une durée de sept semaines à la Station de recherches de Lennoxville, M<sup>me</sup> X travaille durant les années qui suivent de quatre à six mois par année dans une pépinière de East Angus. Essentiellement, il s'agit d'emplois d'été.

Puis, en 1990, M<sup>me</sup> X entreprend des démarches pour revenir au gouvernement fédéral, à la ferme du Centre de recherches. Elle reçoit un téléphone de Marcel Morissette qui lui annonce la tenue d'un concours afin de combler un poste de manœuvre à la section de la porcherie. Il s'agit d'un travail saisonnier d'une durée de quatre à six mois par année.

À ce stade de sa vie, M<sup>me</sup> X, qui est mariée depuis 1983, a deux enfants en bas âge. Son mari exerce des pressions sur elle pour qu'elle l'aide financièrement. Les conditions de travail sont dures dans le secteur privé. Dans ce contexte, elle décide, malgré ses réticences, d'aller là où s'offrent les meilleures conditions et elle accepte

l'offre d'emploi de Marcel Morissette. Lors de l'entrevue pour l'embaucher, Marcel Morissette a une attitude correcte.

En 1990, lorsqu'elle débute à la porcherie, il y a trois employées de sexe féminin, soit M<sup>me</sup> X (GL-MAN-05), qui est employée à titre occasionnel, ainsi que Marielle Vanier et Irène Bergeron (GL-MAN-06) qui, elles, occupent des postes permanents. Il y a deux employés de sexe masculin, soit, le fils de Marcel Morissette, Dominique Morissette, ainsi que Dominique Bigras. Les deux occupent également des emplois occasionnels. Au bout de six semaines, Marcel Morissette doit, en sa qualité de contremaître, choisir parmi les occasionnels. De fois en fois, Marcel Morissette renouvelle le contrat de son propre fils, Dominique.

Les employés de la porcherie font équipe. Ils travaillent en étroite collaboration avec les techniciens et les chercheurs qui, eux, travaillent à partir d'un autre bâtiment.

Le travail des employés de Marcel Morissette consiste à faire le nécessaire pour assurer l'application des projets de recherche des chercheurs. Ils soignent les porcs, ils prélèvent des échantillons de sang et ils assistent les techniciens associés aux chercheurs. En résumé, les chercheurs conçoivent les projets de recherche, les techniciens s'affairent à la partie « laboratoire » et les employés de la porcherie constituent l'équipe de soutien.

À la porcherie, c'est Marcel Morissette qui, chaque jour, assigne les tâches aux employés. C'est lui qui, chaque jour, choisit le bâtiment où ils travailleront. C'est lui également qui fait les évaluations de rendement.

Dans les années 1990, une atmosphère de camaraderie règne à la porcherie. Toutefois, certains comportements, incidents et situations heurtent la sensibilité de M<sup>me</sup> X. En voici des exemples.

Le travail à la porcherie est salissant. Les employés prennent une douche à la fin de la journée. Il y a deux douches à leur disposition. Hommes et femmes utilisent les mêmes douches. Il s'agit de locaux exigus installés en bordure d'une petite cuisine et du bureau du contremaître, Marcel Morissette. De sept à neuf personnes se partagent chaque douche. Les chercheurs, les techniciens, les stagiaires et l'équipe de la porcherie se servent des douches.



Le fait qu'il s'agisse de douches « mixtes » (hommes et femmes) met M<sup>me</sup> X mal à l'aise. Elle en parle souvent au contremaître, Marcel Morissette. En guise de réponse, il lui parle de l'importance de rejeter les valeurs « puritaines » et « de se libérer des contraintes imposées par l'Église et la société ».

Or, M<sup>me</sup> X est témoin de Jéhovah depuis 1984. C'est un sujet de plaisanterie pour Marcel Morissette. Il fait régulièrement des remarques sur le fait qu'un témoin de Jéhovah ne veut pas entendre de blagues obscènes.

À la porcherie, il est courant de raconter des blagues grivoises et « plus que grivoises ». Certaines blagues rabaisent les femmes au rang d'animaux. Marcel Morissette et son fils, Dominique, racontent beaucoup de blagues.

M<sup>me</sup> X est inconfortable. Parfois, elle sort de la pièce. Marcel Morissette lui dit : « On sait bien, t'es témoin de Jéhovah. Bouche-toi les oreilles ou sors de la pièce. » Parfois elle quitte, mais la plupart du temps elle reste et il arrive, reconnaît-elle, qu'à l'occasion elle trouve drôles certaines blagues. Elle explique que, en même temps, elle ne voulait pas trouver cela drôle. Elle souffre d'autant plus que, dit-elle, « j'avais l'air de celle qui brise le party ». Son grand-père, explique-t-elle, racontait ce genre de blagues. Or, du moment qu'elle est devenue témoin de Jéhovah, elle ne voulait plus entendre.

La toile de fond à la porcherie est tissée, essentiellement, de blagues. D'autres employés que Marcel Morissette et son fils en racontent, mais ce sont surtout celles de Marcel Morissette et de son fils qui rendent mal à l'aise M<sup>me</sup> X. Père et fils racontent des plaisanteries à tous les jours durant les pauses-café. Les discussions les plus anodines tournent en blagues de sexe. Plusieurs rabaisent les femmes. Elles font allusion aux chaleurs des animaux, à l'accouplement. Or, il fait partie du travail des employés de recueillir des données sur les chaleurs des animaux. Marcel Morissette et son fils diront à M<sup>me</sup> X des choses, telles : « Est-ce que tu vas te mettre à quatre pattes? » ou « Tu t'en vas faire les chaleurs mais tu peux pas les détecter, t'es pas un animal. T'as pas de pénis alors tu peux pas détecter les chaleurs. » Devant ce genre de remarques, M<sup>me</sup> X proteste, mais on l'ignore.

M<sup>me</sup> X trouve humiliantes les blagues qu'elle entend. Elle voit que les autres employées aussi sont mal à l'aise et qu'elles rient jaune, mais personne n'ose s'en plaindre. Selon elle, personne ne se plaint, car, avec environ 40 années d'ancienneté, Marcel Morissette « est un dinosaure; il n'est pas déplaçable » alors que les employés sont dans la jeune vingtaine.

M<sup>me</sup> X ajoute qu'à cause de ses antécédents familiaux (on y arrivera plus loin), elle ne voulait pas vivre dans un climat de harcèlement sexuel et de blagues de sexe, deux choses qu'elle avait bien connues dans son enfance.

Le climat décrit ci-haut par M<sup>me</sup> X existe durant toutes les années au cours desquelles elle travaille sous les ordres de Marcel Morissette.

Dans les mois qui précèdent le dépôt de la plainte de harcèlement sexuel de M<sup>me</sup> X, Marcel Morissette s'arrange pour travailler seul avec elle. Pour de longs laps de temps, ils sont isolés dans divers bâtiments loin des autres employés. M<sup>me</sup> X souffre de cette situation; elle « voudrait se voir ailleurs » mais, souligne-t-elle, elle ne pouvait discuter les ordres. De plus, il était nécessaire la plupart du temps que deux personnes travaillent ensemble pour accomplir une tâche.

Un jour, alors que Marcel Morissette et M<sup>me</sup> X s'affairent à détecter les chaleurs des porcs, Marcel Morissette lui dit : « La truie est là pour dire non; le mâle doit insister. Les femmes, c'est pareil; un jour ou l'autre, elles vont nous tomber dans les bras. » En entendant ces mots, M<sup>me</sup> X ne dit rien.

En plus de raconter des farces, Marcel Morissette a les mains longues. Il se permet de mettre la main sur la cuisse de M<sup>me</sup> X devant les employés rassemblés autour de la table de la cuisine. Il le fait aussi à d'autres personnes, à Francine Phaneuf par exemple. M<sup>me</sup> X en est témoin.

Dans la cuisine, lorsqu'une employée veut passer, il recule sa chaise délibérément ne lui laissant pratiquement aucun espace. « Notre ventre ou notre poitrine frottait sur son crâne chauve. On lui disait et là il avançait sa chaise. Mais, il fallait le lui redire régulièrement. Il ne faisait pas cela aux garçons. »

Étant adepte du judo (il détient une ceinture noire et il enseigne le judo), Marcel Morissette aime apprendre des prises de judo à ses employés. Au début, M<sup>me</sup> X accepte de jouer le jeu, de « se tirailler », dit-elle. Puis, elle ne veut plus participer, car Marcel Morissette pose ses mains sur ses seins. Au prétexte d'enseigner une prise de judo, il se permet souvent « des contacts physiques rapprochés ». Il prend des positions « comme quand on fait l'amour ».

En dehors de l'enseignement du judo, il se permet d'autres familiarités avec les employées. Si une employée se plaint d'avoir mal au cou, Marcel Morissette lui masse le cou. La première fois que Marcel Morissette lui masse le cou, M<sup>me</sup> X le laisse faire. Par la suite, elle refuse ses massages. Marcel Morissette lui recommande un certain physiothérapeute qu'elle consultera éventuellement.

Vers 1992, il y a une nouvelle équipe à la porcherie. Il s'agit de Claude Mayrand, Francine Phaneuf et France Champagne, tous trois récemment diplômés du CÉGEP. Ces trois nouveaux employés, ainsi que M<sup>me</sup> X, Marcel Morissette et son fils, constituent la nouvelle équipe. Au début, les jeunes femmes de la nouvelle équipe se prêtent aux tentatives de Marcel Morissette de leur enseigner le judo mais par la suite, elles non plus ne veulent plus s'y prêter.

Quand vient le temps de prendre sa douche, Marcel Morissette se déshabille dans son bureau et se rend à la douche en slip ou caleçon « coupe bikini ». Il s'exhibe devant les employés. Il est le seul à faire cela. M<sup>me</sup> X et les autres employées de sexe féminin se sentent mal à l'aise. Elles trouvent choquante l'attitude de Marcel Morissette. Elles en parlent entre elles.

Un bon matin, Marcel Morissette, après s'être déshabillé pour aller revêtir ses vêtements de porcherie, donne des ordres aux employés alors qu'il est en caleçon. Il reste ainsi devant eux pendant 10 minutes.

M<sup>me</sup> X lui dit qu'elle et les autres employées n'apprécient pas son comportement. Il répond qu'elles ont été élevées « trop prudes » et qu'elle, M<sup>me</sup> X, réagit ainsi parce qu'elle est témoin de Jéhovah.

M<sup>me</sup> X souligne qu'à l'époque des événements, elle croit avoir peu de droits étant une employée occasionnelle. Elle souffre du comportement de Marcel Morissette et elle a hâte, à chaque année, que son contrat se termine pour pouvoir retourner à la maison. En même temps, elle est très consciente de la précarité de son emploi. C'est Marcel Morissette qui a le premier et le dernier mot sur l'embauche des occasionnels. Il téléphone aux gens qui l'intéressent pour leur signaler le jour où les emplois pour la prochaine saison seront affichés. C'est lui qui choisit, à partir de la liste des candidats, la personne qu'il veut. Il fait souvent remarquer aux employés : « Si t'as un emploi, c'est grâce à moi. » Il répète aussi : « Les occasionnels sont faciles à mettre à la porte. » M<sup>me</sup> X est très consciente du pouvoir de Marcel Morissette. Elle sait qu'il n'engage pas « les grosses filles », car il le lui dit. Elle sait qu'il a embauché un de ses étudiants de judo, un certain « Éric ». D'ailleurs, cet « Éric » lui dit que Marcel Morissette lui a passé les questions et les réponses du concours. Il lui dit également que certaines jeunes femmes inscrites au cours de judo de Marcel Morissette sont parties, car elles « étaient tannées de se faire tripoter ».

Selon M<sup>me</sup> X, même les employés de la ferme, à l'extérieur de la porcherie, connaissent la réputation « d'harceleur » de Marcel Morissette.

M<sup>me</sup> X en parle à Marcel Morissette. Il sourit. Il dit à M<sup>me</sup> X qu'il aime que les gens aient l'opinion de lui « qu'il est le coq de la basse-cour ».

Non seulement M<sup>me</sup> X est-elle consciente du pouvoir de Marcel Morissette sur son emploi, mais, de plus, celui-ci tente de l'isoler.

Ainsi, il dit à M<sup>me</sup> X : « Tes collègues t'aiment pas avec ton sale caractère mais moi, je t'aime bien. ». Il ajoute que c'est grâce à lui qu'elle conserve son emploi. M<sup>me</sup> X déclare que c'est vrai que son humeur n'était pas stable, car elle faisait des dépressions. Elle ajoute qu'elle a stabilisé son humeur en prenant des médicaments.

Marcel Morissette laisse sous-entendre son pouvoir sur l'emploi des employés. Un autre exemple : Marcel Morissette dit à Dominique Bigras, devant M<sup>me</sup> X, « Le meilleur des deux, on va l'engager à la fin. » ou « Toi, tu es un leader. », laissant ainsi savoir à Dominique Bigras qu'il ne l'était pas. À la fin, Dominique Bigras fait une dépression et quitte son emploi.

Malgré les plaisanteries, il existe à la porcherie un climat oppressif. D'une part, les employés sont occasionnels et jeunes. D'autre part, Marcel Morissette a 43 ans d'ancienneté et sa compétence est reconnue. Au plan exécution du travail, M<sup>me</sup> X reconnaît que c'est un homme avec qui on peut discuter des méthodes de travail et qui est ouvert aux suggestions. Par ailleurs, il dirige et il contrôle au point où les employés comprennent que si des bévues sont commises à la porcherie, il ne faut pas le dire. Les gens de l'extérieur (y inclus les chercheurs) ne sont pas les bienvenus. Marcel Morissette revendique le travail des techniciens. Ils le comprennent et ils ne viennent pas souvent à la porcherie. Puisqu'il a 43 ans d'ancienneté, c'est-à-dire plus d'ancienneté que même les directeurs, personne n'ose se plaindre de la mainmise de Marcel Morissette.

Quand M<sup>me</sup> X travaille auprès de Marcel Morissette, il lui fait part de sa vie sexuelle avec son épouse. Il lui raconte que son épouse est puritaine. Il lui dit que lui, il a une « forte libido » et qu'il est « un bon verrat détecteur ». En une autre occasion, alors qu'ils s'affairent à prélever le sperme de porcs vasectomisés, Marcel Morissette raconte, devant les employés, qu'il a prélevé son propre sperme pour le faire étudier et que celui-ci est très fertile.

M<sup>me</sup> X est mal à l'aise. Elle ne veut pas entendre ce genre de propos.

Lorsqu'elle travaille aux côtés de Marcel Morissette (ils procèdent ensemble à la détection des chaleurs des animaux), Marcel Morissette ramène constamment sur le tapis des sujets de nature sexuelle. De plus, il donne son opinion sur la vie sexuelle des autres.

Quand ils procèdent à la détection des chaleurs ensemble, il faut que M<sup>me</sup> X lui demande de lui laisser de l'espace, « de se tasser », pour la laisser passer. Pendant les cinq ans où ils travaillent ensemble, elle est sur ses gardes lorsqu'elle se retrouve seule avec lui dans un espace exigü.

Si une femme prend un certain temps à prendre sa douche, il lui dit : « Arrêtes d'abuser de ton corps. » C'est un commentaire qu'il a fait à M<sup>me</sup> X, entre autres.

Alors que M<sup>me</sup> X est assise, Marcel Morissette s'assoie sur les bras de la chaise dans laquelle elle est assise. M<sup>me</sup> X déclare : « On avait son sexe dans la figure, on était prise, on pouvait pas bouger, car il avait les jambes par-dessus les bras de la chaise. » Une autre employée, Francine Phaneuf, a vécu un incident pareil et elle le dit à M<sup>me</sup> X. M<sup>me</sup> X déclare qu'elle n'a pas dit à Marcel Morissette qu'elle n'appréciait pas ce geste, car elle se sentait trop « gênée ».

Un jour, Marcel Morissette subit une intervention chirurgicale. À son retour au travail, il raconte aux employés que lors de son séjour à l'hôpital « son pénis était en érection toute la journée et les infirmières soulevaient les couvertures pour voir la grosseur de son sexe ».

Par ailleurs, il apporte au travail, pour les faire lire par les employés, divers articles qu'il trouve dans les journaux sur des sujets tels : « Comment allonger le pénis » ou « Comment avoir plus de poil ».

À partir de 1993, l'état de santé mentale de M<sup>me</sup> X se détériore. Elle fait des dépressions qui durent un mois à peu près et qui, avec le temps, se prolongeront. Elle devra prendre des médicaments. À l'été 1995, elle fait une dépression profonde. Le climat qui résulte des agissements de Marcel Morissette la mine. Elle ne veut plus travailler à la porcherie, mais son mari la décourage de quitter son travail et il lui fait valoir qu'« ailleurs, le salaire est moins bon ». Bien qu'officiellement elle ait un statut d'employée occasionnelle, dans les faits, elle travaille à plein temps.

Ce qui la minait, explique-t-elle, c'était d'être constamment sur ses gardes avec Marcel Morissette. Elle se retrouve seule avec lui régulièrement, car c'est lui qui choisit avec qui elle travaille. Il fallait même surveiller ses vêtements, dit-elle, pour ne pas attirer l'attention de Marcel Morissette. Marcel Morissette se permettait régulièrement des commentaires sur le fait qu'elle était témoin de Jéhovah, mais ce qui l'affectait le plus, dit-elle, c'est le harcèlement physique et sexuel, le fait d'être sur le qui-vive « pour ne pas se faire tasser ».

Ses dépressions étaient accompagnées d'idées suicidaires. Le fait de travailler à plein temps empêchait M<sup>me</sup> X d'avoir un répit des agissements de Marcel Morissette.

Avant mai 1995, elle se confie à une amie; elle téléphone aussi à S.O.S. Suicide. Un jour, alors qu'elle est à son plus bas, elle dit à Marcel Morissette qu'elle est dépressive et qu'elle pense à se suicider. Il lui dit : « Fais pas cela. Le directeur va dire que je pousse trop mes employés et ça va me revenir sur le dos. » Puis, il la prend dans ses bras. Elle tente de garder les bras croisés. Il lui décroise les bras et il la sert très fort contre lui. M<sup>me</sup> X dit qu'à ce moment-là elle a senti que c'était du harcèlement sexuel. « C'était une douche froide », dit-elle. « Il pensait à lui. » Elle se dit qu'il fallait qu'elle fasse quelque chose. Elle trouvait que le suicide était une solution. M<sup>me</sup> X a décidé, en fin de compte, de combattre ses propres idées suicidaires pour deux raisons : elle ne voulait pas abandonner ses enfants et, de plus, elle pense que « ce n'est pas chrétien de se suicider ».

En mai 1995, M<sup>me</sup> X consulte un médecin et commence à prendre des médicaments. M<sup>me</sup> X explique que sa propre mère a été dépressive toute sa vie et s'est suicidée en 1985, à l'âge de 44 ans.

Jusqu'à ce qu'elle débute la prise de médicaments en mai 1995, M<sup>me</sup> X ne révèle pas à ses compagnons de travail qu'elle fait des dépressions. Mais une fois débutés les médicaments, son humeur se stabilise et elle explique alors à ses collègues qu'elle est déprimée et qu'elle compte sur les médicaments pour la soulager.

Selon M<sup>me</sup> X, les médicaments qu'elle prend pour contrôler la dépression ont eu pour effet secondaire d'augmenter son appétit sexuel. Elle en a parlé à son médecin qui lui a confirmé que c'était un des effets secondaires possibles chez les femmes alors que chez les hommes, le même médicament pouvait occasionner l'impuissance. Le médicament « l'alourdissait », dit-elle. Elle se sentait « moins sur ses gardes ». Après avoir fait, en octobre 1995, sa plainte de harcèlement sexuel, elle changera de médicaments sur les conseils du psychiatre légal Francisco Pinero.

Durant l'été 1995, Marcel Morissette s'absente en vacances pendant cinq semaines. À son retour, au mois d'août 1995, il devient plus insistant dans ses avances à M<sup>me</sup> X.

Pendant qu'ils travaillent ensemble, Marcel Morissette lui raconte les confidences sur la vie sexuelle des jeunes auxquels il enseigne le judo. M<sup>me</sup> X finit par s'engager dans la conversation et commenter sur les sujets d'ordre sexuel abordés par

Marcel Morissette. Aujourd'hui, elle estime qu'elle n'aurait pas dû accepter de participer à ces conversations.

Quand vient le jour d'assister, dans le cadre de ses fonctions, au Salon de l'agriculture, elle attend de savoir le jour où Marcel Morissette s'y rendra et elle choisit de s'y rendre un autre jour pour ne pas se retrouver seule avec lui. Elle le dit même à son collègue Dominique, qui est aussi le fils de Marcel Morissette. « Ton père a les mains trop longues », lui dit-elle. Celui-ci lui répond : « Mais non. Il va simplement te mettre le bras sur l'épaule. » Le lendemain matin, M<sup>me</sup> X s'aperçoit que Dominique a raconté cette conversation à son père. Marcel Morissette est mécontent et il lui dit : « Tu ne me donnes pas une bonne réputation. » M<sup>me</sup> X déclare qu'à la porcherie, il y avait « deux despotes : le père et le fils », et que « les employés n'aimaient pas cela ».

À son retour de vacances, les avances de Marcel Morissette s'intensifient de toutes sortes de manière.

Ainsi, à 17 heures, Marcel Morissette attend qu'elle sorte de la douche et tout en lui bloquant le passage, il lui fait des commentaires : « Un jour, elle va tomber dans mon giron comme avec les animaux. »

En même temps, il lui dit que personne ne la comprend mais que lui, il est là pour la consoler. M<sup>me</sup> X témoigne que, lorsqu'il disait ces choses, elle comprenait et il était clair que Marcel Morissette « était aussi là pour des rapports sexuels ».

Selon M<sup>me</sup> X, Marcel Morissette « mangeait des yeux » les employées. Par ailleurs, certaines avaient dit à M<sup>me</sup> X de ne pas laisser traîner ses sous-vêtements dans la petite pièce abritant la douche. Même Marcel Morissette lui avait fait une semblable remarque. M<sup>me</sup> X reconnaît qu'elle ne faisait pas d'efforts pour cacher ses sous-vêtements, car elle trouvait injuste d'être obligée de cacher ses sous-vêtements alors que les sous-vêtements des hommes n'étaient pas cachés. Pourquoi, demande-t-elle, les femmes devaient-elles cacher leurs sous-vêtements alors que cette obligation n'existait pas pour les hommes, demande-t-elle? À son avis, le problème résidait dans le fait que les douches étaient mixtes et n'auraient pas dû l'être.



Un jour, en août 1995, Marcel Morissette tente de l'empêcher de sortir de la salle de bains et il lui demande d'enlever ses sous-vêtements et de lui montrer son corps. En une autre occasion, à sa sortie de la douche, il lui dit que ses seins « pointent »; une autre fois, il lui dit qu'elle a de grosses fesses, de grosses cuisses.

En une autre occasion, alors qu'ils travaillent ensemble et qu'ils viennent de décharger une remorque d'animaux, Marcel Morissette demande à M<sup>me</sup> X, pendant qu'ils sont assis dans la remorque, si elle veut qu'il lui montre ses parties génitales. Elle ne répond pas car, dit-elle, elle est trop mal à l'aise. Alors, il baisse son pantalon et lui montre qu'il a une érection. À ce moment-là, il est assis à la place du chauffeur. Il demeure les culottes baissées pendant 10 ou 15 minutes et il parle et dit des choses tel : « Dans les petits pots, les bons onguents; dans les grands pots, les excellents. » M<sup>me</sup> X ne dit rien puis elle choisit de l'approuver et dit : « Oui, c'est vrai ce que tu dis. »

Au bout de 15 minutes, Marcel Morissette remonte son pantalon. M<sup>me</sup> X décide de ne pas retourner à la porcherie à pied (au moment de l'incident dans le camion, ils sont à une distance d'un mille de la porcherie), car elle ne veut pas que les gens lui demandent pourquoi elle est revenue à pied. Par ailleurs, elle ne reparlera pas de cet incident à Marcel Morissette.

Plus tard, un autre jour, alors qu'ils travaillent ensemble et sont seuls dans un bâtiment isolé, Marcel Morissette dit à M<sup>me</sup> X : « Je t'ai montré mon corps, tu pourrais faire pareil. » M<sup>me</sup> X décide, malgré sa gêne, dit-elle, de baisser ses petites culottes. Pourquoi? Elle s'en explique ainsi. « J'étais tannée de me faire achaler, d'être tout le temps sur mes gardes. En plus, Marcel Morissette disait que j'étais pas appréciée, mais que lui m'appréciait. » L'incident dure 10 ou 15 minutes. Marcel Morissette examine M<sup>me</sup> X; il la touche. Il lui dit qu'elle est belle, qu'elle a de belles fesses, etc. M<sup>me</sup> X ne reparlera pas de cet incident à Marcel Morissette.

Par la suite, les choses se compliquent davantage.

Un jour, ils partent ensemble en Beauce. Ils s'y rendent pour cueillir des porcs et les rapporter à la porcherie. Il faut deux personnes pour exécuter ce travail. Alors qu'ils sont en route, Marcel Morissette arrête la remorque à une plantation de pins. Il demande à M<sup>me</sup> X d'accepter d'avoir des relations sexuelles. Elle commence par refuser puis, devant son insistance, cède en se disant que, si elle accepte une fois, peut-être

qu'ensuite « il me laissera tranquille ». Ils ont des relations sexuelles mais « pas complètes, car Marcel Morissette n'avait pas de condom ».

En contre-interrogatoire, M<sup>me</sup> X déclare qu'il est possible que ce dernier événement ait eu lieu le 6 juillet 1995. Elle reconnaît que, suite aux avances de Marcel Morissette, c'est elle qui a demandé à Marcel Morissette s'il avait un condom. Elle reconnaît qu'elle avait le goût, à cet instant, d'avoir un rapport sexuel.

Le lendemain, M<sup>me</sup> X est bouleversée. Elle se dit qu'elle a commis l'adultère, que « ce n'est pas chrétien et qu'en plus, c'est une relation de travail ». Elle le dit à Marcel Morissette qui, lui, hausse les épaules et affiche un air signifiant que ce n'est pas grave.

En une autre occasion, lors d'une fin de semaine, elle travaille au bâtiment 68. Marcel Morissette est en congé. Malgré cela, il se présente sans avertissement au bâtiment 68. M<sup>me</sup> X n'est pas contente. Dans son for intérieur, elle se dit : « Il faut encore drainer de l'énergie là-dedans. » Marcel Morissette la touche. Elle finit par participer. À la fin, elle se sent honteuse. Le lendemain, elle dit à Marcel Morissette : « On pourrais-tu arrêter... c'est pas correct. En plus, c'est sur les heures de travail... je ne me sens pas bien là-dedans. » Comme réponse, Marcel Morissette a un sourire en coin.

M<sup>me</sup> X déclare qu'elle a eu, en tout, cinq fois des relations intimes avec Marcel Morissette et que sur ces cinq fois, la dernière fois ils ont eu des relations sexuelles complètes. Cette fois-là, ils utilisèrent un condom. C'est M<sup>me</sup> X qui a acheté les condoms. « J'avais commencé à prendre goût à cela », dit-elle. Les relations sexuelles ont eu lieu sur les lieux de travail.

Les cinq occasions où il y eut des relations intimes ont eu lieu après le mois de juillet 1995 et avant la plainte de M<sup>me</sup> X en octobre 1995. Après chaque relation sexuelle, M<sup>me</sup> X proteste auprès de Marcel Morissette et lui dit qu'elle ne trouve pas « correct » leur comportement et elle lui demande : « On pourrait-tu arrêter. » En contre-interrogatoire, M<sup>me</sup> X déclarera qu'au retour de vacances de Marcel Morissette il y eut un mois où « les choses » ont été plus intenses. Elle reconnaît également, en contre-interrogatoire, qu'il lui est arrivé durant ce mois de prendre l'initiative à deux reprises.

Après les cinq rapports sexuels, M<sup>me</sup> X est malheureuse de constater là où les choses en sont rendues. Elle explique qu'étant employée occasionnelle, elle croyait ne pas avoir d'autre recours que de remettre sa démission.

La fin de semaine suivant la dernière fois où elle a des relations intimes avec Marcel Morissette, elle décide de tout raconter à son collègue, Claude Mayrand, y inclus son intention de démissionner. Il lui suggère de déposer une plainte.

Le lendemain, elle rencontre le directeur de l'établissement, le docteur Jean-Marc Deschênes. Le docteur Deschênes lui dit qu'elle doit mettre ses allégations par écrit. Le 20 octobre 1995, elle lui remet une plainte écrite (pièce E-4) (reproduite au début de la décision).

M<sup>me</sup> X déclare qu'elle n'était pas seule à ne pas aimer les agissements de Marcel Morissette et que durant l'heure du dîner, les autres employées échangeaient sur le comportement de Marcel Morissette et sur sa façon, par exemple, de leur parler à quelques pouces du nez.

Dans le passé, et avant qu'elle n'ait des relations intimes avec Marcel Morissette, M<sup>me</sup> X décrivait à son mari le comportement de Marcel Morissette à son égard. Son mari lui répondait : « C'est ton problème » ou « Va falloir que tu fasses une plainte. »

Lors d'une séance d'information offerte aux employés par le ministère quelques années avant 1995, M<sup>me</sup> X pose des questions sur ce qu'il faut faire lorsqu'on subit du harcèlement. On lui répond qu'il faut en parler à son supérieur. Elle dit alors : « Supposons que c'est notre supérieur qui fait le harcèlement, que doit-on faire alors? » Au retour à la porcherie, suite à la présentation, Marcel Morissette rabroue M<sup>me</sup> X devant les employés de la porcherie parce qu'elle a posé ces questions. M<sup>me</sup> X est en larmes.

M<sup>me</sup> X se sentait coincée de toutes parts. Elle explique qu'elle subissait des pressions au travail de la part de Marcel Morissette et qu'elle subissait des pressions à la maison de la part de son mari.

Ainsi, deux ou trois ans avant l'été 1995, elle aurait pu postuler un emploi permanent à la porcherie. Elle a décidé de ne pas le faire à cause du comportement de

Marcel Morissette à son endroit. Celui-ci insistait pour qu'elle se présente au concours. M<sup>me</sup> X a invoqué comme prétexte qu'elle préférait demeurer occasionnelle, car cela lui permettait d'être plus souvent à la maison avec ses enfants. En réaction, Marcel Morissette se fâche et boude M<sup>me</sup> X. Il lui dit : « Si t'essayes d'aller ailleurs sur la ferme, j'vais tout faire pour t'empêcher d'aller dans les autres départements. » M<sup>me</sup> X témoigne qu'elle était convaincue que Marcel Morissette pouvait l'empêcher d'aller ailleurs.

Par ailleurs, M<sup>me</sup> X avait dit à son mari qu'elle ne voulait pas être permanente à la porcherie. À son tour, son mari se fâche. Il lui dit que c'est sa seule chance de devenir employée « permanente » et qu'en étant « permanente », elle pourrait porter plainte contre Marcel Morissette. Il lui répète qu'à titre d'employée « permanente », son statut serait moins précaire qu'à titre d'employée « occasionnelle ».

M<sup>me</sup> X déclare que, quelque temps avant d'avoir des relations intimes avec Marcel Morissette, elle a cessé de parler à son mari de ses difficultés avec Marcel Morissette. Elle se sentait incomprise de son mari. Celui-ci lui disait : « Si t'es pas capable de porter plainte contre lui, mets-lui ton poing dans le front. » Or, elle s'en sentait incapable. De plus, son mari lui disait que c'était de sa faute à elle s'ils n'avaient pas de maison et de bateau, avec le résultat qu'elle n'osait pas quitter son emploi. Elle ajoute : « Je me sentais obligée, pour plaire à mon mari, d'aller travailler à la ferme. » Lorsque éventuellement elle raconte à son mari ce qui s'est passé à la fin entre elle et Marcel Morissette, son mari finit par la laisser.

Après le dépôt de sa plainte (pièce E-4), M<sup>me</sup> X est en congé de maladie durant un mois pour cause de dépression. À son retour, elle travaille pendant six mois à la bibliothèque (située dans un autre édifice que celui qui abrite la porcherie) et pendant six autres mois à la vacherie. Elle ne reparle plus à Marcel Morissette. Une enquête (pièce E-3) suit le dépôt de sa plainte de harcèlement sexuel. On interdit à M<sup>me</sup> X les contacts avec les employés de la porcherie.

Lorsque vient le temps de reprendre ses fonctions à la porcherie, M<sup>me</sup> X est craintive. Marcel Morissette ne dirige plus la porcherie, ayant été licencié, mais M<sup>me</sup> X craint la réaction de ses collègues. En effet, Louise Thibault, présidente du comité des femmes, lui a dit que Marcel Morissette a donné aux employés sa propre version de ce

qui s'est passé entre eux. De plus, M<sup>me</sup> X sait qu'il a essayé de manipuler certaines personnes avant qu'elles ne donnent leur témoignage devant le comité d'enquête. M<sup>me</sup> X constate qu'on lui a interdit les contacts avec les employés de la porcherie mais que Marcel Morissette a pu demeurer en place et tenter d'intimider les gens à sa guise.

M<sup>me</sup> X craint aussi de retourner à la porcherie, car elle devra travailler avec Dominique, le fils de Marcel Morissette. De plus, elle sait qu'une des femmes employées à la porcherie lui reproche d'avoir déposé une plainte et elle craint sa réaction.

Enfin, sa vie personnelle est bouleversée. Alors que son mari ne lui donnait pas de soutien avant le dépôt de sa plainte, après le dépôt de la plainte il veut tout savoir sur ce qui s'est passé. Elle lui dit : « Avant, tu voulais rien savoir alors j'ai arrêté de t'en parler. »

À l'époque où elle doit revenir à la porcherie, c'est-à-dire l'automne de 1996, son mari, qui maintenant sait tout, songe à la séparation. M<sup>me</sup> X, elle, pense au suicide. Elle et son mari ont de longues et pénibles discussions sur sa relation avec Marcel Morissette et sur les événements survenus à la porcherie. Environ une semaine avant son retour à la porcherie, elle et son mari sont engagés une fois de plus dans une de ces longues discussions sur les événements entre M<sup>me</sup> X et Marcel Morissette. Au milieu de la discussion, M<sup>me</sup> X dit à son mari qu'elle va acheter des « chips » (croustilles).

En voiture, elle se rend à la porcherie dans l'intention d'en finir avec ses jours. C'est le soir. Il est 10 h 40. Rendue à la ferme, elle défonce deux portes d'un bâtiment et prend un fusil, le « matador ». Il s'agit du fusil utilisé lors des abattages pour assommer les animaux avant de les égorger. M<sup>me</sup> X s'allonge; elle applique le fusil sur sa tempe. Une employée entre et dit : « Il y a quelqu'un? » M<sup>me</sup> X ne répond pas. Quelques instants plus tard, le collègue de M<sup>me</sup> X, Claude Mayrand, entre à son tour. Il découvre M<sup>me</sup> X. M<sup>me</sup> X se met à lui parler. Elle lui demande comment réagissent leurs collègues à son retour à la porcherie. Puis son mari, à qui dans le passé elle a dit qu'elle se suiciderait au moyen du matador, arrive sur les entrefaites et s'exclame : « Je savais que je la trouverais ici. J'espérais juste qu'il ne soit pas trop tard. » Suite à

cet événement, et pendant une longue période, le mari de M<sup>me</sup> X la suivra de très près, car il craint qu'elle ne passe aux actes.

Après le dépôt de la plainte, et avant l'incident du « matador », Marcel Morissette raconte aux employés de la porcherie, ainsi qu'à d'autres personnes, tel les chercheurs et les techniciens, les confidences que M<sup>me</sup> X lui aurait faites. C'est Louise Thibault qui révèle à M<sup>me</sup> X ce que Marcel Morissette raconte sur son compte. Marcel Morissette tente de gagner la sympathie des gens. Entre autres, il raconte que M<sup>me</sup> X est nymphomane.

Un jour, alors qu'elle travaille à la bibliothèque, le fils de Marcel Morissette, Dominique, se rend à la bibliothèque et lui demande s'il est vrai qu'elle s'est déjà masturbée avec une carotte. M<sup>me</sup> X est stupéfaite. Elle s'aperçoit que Marcel Morissette a révélé un fantasme sexuel qu'elle lui avait raconté. Elle comprend que, lorsqu'elle retournera à la porcherie, son entourage sera au courant des confidences qu'elle a faites à Marcel Morissette.

M<sup>me</sup> X dit qu'une employée lui a suggéré de faire la même chose, c'est-à-dire, de révéler les confidences de Marcel Morissette. Elle ne l'a pas fait. « Je ne suis pas une sainte, mais j'ai des principes », témoigne-t-elle.

M<sup>me</sup> X a un passé familial difficile. Sa mère, tel que mentionné précédemment, s'est suicidée il y a quelques années à l'âge de 44 ans et est une victime d'inceste. Elle se marie pour échapper à ses agresseurs. Même plus tard, le grand-oncle « harcèle » les petites filles, la mère de M<sup>me</sup> X, les tantes de M<sup>me</sup> X et M<sup>me</sup> X. Il le fait à la connaissance de la grand-mère de M<sup>me</sup> X. Celle-ci ne dit rien. De plus, M<sup>me</sup> X se plaint à sa propre mère. Cette dernière répond : « Il ne partira pas avec les morceaux. » Elle répond aussi : « Quand on se plaint, ça nous retombe sur le nez; la loi appartient aux croches. » Quant au père de M<sup>me</sup> X, il ne s'occupe pas de ses filles.

Selon M<sup>me</sup> X, son propre mari croyait qu'elle était entrée chez les témoins de Jéhovah en réaction au suicide de sa mère mais elle ne partage pas cet avis, car elle s'est intéressée à cette religion avant le suicide de sa mère.

Selon M<sup>me</sup> X, Marcel Morissette connaissait son enfance pénible, le suicide de sa mère, le fait que M<sup>me</sup> X était dépressive et qu'elle prenait des médicaments, car elle le lui avait dit.

Lorsque le procureur de l'employeur fait valoir à M<sup>me</sup> X que d'aucuns penseraient qu'ayant eu des relations intimes avec Marcel Morissette elle était une adulte consentante, elle répond : « Il y avait une atmosphère de harcèlement; nous étions contraintes de nous y soumettre; j'étais bouleversée par la dépression et les médicaments; j'étais employée occasionnelle, je ne croyais pas avoir de recours; il disait, et je croyais, qu'il pouvait m'empêcher de travailler ailleurs; à chaque relation intime, j'étais pas contente. » Elle ajoute que, « Non, il ne s'agissait pas d'un viol, mais une main sur l'épaule accompagnée de "tes belle, t'es fine"; c'est de la séduction. » Par ailleurs, elle croit que ses propres pulsions sexuelles plus fortes étaient l'effet des médicaments, mais « c'était contre mes principes d'agir ainsi ». M<sup>me</sup> X ajoute qu'à la fin, elle n'était pas capable de dire non aux avances de Marcel Morissette.

En contre-interrogatoire, M<sup>me</sup> X répète qu'elle avait peur de perdre son emploi et ce, d'autant plus que Marcel Morissette lui répétait : « Tu sais, c'est à cause de moi que tu as un emploi. Je garde ton emploi malgré les autres qui voudraient que tu partes. »

Il ne lui venait pas à l'esprit de parler de ce qu'elle vivait au gérant de la ferme; « C'était un jeune qui se désintéressait de la porcherie. » Elle ne se sentait pas plus en confiance pour parler aux représentants syndicaux; « Je ne crois pas à cela vraiment... En plus, la plupart des membres du syndicat sont des hommes. » De plus, Marcel Morissette répétait aux employés que l'équipe de la porcherie devait être solidaire « contre le restant de la ferme » et « qu'il fallait régler nos problèmes entre nous ». M<sup>me</sup> X est d'avis qu'il y avait matière à se plaindre avant 1995 mais elle avait choisi comme attitude d'endurer la situation, car elle aurait ainsi la paix avec son mari qui insistait qu'elle devait travailler. Elle endurait en se disant qu'à l'hiver, elle pourrait rester chez elle.

En contre-interrogatoire, M<sup>me</sup> X précise que c'est dans l'année précédant son départ en vacances au mois de juillet 1995 que Marcel Morissette est devenu plus insistant et a tenté par divers moyens (regards, blagues, obstructions de passage, paroles doucereuses, commentaires) de la séduire.

C'est en mai 1995 qu'elle commence à prendre un médicament (« Paxil ») pour sa dépression.

L'augmentation de sa libido (qu'elle attribue à la prise du médicament) l'a amenée, quelques jours avant que Marcel Morissette ne parte en vacances, à agir différemment. Ainsi, une fois, à sa sortie de la douche et alors qu'elle est habillée, elle accepte de lever son gilet et de montrer son sous-vêtement à Marcel Morissette.

Par ailleurs, c'est avant le mois de mai 1995 que Marcel Morissette a commencé à lui raconter sa vie personnelle. Pour sa part, elle lui dit que son mari n'était pas souvent à la maison et qu'il fallait presque qu'elle prenne un rendez-vous avec lui pour le voir. Toutefois, elle nie avoir laissé entendre à Marcel Morissette qu'elle souhaitait avoir avec lui un autre type de relation que celui de contremaître-employée.

Elle reconnaît qu'à partir du printemps 1995, elle discutait plus aisément avec Marcel Morissette de sujets de nature sexuelle.

Elle déclare ne pas avoir décrit chaque détail physique des cinq rapports sexuels lorsqu'elle s'en est ouverte au directeur de l'établissement, le docteur Jean-Marc Deschênes. Par ailleurs, elle lui a dit que ces événements avaient eu lieu sur les lieux de travail. Elle lui a également dit que dans cette affaire, elle croyait être la victime, que Marcel Morissette « m'avait eue à l'usure » et que dans ces circonstances, elle ne voulait plus retourner au travail.

Toujours en contre-interrogatoire, M<sup>me</sup> X déclare que le lendemain de chacun des cinq rapports sexuels, elle répétait deux ou trois fois à Marcel Morissette qu'elle ne voulait plus que cela se reproduise. Il ne lui faisait pas d'avances ce jour-là mais par la suite, ses avances recommençaient.

Lorsqu'on lui demande, en contre-interrogatoire, si Marcel Morissette lui a clairement indiqué que cela pourrait nuire à son travail si elle n'acceptait pas ses avances, elle reconnaît qu'il ne lui a pas dit cela. Elle reconnaît aussi ne pas avoir eu de privilèges. Elle reconnaît également qu'il a été accommodant à son endroit en ce qui a trait à ses heures de travail.

Lors de l'enquête qui a suivi sa plainte alléguant harcèlement sexuel, M<sup>me</sup> X était accompagnée d'une représentante du Centre d'aide de lutte contre les agressions à



caractère sexuel. À l'enquête, M<sup>me</sup> X a dit qu'elle ne voulait pas de relations sexuelles mais qu'une fois commencées, il lui était arrivé de faire des avances, et elle reconnaît avoir participé volontairement aux relations sexuelles.

M<sup>me</sup> X répète que Marcel Morissette savait qu'elle était dépressive et prenait des médicaments. Elle lui aurait même mentionné qu'elle songeait au suicide. D'ailleurs, avant son départ de vacances, à l'été 1995, il lui avait apporté des coupures de journaux sur la saine alimentation comme moyen de combattre la dépression.

La honte que M<sup>me</sup> X ressentait du fait d'avoir eu des relations extra-conjugales l'a poussée à faire une confession publique devant un comité composé de trois hommes et instauré par les témoins de Jéhovah et siégeant à la Salle du Royaume devant une assemblée de témoins de Jéhovah.

M<sup>me</sup> X déclare avoir dit à maintes reprises à Marcel Morissette que « ce n'était pas biblique » d'avoir des relations sexuelles avec lui et qu'elle ne voulait pas continuer. D'autre part, elle se sentait déchirée, car elle voulait garder la paix avec son mari qui, lui, voulait qu'elle conserve son emploi. De plus, dit-elle, elle-même ne voulait pas aller dans le secteur privé, car « c'est pire parfois, on s'y fait tripoter ».

Elle explique le fait qu'elle a pris des initiatives, à deux ou trois reprises, une fois que les relations sexuelles eurent débuté, par le fait qu'elle était déprimée, prenait des médicaments et en ressentait des effets secondaires.

Depuis le dépôt de sa plainte, M<sup>me</sup> X dit avoir raconté ces événements une vingtaine de fois à diverses personnes, dont : un psychologue; des psychiatres; les témoins de Jéhovah; le comité d'enquête; divers avocats; son mari; les représentants de l'assurance-chômage; et les représentants du programme d'aide aux employés.

Les psychiatres lui ont expliqué que la prédisposition à la dépression est en partie héréditaire, mais que les événements vécus par un individu peuvent l'aggraver.

#### Témoignage du docteur Chantal Farmer

Le docteur Chantal Farmer détient un doctorat en endocrinologie. Elle est chercheur scientifique au Centre de recherches de Lennoxville depuis 1986 et professeur associé à l'Université de Sherbrooke. Elle se spécialise dans l'étude des

porcs. Depuis son arrivée au Centre de recherches, elle travaille en étroite collaboration avec le contremaître de la porcherie, Marcel Morissette. En sa qualité de chercheur, c'est elle qui conçoit les projets de recherche scientifique qui se dérouleront à la porcherie sous la surveillance de Marcel Morissette. Elle est épaulée par une technicienne, Louise Thibault, qui agit comme intermédiaire entre le docteur Farmer et Marcel Morissette.

Selon le docteur Farmer, Marcel Morissette est très compétent et mène à bien les projets. Toutefois, la porcherie est son « petit château », son « empire ». La technicienne, Louise Thibault, n'y est pas bien reçue, car Marcel Morissette préfère faire affaire directement avec les chercheurs. Marcel Morissette contrôle à outrance le déroulement du travail. Le docteur Farmer constate que les employés respectent la compétence de Marcel Morissette. Elle constate également que les gens veulent lui faire plaisir.

En contre-interrogatoire, le docteur Farmer ajoutera que l'on pouvait voir que Marcel Morissette avait une emprise sur les gens, en particulier sur les manœuvres. « Les hommes partaient; les femmes restaient. Les employés n'osaient même pas manger de la poutine au travail, car Marcel Morissette n'approuvait pas cela. Ils se sont mis à en manger après son départ. »

Le docteur Farmer a eu l'occasion d'observer certains comportements de la part de Marcel Morissette.

Dès ses débuts au Centre de recherches en 1986, alors qu'elle est à la porcherie, Marcel Morissette lui met une main sur la fesse. Elle enlève sa main et sans mot dire le regarde avec un air qui, selon elle, veut dire : « Ça, j'en veux pas. » Marcel Morissette comprend et, par la suite, ce genre d'incident ne se reproduit plus.

Durant toutes les années où elle travaille avec lui, le docteur Farmer constate que Marcel Morissette est « très physique; il s'approche trop proche des gens; il faut se reculer; il envahit notre espace vital; il ne respecte pas la distance instinctive entre deux personnes ». Elle le décrit comme autoritaire (« overbearing ») et dominateur (« overpowering »). Il s'habille « en shorts frangés avec un petit chandail décolleté, une chaîne en argent ». Il est « fier de son physique ». Il raconte « beaucoup de farces reliées au sexe ». À la porcherie, c'est surtout lui qui raconte des farces. Le docteur

Farmer accepte avec réticence « d'entrer dans le jeu ». « J'avais déjà joué au hockey », explique-t-elle. Il se permet des commentaires sur la vie personnelle de deux de ses employées, Marielle Vanier et une certaine Irène.

Selon le docteur Farmer, quand Marcel Morissette raconte des farces de sexe, il est évident que M<sup>me</sup> X n'apprécie pas cela. Elle tente de s'éclipser; parfois elle sort de la pièce. Elle ne rit pas du tout.

Selon le docteur Farmer, tout au long des années où elle travaille en collaboration avec Marcel Morissette, celui-ci a la réputation « d'aimer son corps et d'aimer les femmes ». Il est « reconnu comme macho ». Entre elles, les femmes se disent : « Arrange-toi pour jamais être seule avec Marcel. » Les étudiantes en sont averties. L'étudiante qui quitte le Centre avertit celle qui arrive. « C'est la roue qui tourne. »

Le docteur Farmer est témoin de l'incident au cours duquel Marcel Morissette met sa main sur la cuisse de Francine Phaneuf. Elle le voit aussi donner des cours sur la technique « Nadeau ». Cette technique requiert un déhanchement. Le docteur Farmer observe le regard de Marcel Morissette et déclare qu'elle n'aurait pas aimé « en être l'objet ». Elle le voit toucher pendant qu'il enseigne. Elle le décrit comme « quelqu'un avec qui il faut garder une réserve ».

Après que M<sup>me</sup> X eut déposé sa plainte de harcèlement sexuel, Marcel Morissette va voir le docteur Farmer pour lui raconter sa version des faits. « Il voulait me donner sa version pour me convaincre que c'est lui qui avait raison. » Marcel Morissette dit au docteur Farmer que M<sup>me</sup> X est probablement nymphomane et qu'elle aime le sexe. Il lui raconte aussi que M<sup>me</sup> X a « des goûts spéciaux »; il prétend qu'elle lui a offert une carotte, qu'il l'a mangée puis qu'elle lui a dit qu'elle venait de se masturber. Il dit également qu'une fois, M<sup>me</sup> X avait mis la main dans la culotte de Marcel Morissette.

Le docteur Farmer témoigne qu'elle aurait préféré ne pas entendre ces choses.

Lors de l'enquête, le docteur Farmer révèle à l'enquêteur que Marcel Morissette lui a déjà mis la main sur une fesse. Elle dit aussi à Marcel Morissette qu'elle a raconté cet incident à l'enquêteur. Quelque temps plus tard, lors d'une conversation téléphonique, elle apprend par l'enquêteur que Marcel Morissette a dit à l'enquêteur

que, dans le passé, le docteur Farmer avait profité d'un moment où un employé était penché pour lui toucher les parties génitales. Le docteur Farmer dit à l'enquêteur que Marcel Morissette veut détruire sa crédibilité en racontant un pur mensonge.

Le docteur Farmer se sent dénigrée par cette invention et attaquée dans son intégrité personnelle. Elle raconte l'incident à son mari.

Bien qu'elle reconnaisse la compétence de Marcel Morissette, le docteur Farmer constate que son départ a eu un effet très positif sur l'atmosphère de travail. La technicienne du docteur Farmer, Louise Thibault, est beaucoup mieux reçue à la porcherie. Dorénavant, la liberté d'expression et d'action existe à la porcherie. L'atmosphère est sereine et ce, même s'il y a un contremaître par intérim à tous les quatre mois. Le docteur Farmer constate que Louise Thibault et Francine Phaneuf, qui étaient « écrasées » lorsque Marcel Morissette était contremaître, s'affirment beaucoup plus. Elle pense que le retour de Marcel Morissette serait invivable. Finalement, elle pense que le contrôle que Marcel Morissette exerçait sur les gens était malsain et que les gens étaient portés à suivre, « à vouloir lui faire plaisir tout le temps ». À titre d'exemple, elle mentionne le fait de s'empêcher de manger de la poutine en sa présence.

#### Témoignage de Claire Corriveau

Claire Corriveau est technicienne de laboratoire. Elle se spécialise en éthologie (étude scientifique du comportement des animaux dans leur milieu naturel). Elle travaille depuis 1981 au Centre de recherches de Lennoxville. Depuis 1992, elle est associée à la chercheur Suzanne Robert.

Depuis 1981, le travail de Claire Corriveau l'amène à interagir régulièrement avec Marcel Morissette. Durant la phase animale d'un projet de recherches, elle passe parfois une demi-journée à la porcherie, parfois une demi-heure.

Claire Corriveau constate qu'il se fait beaucoup de travail à la porcherie et que l'équipe fonctionne à plein régime. Il s'y raconte beaucoup « d'histoires cochonnes », surtout de la part de Marcel Morissette. À chaque fois qu'elle est à la porcherie, elle entend Marcel Morissette en raconter « des drôles et des moins drôles, des grivoises et des corsées ». Elles sont surtout dirigées vers les femmes.

Selon Claire Corriveau, Marcel Morissette a deux côtés : au plan travail, c'est un homme créatif, innovateur, mais d'un autre côté, « c'est un homme à femmes ». Les femmes se passent le mot de faire attention à Marcel Morissette. « Marcel Morissette s'organise pour avoir des femmes à son emploi qui cadre avec son type de personnalité. » Il « aime les contacts : toucher l'épaule, le bras, prendre la main ». « Je ne fus pas incommodée, mais il m'a touchée aux "bons" endroits. »

M<sup>me</sup> X n'apprécie pas les farces de Marcel Morissette. Quand ce dernier en raconte, elle quitte la pièce. Claire Corriveau ne voit jamais M<sup>me</sup> X participer de bon gré aux blagues.

Lors d'une réunion d'employés en 1995, M<sup>me</sup> X exprime ses inquiétudes sur les actions à prendre en cas de harcèlement sexuel. Plusieurs employés comprennent que M<sup>me</sup> X vise Marcel Morissette.

Quelque temps avant le dépôt de la plainte de harcèlement sexuel, Marcel Morissette parle à Claire Corriveau de M<sup>me</sup> X. Il lui apprend que M<sup>me</sup> X est en difficulté, qu'elle en est à sa deuxième tentative de suicide et qu'elle va un peu mieux depuis qu'elle prend des médicaments.

À un colloque tenu le 19 septembre 1995, Claire Corriveau remarque que M<sup>me</sup> X est plus calme.

Depuis le départ de Marcel Morissette, les gens à la porcherie sont détendus. Ils ont l'occasion de développer leurs compétences. Sous le règne de Marcel Morissette, elle les sentait stressés, tendus, incapables de prendre des responsabilités, sauf Marcel Morissette et son fils. Le départ de Marcel Morissette était souhaité.

### Témoignage de Louise Thibault

Louise Thibault est technicienne au Centre de recherches de Lennoxville. Son superviseur est le docteur Chantal Farmer dont le témoignage est relaté ci-haut.

Louise Thibault a 38 ans. Elle occupe son poste depuis 1981. Elle agit comme intermédiaire entre le docteur Farmer et les employés de la porcherie, en particulier Marcel Morissette. Elle a été présidente du comité des femmes pendant une dizaine d'années. Le comité est peu actif. Il n'a que deux réunions par année. Aucune

---

représentante de la porcherie ne siège au comité. Louise Thibault a démissionné du poste de présidente vers 1996.

En sa qualité de technicienne, Louise Thibault se rend régulièrement à la porcherie. Elle transige avec Marcel Morissette. Elle doit faire le suivi du protocole élaboré par son patron, le docteur Farmer, et mis en application par le contremaître de la porcherie, Marcel Morissette. Marcel Morissette ne reçoit pas aisément ses interventions. Les tensions s'accumulent entre eux. Marcel Morissette passe outre à Louise Thibault et s'adresse directement au chercheur, le docteur Farmer.

Pendant toutes les années où Louise Thibault transige avec Marcel Morissette, elle l'entend raconter des farces grivoises, à connotation sexuelle. À la porcherie, c'est lui, selon elle, qui raconte ce genre de blagues 90 pour cent du temps. Elle n'apprécie pas ses blagues. À l'occasion, une employée relance Marcel Morissette mais dans l'ensemble, les employés rient jaune. M<sup>me</sup> X rie jaune aussi. Il est clair qu'elle n'apprécie pas ce type d'humour.

À plus d'une reprise, Louise Thibault est témoin de Marcel Morissette s'affichant en caleçon devant les employés. Il se rend de son bureau à la douche dans cette petite tenue. Louise Thibault est mal à l'aise. Elle n'est pas la seule. Des stagiaires en provenance du CÉGEP sont témoins de ces scènes.

Marcel Morissette se présente en shorts au travail et portant une camisole d'été. Face aux femmes, il est très « macho », sûr de lui-même, autoritaire, et son habillement va de pair avec son comportement.

Les étudiantes qui travaillent à la porcherie l'été reçoivent des mises en garde d'autres étudiantes qui les ont précédées. Ainsi, Sophie Hart, qui arrive en mai 1995, reçoit une mise en garde au sujet de Marcel Morissette de la part d'une étudiante au doctorat qui l'a précédée, Nicole Roy.

Lors de l'enquête sur la plainte de harcèlement sexuel, Louise Thibault suggère des noms de personnes qui pourraient être témoins. Louise Thibault reçoit les confidences de personnes qui sont inquiètes, mal à l'aise. Ainsi, la technicienne Michèle Guillette déclare à Louise Thibault que Marcel Morissette lui a raconté que M<sup>me</sup> X se masturbe avec une carotte et qu'elle trouve difficile d'entendre cela.

Louise Thibault ajoute que, durant les années où elle a été présidente du comité des femmes, elle n'a pas eu connaissance de plaintes officielles déposées contre Marcel Morissette. D'ailleurs, elle-même n'aurait pas osé se plaindre des agissements de Marcel Morissette. « On avait toutes peur... Même si j'étais présidente du comité des femmes, j'avais à travailler dans ce milieu, donc je n'allais pas porter de plainte officielle... J'étais permanente et syndiquée, mais mon ouvrage était très difficile... J'avais peur aux représailles de la part de Marcel Morissette et qu'il me rende la vie encore plus difficile... De plus, à la fin, je sentais beaucoup de pression; il appelait ma patronne pour dire que ce que je faisais c'était pas correct. »

Louise Thibault n'assiste pas aux leçons de technique « Nadeau » offertes par Marcel Morissette. Par ailleurs, un jour, Marcel Morissette, « pour qui le corps est très important », se présente au travail avec un appareil pour mesurer le gras. Il offre aux gens de mesurer leur adiposité. Louise Thibault refuse. Elle se sent attaquée, car récemment elle a accouché, elle revient d'un congé de maternité, et « au retour d'un congé de maternité, on ne s'aime pas physiquement ». Par ailleurs, elle ne croit pas qu'il s'agisse d'un geste à connotation sexuelle.

Toujours selon Louise Thibault, il aurait été surprenant que les étudiantes portent plainte officiellement, car elles étaient jeunes, elles en étaient à leur premier emploi et elles étaient dans un contexte de pouvoir.

Louise Thibault ajoute qu'elle n'a pas été personnellement l'objet de harcèlement sexuel de la part de Marcel Morissette.

Vers 1993-1994, Marcel Morissette a menacé Louise Thibault. Il lui a dit de cesser de parler du fonctionnement interne de la porcherie, de faire attention à l'image qu'elle donnait de la porcherie si elle tenait à ce que la porcherie achète de l'équipement de ferme du commerce du mari de Louise Thibault. (Marcel Morissette avait acheté, à une ou deux reprises, de l'équipement du mari de Louise Thibault.) Louise Thibault lui a répondu : « On n'a pas besoin de cela. » Il était clair, selon Louise Thibault, que Marcel Morissette voulait l'intimider.

Finalement, Louise Thibault déclare qu'elle ne souhaite pas le retour de Marcel Morissette à la porcherie et que c'est beaucoup plus agréable d'y travailler depuis qu'il est parti.

Témoignage de Francine Phaneuf

Francine Phaneuf a 26 ans. Elle occupe un poste d'employée occasionnelle manœuvre (GL-MAN-06) à la Station de recherches de Lennoxville depuis septembre 1991. Elle a terminé ses études en techniques, santé animale, en mai 1991. Ses collègues sont le fils de Marcel Morissette, Dominique Morissette (GL-MAN-07) (devenu employé permanent, mais qui avait un statut d'employé occasionnel à son arrivée), France Champagne (GL-MAN-07) (également devenue employée permanente depuis l'arrivée de Francine Phaneuf) et Claude Mayrand (GL-MAN-07) (également devenu employé permanent).

Francine Phaneuf a fait ses études avec France Champagne et Claude Mayrand. Elle est heureuse de les y retrouver.

À la porcherie, le travail se fait en équipe de deux personnes et a lieu dans quatre bâtiments. Les employés travaillent le jour et ils travaillent une fin de semaine sur deux. De plus, ils doivent être présents le soir quand il faut faire des injections aux porcs. C'est le contremaître, Marcel Morissette, qui décide de la composition des équipes.

Généralement, Francine Phaneuf ne s'entend pas bien avec M<sup>me</sup> X. Elle trouve que M<sup>me</sup> X a un caractère ambivalent, instable, et qu'elle est portée aux sautes d'humeur. Elle s'entend bien avec M<sup>me</sup> X et elle l'apprécie lorsque cette dernière est de bonne humeur. Francine Phaneuf se sent agressée par les propos de M<sup>me</sup> X lorsque cette dernière se sent moins bien.

D'autre part, elle s'entend bien avec Marcel Morissette. C'est lui qui lui montre comment faire le travail.

Durant les pauses, les employés de la porcherie et Marcel Morissette se retrouvent au bâtiment 7. Ils se racontent des blagues de toutes sortes, mais axées surtout sur le sexe. Il s'en raconte beaucoup. Certains employés en racontent plus que d'autres. M<sup>me</sup> X n'en raconte pas. Il est évident qu'elle n'apprécie pas ce type d'humeur. Parfois, elle se lève de sa chaise et part en claquant la porte.

D'habitude, Francine Phaneuf prend sa douche chez elle. Elle utilise la pièce de la douche pour y changer de vêtements quatre fois par jour.



Marcel Morissette et son fils, Dominique, laissent souvent la porte ouverte lorsqu'ils sont dans la douche. Marcel Morissette se dévêt dans son bureau ou dans la douche. Il est en sous-vêtement (caleçon) lorsqu'il va de son bureau à la douche ou de la douche à son bureau. À le voir ainsi, Francine Phaneuf se sent « inconfortable ». Par contre, selon elle, c'est elle qui « prend » cette situation « le plus largement », c'est elle qui a le niveau de tolérance le plus grand. Les autres employés sont encore plus « inconfortables » qu'elle, en particulier, France Champagne.

Face à cette situation, Francine Phaneuf décide de ne rien faire. Elle rationalise en se disant que c'est le côté négatif de son emploi. De plus, elle est nouvelle « au gouvernement ». Elle explique son attitude en disant : « J'ai eu, avant cela, d'autres emplois. » Elle se dit « qu'ailleurs, c'est autre chose; ici, c'est cela ». Toutefois, elle parle du comportement de Marcel Morissette à sa propre famille. Sa famille trouve que c'est un « phénomène dénonçable ». Francine Phaneuf décide de n'en rien faire. Elle et France Champagne discutent de la situation. Elles ne sont pas du même avis. Francine Phaneuf rationalise que, pour Marcel Morissette, c'est un geste banal qui s'explique peut-être par le fait qu'il est sportif. France Champagne, elle, est catégorique : elle n'accepte pas ce comportement. Elle décide d'en parler à Marcel Morissette. Francine Phaneuf la trouve courageuse. Toutefois, elle constate que Marcel Morissette et son fils, Dominique, se moquent de France Champagne. Pendant un bout de temps, Marcel Morissette cesse de se montrer en caleçon puis il recommence comme par le passé.

Francine Phaneuf se perçoit comme l'employée qui est la plus gâtée par Marcel Morissette. Elle se fait moins disputer que les autres. Elle trouve que « c'est beaucoup de vivre au travail sans reproches ».

À l'occasion, Marcel Morissette la touche. Parfois, il la touche sur la main ou sur l'épaule ou sur la cuisse. Elle ne dit rien même si elle est « inconfortable », car elle préfère « passer par-dessus cela » pour « garder un bon climat de travail ». De plus, elle pense que Marcel Morissette « serait peut-être choqué » si elle disait quelque chose.

En une occasion, elle est en voiture avec Marcel Morissette. Elle est assise à ses côtés. France Champagne et une dénommée Joëlle Boudreau sont assises à l'arrière.

---

Marcel Morissette pose sa main sur la cuisse de Francine Phaneuf « suffisamment haut pour être inconfortable ». Il y laisse sa main une ou deux minutes.

Francine Phaneuf a le réflexe de regarder France Champagne. Elle voit que France Champagne est témoin de la scène. Après l'incident, Francine Phaneuf, qui, explique-t-elle, estime beaucoup France Champagne, sent le besoin de s'expliquer. Comme le geste de Marcel Morissette semble naturel, Francine Phaneuf explique à France Champagne que ce n'est pas chose courante. France Champagne ne semble pas croire Francine Phaneuf. Cette dernière pense que France Champagne ne la croit pas parce qu'elle (Francine Phaneuf) est l'employée « la plus proche » de Marcel Morissette. Francine Phaneuf explique à France Champagne qu'elle a choisi de ne pas parler. Même au moment où elle témoigne, Francine Phaneuf a de la difficulté à se convaincre que France Champagne a cru ses explications.

Marcel Morissette se confie beaucoup à Francine Phaneuf. Il lui fait part de ses idées au plan travail. Il lui parle de sa vie personnelle, de sa vie de couple. Il aborde des sujets de nature sexuelle devant les employés et encourage les discussions. Francine Phaneuf le perçoit comme « plus libertin que l'ensemble du groupe ». Elle remarque que France Champagne « n'est pas du tout d'accord » avec les idées de Marcel Morissette.

À son retour d'une intervention chirurgicale, Marcel Morissette raconte à ses employés que, après l'intervention, il a eu « une bonne érection » due à une injection et que les infirmières venaient la vérifier. Les employés rient.

Francine Phaneuf dit que les blagues « allaient loin dans la chose ».

C'est vers le mois de mai 1995 que la relation entre Francine Phaneuf et M<sup>me</sup> X commence à s'améliorer. Dans le passé, Francine Phaneuf s'est sentie blessée par une remarque de M<sup>me</sup> X et a répondu du tic au tac. L'amertume s'est installée entre elles. Mais en mai 1995, M<sup>me</sup> X est sous les soins d'un médecin et elle prend un médicament. (Francine Phaneuf croit qu'il s'agit de « Prozac ».) Francine Phaneuf est au courant que M<sup>me</sup> X « se fait traiter », car Marcel Morissette lui en a parlé. Francine Phaneuf note qu'à partir du mois de mai 1995, M<sup>me</sup> X semble en meilleure forme. C'est plus agréable de travailler avec elle. Toutefois, Francine Phaneuf note que la bonne humeur de M<sup>me</sup> X

semble artificielle. Elle attribue cette bonne humeur aux médicaments que prend celle-ci.

Il arrive que les employés voyagent avec Marcel Morissette. C'est lui qui choisit l'employé qui l'accompagnera. Francine Phaneuf a fait un voyage avec lui. À l'été de 1995, Marcel Morissette choisit M<sup>me</sup> X pour l'accompagner. Francine Phaneuf est témoin d'une scène où elle constate que M<sup>me</sup> X ne veut pas aller en voyage avec Marcel Morissette. La scène se passe comme suit.

Alors qu'elle (Francine Phaneuf) et M<sup>me</sup> X sont avec Dominique, le fils de Marcel Morissette, M<sup>me</sup> X, sur un ton insistant et tout en tenant le bras de Dominique à deux mains, lui dit : « Je ne veux pas aller en voyage avec ton père; il a les mains trop longues. » Dominique Morissette part à rire. Selon Francine Phaneuf, M<sup>me</sup> X a les yeux grand ouverts et il est clair qu'elle ne veut pas aller en voyage avec Marcel Morissette.

Par la suite, Dominique Morissette dit à Francine Phaneuf qu'il a raconté le tout à son père et que son père n'est pas heureux.

C'est un lundi au mois d'octobre que Francine Phaneuf apprend que M<sup>me</sup> X a déposé une plainte de harcèlement contre Marcel Morissette. Ce jour-là, M<sup>me</sup> X n'entre pas au travail.

Le lundi, Marcel Morissette est très nerveux. Il dit à Francine Phaneuf qu'il craint que M<sup>me</sup> X se soit suicidée. Il ajoute que M<sup>me</sup> X lui a déjà mentionné qu'elle pourrait se servir du « matador » (fusil) pour mettre fin à ses jours. Francine Phaneuf, France Champagne et Marcel Morissette se mettent à la recherche de M<sup>me</sup> X. Francine Phaneuf déclare : « On avait peur de trouver son corps, une lettre, un indice. » France Champagne trouve les effets personnels de M<sup>me</sup> X au grenier. Toujours selon Francine Phaneuf, Marcel Morissette est nerveux; « il paniquait et pendant une demi-heure on cherchait soit un cadavre, soit une lettre, soit le matador. »

Le même jour, le directeur, le docteur Jean-Marc Deschênes, fait venir Francine Phaneuf à son bureau. Il lui dit qu'une plainte a été déposée contre Marcel Morissette. Francine Phaneuf demande à Jean-Marc Deschênes si elle a été

déposée par M<sup>me</sup> X. Elle lui explique qu'à son avis, c'est M<sup>me</sup> X qui est la plus apte à se plaindre.

Une enquête a lieu suite à la plainte. Francine Phaneuf témoigne au cours de celle-ci. Ce n'est qu'un mois après son témoignage que Francine Phaneuf a pris connaissance du contenu de la plainte. Au moment de son témoignage, elle sait qu'il s'agit d'une plainte de harcèlement sexuel, mais elle en ignore les détails. À l'époque de l'enquête, Francine Phaneuf est portée à penser que M<sup>me</sup> X exagère.

Pendant ce temps, Marcel Morissette tente d'influencer les employés. Il essaye d'orienter les opinions. Il raconte à Francine Phaneuf « des choses choquantes », entre autres, ce qu'il prétend être des fantasmes sexuels de M<sup>me</sup> X. Il va même jusqu'à raconter les moyens pris par M<sup>me</sup> X lorsque son mari l'a refusée. En entendant ces propos de Marcel Morissette, Francine Phaneuf « aime de moins en moins M<sup>me</sup> X ». Or, à ce moment-là, elle n'a que la version de Marcel Morissette. Il donne sa version des événements ainsi que les détails sur ce qu'il prétend être les fantasmes sexuels de M<sup>me</sup> X à la pause-café en présence de France Champagne, Claude Mayrand, Francine Phaneuf et Dominique Morissette. Ils rient en entendant ce que Marcel Morissette raconte.

Depuis ce temps, Francine Phaneuf voit la situation différemment. Maintenant, elle est d'avis que Marcel Morissette l'entretenait dans la mauvaise opinion qu'elle se faisait de M<sup>me</sup> X. En aucun temps Marcel Morissette n'a-t-il reconnu sa participation dans cette affaire de sorte que, au moment où Francine Phaneuf se présente devant l'enquêteur, elle a un « préjugé favorable » en faveur de Marcel Morissette. Devant l'enquêteur, elle décide de taire que Marcel Morissette lui mettait la main sur la cuisse, car « une main sur la cuisse, ça pouvait chavirer l'enquête » et Marcel Morissette répète aux employés qu'à l'enquête « il faut se tenir en équipe ».

Après l'enquête, Francine Phaneuf est témoin d'une conversation entre Marcel Morissette et son fils, Dominique. Les trois sont à l'entrée du bâtiment 7 et ils discutent de la plainte de M<sup>me</sup> X. Dominique Morissette demande à son père : « As-tu les mains blanches, Marcel? » Marcel Morissette ne répond pas. Le ton monte. Marcel Morissette refuse de répondre, puis il dit : « Quand il y a du consentement, est-ce qu'il y a quelque chose de mal? » Le fils, Dominique, réplique : « Comme cela,

tu n'as pas les mains blanches et moi qui étais prêt à perdre mon emploi, à te défendre jusqu'au bout. » À ce moment-là, Francine Phaneuf l'interpelle : « Marcel, t'étais le patron », et elle le répète plusieurs fois. Marcel Morissette répond à chaque fois : « C'est quoi le rapport d'être patron? » Selon Francine Phaneuf, il était clair que Marcel Morissette ne voyait pas en quoi le rapport d'autorité entre lui et M<sup>me</sup> X pouvait avoir une incidence. « Pour lui, il n'y avait que le consentement des parties. »

C'est à partir de cette conversation que Francine Phaneuf change d'opinion au sujet de toute cette affaire. Elle est déçue de constater l'attitude de Marcel Morissette. De plus, elle réalise qu'il s'est passé quelque chose de « pas correct ». Il est clair que Dominique Morissette est également déçu. Francine Phaneuf discutera de cette conversation avec France Champagne ainsi qu'avec Claude Mayrand qui, lui aussi, a entendu la conversation.

Francine Phaneuf est d'avis que, au moment de l'enquête, elle était « montée » contre M<sup>me</sup> X et elle ne cherchait pas à obtenir sa version. Par ailleurs, sa consœur, France Champagne, est allée voir M<sup>me</sup> X et s'est intéressée à sa version des faits. Elle a raconté cette version à Francine Phaneuf.

En entendant cette version de la bouche de France Champagne, Francine Phaneuf est surprise. Elle est frappée de la sincérité de M<sup>me</sup> X. Elle constate que M<sup>me</sup> X ne nie pas certaines choses.

Un an après le dépôt de la plainte, M<sup>me</sup> X reprend son poste à la porcherie. Elle raconte à Francine Phaneuf ce qui s'est passé entre elle et Marcel Morissette. Une fois de plus, Francine Phaneuf est frappée par sa franchise. Ainsi, elle ne nie pas l'histoire du fantôme des carottes. Par ailleurs, elle ne raconte rien de ce que Marcel Morissette a fait. Elle n'est pas méchante à son endroit. Francine Phaneuf constate que M<sup>me</sup> X « ne relance pas la balle à Marcel Morissette même si elle aurait eu des raisons de le faire ». D'autre part, Marcel Morissette, en dépit de tout ce qu'il lui raconte sur M<sup>me</sup> X, n'avouera jamais expressément à Francine Phaneuf qu'il a eu des relations sexuelles avec M<sup>me</sup> X.

Depuis le départ de Marcel Morissette, le climat et les employés à la porcherie ont changé. Francine Phaneuf se sent plus épanouie. Elle constate qu'il en va de même de ses collègues. La manière de travailler a changé. Les employés sont plus libres. Ils

participent à la vie sociale de la ferme, ce qui n'était pas le cas sous le règne de Marcel Morissette. Ils mangent ce qu'ils veulent au travail alors qu'ils se sentaient mal à l'aise de manger une barre de chocolat en présence de Marcel Morissette ou d'apporter une cafetière au travail. Francine Phaneuf explique le fait que Marcel Morissette ait eu une telle emprise sur les moindres détails de la vie des employés au travail par le fait qu'ils étaient nouveaux et qu'ils craignaient d'être blâmés par Marcel Morissette. Certains avaient déjà été blâmés. De plus, les employées n'occupaient pas un métier traditionnel pour les femmes. Elles se sentaient insécures et ce, d'autant plus qu'elles avaient un statut d'occasionnelles. Un jour, France Champagne avait tenté de savoir de Marcel Morissette ce qu'étaient leurs conditions de travail en cas de maternité. Il avait répondu qu'elles auraient droit non pas à un congé de maternité, mais plutôt à un congé sans solde.

Après le dépôt de la plainte de M<sup>me</sup> X, Marcel Morissette a suggéré aux employés de se dissocier de la plainte (pièce E-4) et a composé un texte (pièce E-10) dactylographié par France Champagne. Francine Phaneuf a refusé de signer ce texte, car elle trouvait que c'était un texte imposé. Elle a décidé d'en rédiger un (pièce E-11) à son tour afin de faire une mise au point, car elle en avait contre le « nous » employé par M<sup>me</sup> X dans sa plainte (pièce E-4).

En contre-interrogatoire, Francine Phaneuf témoigne qu'elle a fait un cheminement suite au dépôt de la plainte de M<sup>me</sup> X. En particulier, suite à une séance d'information sur le harcèlement, elle en est venue à comprendre qu'elle et ses collègues auraient dû réagir devant les agissements de Marcel Morissette. Or, seule France Champagne a osé dire à Marcel Morissette qu'elle n'acceptait pas qu'il se montre en caleçon. S'étant fait ridiculisée, elle non plus n'a pas osé revenir sur la question.

Francine Phaneuf déclare que Marcel Morissette était proche de ses employés sur le plan personnel. Vers la fin, avant qu'il ne soit licencié, il lui confiait beaucoup de choses en rapport avec la plainte. Pendant ce temps, ni l'un ni l'autre ne travaillaient. Le travail se faisait par d'autres. Elle reconnaît qu'il lui a laissé dresser un chien pour aveugle au travail.

Depuis le départ de Marcel Morissette, l'atmosphère de travail s'est améliorée et tant les chercheurs, les techniciens, que les employés de la porcherie se sentent plus à l'aise pour accomplir leurs tâches. Du temps de Marcel Morissette, les employés ne se plaignaient pas aux supérieurs de Marcel Morissette, en particulier le gérant de la ferme qui, pour sa part, ne se présentait que très rarement à la porcherie. De plus, selon Francine Phaneuf, Marcel Morissette et son fils, Dominique, étaient un « tandem imposant » que personne n'osait affronter. Elle attribue cette passivité du groupe au fait que pour les employés il s'agissait d'un premier emploi et, de plus, de nature occasionnelle.

Il arrivait aux employés de discuter entre eux de leurs sentiments réels sauf en présence de Dominique Morissette qui, toujours selon Francine Phaneuf, rapportait tout à son père.

Francine Phaneuf explique qu'elle s'est dissociée du « nous » employé par M<sup>me</sup> X dans sa plainte (pièce E-4), mais qu'elle savait fort bien que Marcel Morissette commettait des gestes « dénonçables ». Dominique, le fils de Marcel Morissette, avait un statut d'employé « permanent ». Il rappelait régulièrement à Francine Phaneuf qu'elle était une occasionnelle. Selon Francine Phaneuf, il existait un malaise « omniprésent » à la porcherie. Les employés permanents se sentaient contrôlés et encore plus les occasionnels. Ils vivaient « en vase clos ». Personne n'osait se plaindre du fait que c'est Dominique, le fils de Marcel Morissette, qui était contremaître par intérim en l'absence de son père. Depuis le départ de Marcel Morissette, chaque employé a l'opportunité d'être contremaître par intérim. Au temps où Marcel Morissette était là, les employés ne sont pas allés se plaindre au syndicat. D'ailleurs, cela n'aurait pas été facile, car Dominique Morissette a été membre de l'exécutif du syndicat pendant environ un an.

Francine Phaneuf regrette de ne pas avoir obtenu la version de M<sup>me</sup> X avant de se former une opinion sur toute cette affaire. Elle estime que Marcel Morissette l'a influencée suite au dépôt de la plainte de M<sup>me</sup> X. « Tout ce que j'entendais de Marcel », dit-elle, « c'était des grossièretés et jamais il ne disait ce qu'il avait fait. » Il ne racontait que des choses négatives sur M<sup>me</sup> X. Par ailleurs, lorsque M<sup>me</sup> X est revenue à la porcherie, un an après le dépôt de sa plainte, Francine Phaneuf a entendu sa version.

Ce qui frappe Francine Phaneuf lorsque M<sup>me</sup> X lui raconte sa version, c'est qu'elle ne nie pas les faits. Toutefois, elle ne précise pas clairement qu'il y a eu des relations sexuelles entre elle et Marcel Morissette. Elle répète qu'elle n'en pouvait plus de faire l'objet de pressions de Marcel Morissette, qu'elle ne pouvait pas quitter son travail, qu'elle était le soutien de la famille. Elle ne nie pas deux de ses fantasmes que Marcel Morissette a raconté à Francine Phaneuf.

Francine Phaneuf déclare que si à l'enquête elle a dit que Marcel Morissette était un « homme respectueux », c'est parce que Marcel Morissette lui avait raconté que les « dames du judo étaient affectueuses à son égard ». Par ailleurs, elle n'a pas révélé, lors de cette même enquête, que Marcel Morissette avait continué de se promener en caleçon devant les employés.

Par ailleurs, elle estime avoir été bien traitée par Marcel Morissette au plan travail et elle n'a pas reçu beaucoup de « blâmes » de lui.

#### Témoignage de France Champagne

France Champagne a 26 ans. Elle est titulaire d'un poste (GL-MAN-07) de manœuvre, à la porcherie, à la Station de recherches de Lennoxville. Elle a débuté son emploi en 1991. Elle a complété des études en santé animale au CÉGEP. Elle a étudié avec Francine Phaneuf et Claude Mayrand.

Elle décrit M<sup>me</sup> X comme une personne très aimable, mais qui avait des sautes d'humeur.

Elle décrit Marcel Morissette comme un homme qui savait faire aboutir les projets. Par ailleurs, côté personnel, c'était un « homme de contacts ». Elle a réglé ses problèmes avec lui, dit-elle. Par exemple, alors qu'ils étaient à table, il lui a mis la main sur la cuisse. Elle lui a dit de cesser. Il a recommencé. Elle lui a serré la main très fort pour lui faire comprendre d'arrêter. En d'autres occasions, il lui mettait la main sur l'épaule. Au début, elle en avait peur. Puis, elle lui a dit directement qu'elle n'aimait pas les contacts. Cela a cessé.

Elle a observé Marcel Morissette avoir des « contacts tactiles » avec d'autres. Elle l'a vu mettre la main sur la fesse de M<sup>me</sup> X alors qu'ils étaient dans la « maternité » (pour les porcs). Elle n'a pas vu la réaction de M<sup>me</sup> X.



Elle a vu Marcel Morissette, alors qu'elle était dans un véhicule avec lui et Francine Phaneuf, mettre la main sur la cuisse de Francine Phaneuf. Il a laissé la main sur sa cuisse longtemps. Francine Phaneuf n'a pas réagi. France Champagne a cru qu'il se passait quelque chose entre eux. Plus tard, Francine Phaneuf est venue s'expliquer à France Champagne. Elle lui a expliqué qu'elle s'était sentie paralysée. France Champagne a de la difficulté à comprendre cette réaction. Par ailleurs, elle se dit qu'elle même, au début, ne savait pas ce qu'elle devait faire devant le comportement de Marcel Morissette. À un moment donné, elle s'est dit « mes sentiments sont importants » et elle n'a plus permis à Marcel Morissette de poser d'autres gestes. Elle comprend qu'il y a des femmes qui ne réagissent pas comme elle. Elle essaye de ne pas les juger. Par ailleurs, elle a voulu savoir pourquoi Francine Phaneuf n'avait pas réagi lors de l'incident dans le véhicule et enlever la main de Marcel Morissette. Elle le lui a demandé. Francine Phaneuf lui a répondu « Je ne savais pas quoi faire, j'ai pas été capable » et elle a ajouté que, en une autre occasion, alors qu'elle (Francine Phaneuf) et Marcel Morissette étaient seuls dans un véhicule, Marcel Morissette lui avait tenu la main tout le long du trajet.

Quand à M<sup>me</sup> X, vers 1993-1994, elle a confié à France Champagne que Marcel Morissette la coinçait et la touchait, l'emmenait dans un coin et lui touchait un sein. Elle disait aussi ne pas savoir ce qu'elle devait faire. France Champagne lui a dit : « Repousse-le. » Cette fois-là, M<sup>me</sup> X a pleuré toute la soirée tant elle était bouleversée. À son retour à la maison le même soir, France Champagne, qui était choquée, a raconté à son mari ce qu'elle avait entendu de M<sup>me</sup> X. Celui-ci lui a dit : « Ne t'en mêle pas. » France Champagne se rend compte aujourd'hui que M<sup>me</sup> X s'est retrouvée seule.

En une autre occasion, lors d'une séance d'information portant entre autres sujets sur le harcèlement, M<sup>me</sup> X a posé des questions spécifiques en matière de harcèlement. France Champagne a compris que M<sup>me</sup> X faisait allusion à Marcel Morissette. Elle s'est sentie mal à l'aise, car elle ne voulait pas que M<sup>me</sup> X « mette Marcel Morissette dans le trouble », car c'était « un bon boss ». Aujourd'hui, maintenant qu'elle est sortie de la situation, elle « voit mieux » les choses.

Durant l'été de 1995, France Champagne a remarqué un changement chez M<sup>me</sup> X. Celle-ci était « high ». France Champagne ne trouvait pas cela normal. Marcel Morissette lui a dit que M<sup>me</sup> X prenait des pilules. Il a dit aux collègues de M<sup>me</sup> X

que celle-ci était suivie par un psychologue. Selon France Champagne, M<sup>me</sup> X était anormalement heureuse.

Au travail, il se disait des blagues sur le sexe. Souvent, c'était Marcel Morissette qui les racontait. Pour sa part, France Champagne a décidé « d'embarquer dans le beat ». M<sup>me</sup> X était témoin de Jéhovah. Ses collègues savaient qu'il était préférable de ne pas conter de blagues devant elle.

Il y avait deux douches pour les employés. Les employés y changeaient de vêtements. Marcel Morissette circulait en caleçon devant les employés. France Champagne se sentait mal à l'aise. Alors qu'il ne portait que son caleçon, Marcel Morissette se plaçait dans l'embrasure de la porte de cuisine et parlait à France Champagne. Elle se sentait mal à l'aise. Les employés parlaient entre eux de ce comportement de Marcel Morissette. France Champagne aurait voulu faire quelque chose, mais les employés ne l'ont pas appuyée. Un jour, France Champagne a dit à Marcel Morissette qu'elle aimerait qu'il arrête de se promener en petite tenue devant elle. Marcel Morissette lui a répondu qu'elle était « poignée » et il a rit d'elle. Les autres employés présents ont dit à France Champagne qu'ils la trouvaient courageuse. Pour sa part, Marcel Morissette a continué de se promener devant les employés vêtu de son caleçon seulement. France Champagne a abandonné ses efforts pour le faire changer. « J'ai manqué de courage », dit-elle. « Je me disais que peut-être c'était de ma faute; Marcel Morissette amenait de bons arguments et réussissait à me convaincre que c'est moi qui devais changer. »

À son retour de vacances en octobre 1995, France Champagne apprend que M<sup>me</sup> X a déposé une plainte contre Marcel Morissette. Elle n'est pas surprise, car elle se rappelle tout ce que lui a raconté M<sup>me</sup> X.

Marcel Morissette lit très rapidement la plainte aux employés. France Champagne l'interrompt et lui dit : « Oui, c'est arrivé. » Marcel Morissette veut que les employés se dissocient de la plainte. Il leur fait valoir que M<sup>me</sup> X emploie le mot « nous » dans sa plainte. France Champagne lui dit qu'elle ne trouve pas que ce « nous » l'inclut, elle. Un matin, Marcel Morissette se présente avec une lettre (pièce E-10) qu'il a composée. Il veut que France Champagne et Francine Phaneuf la signent. France Champagne est bouleversée, mais elle accepte de la dactylographier.

Puis, elle refuse de la signer. La lettre (pièce E-10) dénonce la formulation employée par M<sup>me</sup> X dans sa plainte.

Lorsque France Champagne dit à Marcel Morissette qu'elle ne signerait pas la lettre (pièce E-10), celui-ci n'est pas content. Il lui dit que, puisque c'est ainsi, son comportement à son égard changera. Et de fait, dans les jours qui suivent, il ignore France Champagne. Elle se sent punie. Elle décide de rédiger une lettre (pièce E-12), le 30 novembre 1995, dans laquelle elle déclare que M<sup>me</sup> X ne l'a pas rencontrée avant de rédiger sa plainte et que, par conséquent, elle ne pouvait être en accord avec sa plainte.

France Champagne explique le contexte qui existait en novembre 1995. Avant qu'elle ne donne sa déposition (pièce E-3) devant le comité chargé de faire enquête sur la plainte de M<sup>me</sup> X, Marcel Morissette lui avait dit, ainsi qu'aux autres employés, qu'il aurait accès à leur déposition. France Champagne s'est renseignée et on lui a confirmé que Marcel Morissette prendrait connaissance de la déposition des employés devant le comité d'enquête. Elle a eu peur et elle avait peur au moment de sa déposition. Elle craignait la réaction de Marcel Morissette et qu'il ne lui cause des problèmes.

France Champagne décrit un climat d'intimidation dans les semaines qui ont suivi le dépôt de la plainte par M<sup>me</sup> X et qui ont précédé sa propre déposition devant le comité d'enquête.

Alors qu'ils étaient seuls, France Champagne avait dit à Marcel Morissette qu'elle l'avait vu toucher M<sup>me</sup> X. Comme Marcel Morissette voyait que les employés ne se « positionnaient pas » en sa faveur, il cherchait à les influencer. Il leur racontait toutes sortes de choses sur M<sup>me</sup> X. Il prétendait qu'elle avait des fantasmes et il les racontait aux employés dans le moindre détail. Il racontait les confidences qu'il avait reçu de M<sup>me</sup> X. Il essayait de convaincre les employés que M<sup>me</sup> X « était une femme chaude ».

Pendant qu'il parle, en deux occasions il « brasse les chaises », il « fesse sur le mur ». France Champagne sent qu'il veut les intimider.

France Champagne décide d'aller parler à M<sup>me</sup> X. Celle-ci ne nie pas ce qui est arrivé entre elle et Marcel Morissette. France Champagne lui demande pourquoi elle ne

se venge pas et pourquoi ne raconte-t-elle pas à son tour les confidences que Marcel Morissette lui a faites. M<sup>me</sup> X lui répond qu'elle ne le fera pas et qu'elle respectera ses confidences.

France Champagne dit à Marcel Morissette qu'elle a parlé à M<sup>me</sup> X. Il le lui reproche. Elle lui dit qu'elle a le droit de lui parler. Elle lui reproche d'avoir tenté de « caler » M<sup>me</sup> X. France Champagne souligne que Marcel Morissette racontait toutes sortes de choses sur M<sup>me</sup> X, mais qu'il ne racontait rien de ce qu'il avait fait.

France Champagne a également subi des pressions et des interrogations de Dominique Morissette, le fils de Marcel Morissette. Elle le décrit comme un fils qui admirait son père et qui voulait l'impressionner. Il demandait aux employés : « As-tu vu de quoi? ». Plus tard, il disait : « Vous avez rien vu! ». Plus tard, certaines employées lui ont dit « On voulait pas te faire mal », puis elles lui racontèrent ce qu'elles avaient vu. En parlant avec Dominique Morissette, France Champagne s'est aperçue qu'il avait pris connaissance des dépositions des employés devant le comité d'enquête.

France Champagne dit qu'elle a subi beaucoup de pressions de plusieurs personnes. Marcel Morissette, Dominique Morissette, Francine Phaneuf (« faut aider Marcel »), Claude Mayrand (« dit la vérité »). Elle ne voulait rien témoigner qui puisse lui causer des ennuis plus tard. Par conséquent, elle décide de s'ouvrir plus franchement à l'enquêteur après avoir fait sa déposition et c'est là qu'elle lui raconte « le reste de l'iceberg ». Elle répète que Marcel Morissette lui a mis la main sur la cuisse et qu'elle l'a observé faire la même chose à Francine Phaneuf.

En contre-interrogatoire, France Champagne déclare que, après le dépôt de la plainte de M<sup>me</sup> X, personne n'avait le goût d'entrer au travail, car Marcel Morissette ne parlait que de la plainte. Les employés se réunissaient pour en parler. Le fils de Marcel Morissette tentait de les amener à « se positionner ».

À une question de la représentante de Marcel Morissette, elle répond se souvenir d'un party au cours de l'été 1995 au cours duquel les employés se lançaient de l'eau. M<sup>me</sup> X lui semblait anormalement heureuse.

France Champagne est d'avis que les employés vivaient dans un monde fermé (les employés n'allaient pas au bâtiment principal) et dominé par Marcel Morissette qui était le seul en autorité à la porcherie. Elle s'est sentie à ce point dominée qu'elle a rendu compte à Marcel Morissette de sa déposition devant le comité d'enquête. Les autres employés l'ont également fait.

#### Témoignage du docteur Marc Guérin

L'employeur a produit comme témoin le docteur Marc Guérin, psychiatre. Son expertise a été reconnue par la représentante de Marcel Morissette. Son témoignage peut être résumé comme suit.

En février et mars 1997, le docteur Guérin procède à une évaluation de M<sup>me</sup> X. Il remet un rapport (pièce E-15) qui fait état de ses conclusions.

Il témoigne que, lors de leurs rencontres, M<sup>me</sup> X lui raconte ce qu'elle a vécu depuis son arrivée à la ferme de Lennoxville, ses hésitations à travailler sous la direction de Marcel Morissette, l'insistance de son mari pour qu'elle y travaille, le harcèlement sexuel qu'elle a subi dès son arrivée de la part de Marcel Morissette, les propos dégradants qu'il a tenus à son endroit et à l'égard d'autres femmes. Dès 1993, elle veut quitter cet emploi, mais son mari s'y oppose. Elle vit des dépressions en 1995. L'opposition de son mari à ce qu'elle quitte son travail fait qu'elle se sent prise dans une impasse. Au printemps 1995, elle prend un médicament (« Paxil ») grâce auquel elle se sent mieux. Elle vit une période d'hypersexualité. Le docteur Guérin ne peut affirmer que celle-ci soit due au médicament, mais il n'en exclut pas la possibilité non plus. Il émet aussi l'hypothèse d'une hypomanie. Dans ce contexte, M<sup>me</sup> X accepte les avances de son superviseur. M<sup>me</sup> X décide de porter plainte contre son patron et suite à la plainte, fait une autre dépression. La culpabilité et les ruminations suicidaires surviennent. Suit alors un traitement antidépresseur au moyen d'un nouveau médicament. Quand le docteur Guérin voit M<sup>me</sup> X, la dépression est réglée. Ne subsiste qu'un problème de personnalité sans symptomatologie psychiatrique.

Selon le docteur Guérin, pour comprendre M<sup>me</sup> X, il faut tenir compte de ses antécédents familiaux. Sa mère, qui s'est suicidée, recevait plusieurs amants à la maison et permettait que les oncles de M<sup>me</sup> X touchent à celle-ci. Elle offrait un modèle de mère inadéquat. M<sup>me</sup> X ne veut pas faire comme sa mère. Elle décide de se joindre

aux témoins de Jéhovah. Toutefois, elle a deux systèmes de valeur. De plus, elle souffre d'immaturation affective (sans que cette immaturité soit sévèrement pathologique). Elle a tendance à laisser aller ses pulsions. Elle est stimulée par l'attitude de son superviseur. Le résultat : elle est dans une situation conflictuelle. Elle vit sur deux scènes : intérieure et extérieure. Elle est en conflit avec ses désirs qui, eux, sont appuyés par son superviseur. La contradiction entre ses deux systèmes de valeurs résulte en angoisse. Elle devient déprimée par mécanisme de défense.

L'anxiété qu'elle vit en 1995, ajoutée au fait que son mari ne veut pas qu'elle quitte son travail, la mène dans une impasse.

Le médicament (« Paxil »), que son médecin lui prescrit en avril 1995, peut avoir occasionné une hyperexcitation sexuelle bien que d'habitude ce soit plutôt le contraire qui se produise. Il est aussi possible qu'elle ait connu une période d'agitation et une réaction hypomaniaque.

Selon le docteur Guérin, la dépression est une maladie, un trouble de l'humeur, caractérisée par la tristesse et accompagnée de symptômes, tels la perte d'intérêt pour les plaisirs de la vie et un sentiment de fatigue. Elle s'accompagne de signes neuro-végétatifs, tels la perte de sommeil, l'hypermnie parfois, la perte de l'appétit, la perte de poids et l'hyperphagie. Dans les cas plus sérieux, on constate des tremblements, de l'agitation ou un retard psychomoteur, et même la constipation chez les grands déprimés. Bref, la dépression s'accompagne d'une kyrielle de symptômes. Certaines dépressions sont réactionnelles (suite à une perte, à un conflit intérieur), d'autres sont endogènes (elles surviennent sans raison apparente).

Dans le cas de M<sup>me</sup> X, il s'agissait d'une dépression réactionnelle marquée de ruminations suicidaires. La dépression était plus prononcée avant le dépôt de la plainte qu'après le dépôt de celle-ci. L'entourage de M<sup>me</sup> X a été à même de constater un soubresaut entre les deux épisodes. Il s'agissait d'une réaction artificielle de défense.

Face à son supérieur, M<sup>me</sup> X s'est retrouvée dans une situation conflictuelle à l'intérieur d'elle-même. En effet, elle a déjà de la difficulté avec ses pulsions pour lesquelles, d'ailleurs, elle s'est mise un corset : les témoins de Jéhovah. M<sup>me</sup> X s'est retrouvée dans une situation où son superviseur s'alliait avec la partie d'elle-même

qu'elle cherchait à contrôler. Elle vit un conflit intérieur. Il s'agit d'une personne fragile. Si elle avait travaillé dans un milieu normal, on peut supposer que son carcan (témoins de Jéhovah) aurait été efficace.

Le docteur Guérin souligne que le psychiatre Jean Lespérance, qui a examiné M<sup>me</sup> X en septembre 1995, parle d'un trouble de caractère du type des « états limites » (« borderline »). Ce trouble se caractérise par une estime de soi pauvre, un besoin d'être rassuré, de plaire, une préoccupation pour l'opinion du voisin, une vie sexuelle instable, une tendance à l'anxiété.

En outre, M<sup>me</sup> X souffre d'immaturité affective. Elle ne contrôle pas suffisamment ses pulsions et sans encadrement elle donne cours à ses pulsions plus facilement. Les filles ont tendance à s'identifier à leur mères. Or, la mère de M<sup>me</sup> X était un mauvais exemple; de plus, elle s'est suicidée de sorte que M<sup>me</sup> X a eu l'exemple d'une porte de sortie. De plus, dans l'enfance, M<sup>me</sup> X n'a pas suffisamment réussi à développer un contrôle sur ses pulsions. Sa mère lui a dit « Ils ne partiront pas avec le morceau » lorsque ses oncles la tripotaient. Donc, elle lui a appris qu'il s'agissait d'un comportement acceptable.

De plus, les enfants dans leur grandiosité (terme utilisé par le psychiatre, le docteur Guérin) ont l'impression qu'ils sont les initiateurs, que c'est à eux de réparer et qu'il faut faire ce qu'il faut pour plaire. Donc, ils ont tendance à se mettre dans des situations à risque. On observe cela chez certaines femmes violées à répétition; elles n'ont pas appris à détecter le danger. Leur besoin de plaire fait qu'elles répondent aux avances. Le désir de plaire provient de la culpabilité. La grandiosité de l'enfant fait que, lorsqu'il est battu, il est convaincu que c'est de sa faute. Il en va de même pour la femme battue. Pour sa part, M<sup>me</sup> X s'est fait dire par sa mère que c'était correct de se faire tripoter puis, plus tard, elle a appris autre chose. Il s'en est suivi un conflit intérieur. En effet, sa sexualité agissait en quelque sorte à l'encontre de ses principes moraux. Un des résultats de ce conflit fut que M<sup>me</sup> X s'est confessée publiquement devant les témoins de Jéhovah, une secte qui exerce un contrôle moral plus humiliant et primitif que certaines autres sectes.

Le fait de déposer une plainte contre son superviseur a été une façon pour M<sup>me</sup> X de s'en sortir. Ce fut un soulagement temporaire. Par la suite, elle est devenue

encore plus dépressive. De plus, M<sup>me</sup> X était très mal à l'aise à l'idée de témoigner. Elle est une personne candide, naïve, et consciente de ses conflits intérieurs et de sa participation à la situation. On comprend son malaise à vouloir témoigner.

Vu son histoire personnelle, M<sup>me</sup> X n'a pas à l'intérieur d'elle-même la capacité de dire qu'elle n'est pas intéressée sur un ton et avec la conviction nécessaires. Elle n'est pas capable de dire clairement « non ». Elle sera toujours fragile et elle va toujours devoir combattre, vu l'identification à sa mère. Elle aura toujours besoin d'un encadrement extérieur. La plainte qu'elle a déposée fut un bon moyen de mettre fin au harcèlement. Par ailleurs, M<sup>me</sup> X demeure une proie facile pour qui voudrait en profiter.

L'incident suicidaire où M<sup>me</sup> X a été retrouvée en possession du fusil (le « matador ») était, toujours selon le docteur Guérin, un geste sérieux. Elle était sur le point d'agir. Son état était suffisamment perturbé pour qu'elle puisse se suicider. Il ne s'agissait pas simplement d'un appel à l'aide.

Tout le comportement de M<sup>me</sup> X après qu'elle eut cédé aux avances de Marcel Morissette découle d'un conflit intérieur et du sentiment de culpabilité.

Depuis les événements, M<sup>me</sup> X a un outil de plus : elle sait qu'elle peut porter plainte. Toutefois, elle sera toujours fragile. Elle n'avait pas la résistance pour passer à travers la situation pénible qu'elle a vécue alors que d'autres femmes auraient eu la force de le faire.

Ce qui s'est passé entre Marcel Morissette et M<sup>me</sup> X c'est la rencontre de deux personnes immatures. Toutefois, selon le docteur Guérin, c'est le superviseur qui mérite le blâme, car il a profité de sa situation d'autorité pour satisfaire ses besoins.

Par ailleurs, n'ayant pas examiné Marcel Morissette, le docteur Guérin n'est pas en mesure de se prononcer sur la personnalité de Marcel Morissette.

En contre-interrogatoire, le docteur Guérin témoigne qu'il a eu à faire une expertise de la victime ou du harceleur dans une quinzaine d'autres dossiers de plaintes de harcèlement sexuel. Selon lui, le profil particulier des harceleurs est comme suit. Il s'agit de gens narcissiques, qui ont besoin de dominer et qui sont tellement insécures qu'ils s'en prennent à des personnes faciles à dominer. Il s'agit



d'un profil qui se rapproche du profil du père incestueux, qui n'a pas le courage de trouver une personne compatible et qui s'en prend à un enfant. Par ailleurs, le profil de la victime est comme suit. Il s'agit d'une personne dont on a abusé et qui souffre d'immatunité. Il s'agit de deux immaturités qui se rencontrent. (À ce stade-ci, le procureur de l'employeur souligne que le « harcèlement sexuel » est une notion juridique et que sa définition s'attache au geste et non à la motivation.)

Le docteur Guérin souligne qu'une partie de M<sup>me</sup> X aurait souhaité que cela ne se produise pas. Elle a déclaré au docteur Guérin qu'une autre partie d'elle-même n'était pas capable de dire non. Elle a reconnu que, à un moment donné, elle-même avait initié certaines avances. Le docteur Guérin souligne qu'il y a eu un passage à l'acte après un malaise qui a duré pendant plusieurs années. Par ailleurs, il reconnaît, en contre-interrogatoire, qu'il est possible qu'un individu perçoive des avances sans qu'il y en ait.

Par ailleurs, le docteur Guérin croit que la dépression de M<sup>me</sup> X s'est vraisemblablement installée sur une période assez longue avant qu'elle ne le consulte. D'autre part, il est d'avis que la pression exercée par son mari sur M<sup>me</sup> X l'a privée d'un moyen de défense et qu'il s'agit d'un des éléments importants qui fait qu'elle s'est retrouvée dans une impasse. Si elle avait eu moins de pression de son mari, elle aurait pu fuir, partir.

Le docteur Guérin croit que le fait que Marcel Morissette était le superviseur de M<sup>me</sup> X a pu avoir une influence sur le comportement de M<sup>me</sup> X, car une personne infantile va chercher à plaire.

Si l'état dépressif de M<sup>me</sup> X s'est accentué après le dépôt de la plainte, c'est qu'après le dépôt de celle-ci la culpabilité a fait surface entraînant ainsi la dépression. Sa conscience morale, son surmoi, est venu écraser sa personne. Elle pensait au suicide, car elle se sentait tellement mauvaise qu'il fallait qu'elle soit punie. En effet, elle a des valeurs rigides, elle est intransigeante face à ses valeurs; c'est tout ou rien. Par conséquent, elle s'étouffe, elle ne se pardonne pas, elle s'écrase elle-même. Elle a fait une dépression que l'on peut évaluer de « modérée à sévère ».

Le docteur Guérin souligne que M<sup>me</sup> X lui a raconté son histoire sans réticence et alors qu'elle ne savait pas que l'expertise du docteur Guérin servirait dans le cadre de la présente audience.

Finalement, M<sup>me</sup> X a aussi raconté au docteur Guérin que son patron lui rappelait qu'elle n'était pas employée permanente.

#### Témoignage de Michèle Guillette

Michèle Guillette occupe un poste de technicienne en laboratoire médical à la Station de recherches de Lennoxville. Elle est associée au chercheur le docteur Jacques Matte depuis 12 ans. Elle se rend régulièrement à la porcherie pour aider les employés à faire les prélèvements et les manipulations. Le tout se déroule dans le cadre du protocole de recherche élaboré par le chercheur et dont l'application incombe à Marcel Morissette et à ses employés de la porcherie. Michèle Guillette travaille dans un édifice autre que celui de la porcherie. Pendant une certaine période (environ six mois), Michèle Guillette se rend à la porcherie à tous les jours. En d'autres temps, elle y va moins régulièrement.

Elle compare l'atmosphère qui règne à la porcherie à celle d'une secte. Le guru serait Marcel Morissette, qu'elle décrit comme suit. C'est un homme athlétique qui voudrait que les gens l'imitent en s'entraînant et en buvant du thé de Cali. Il voudrait que tous prennent des bains de neige et fassent des cures aux raisins. Seule sa vision est la bonne.

Quand Marcel Morissette sort de la douche, il se promène sans gêne en caleçon devant les employés et devant Michèle Guillette. En le voyant ainsi, Michèle Guillette tente de ne pas lui porter attention. Elle craint sa réaction. Elle n'a « pas assez de doigts » pour compter les fois où elle l'a vu en petite tenue.

Marcel Morissette est fier de son corps. Il court le marathon. Il veut faire passer des tests d'adiposité à son entourage. Il se promène avec un petit appareil. Michèle Guillette refuse de passer un test d'adiposité.

À deux occasions, alors que Michèle Guillette est présente, il raconte que lorsqu'il a été opéré, les infirmières « faisaient la queue pour voir ce qui soulevait le

drap ». Les employés rient jaune. Ils sont mal à l'aise. Michèle Guillette est mal à l'aise, mais elle ne le dit pas à Marcel Morissette.

Marcel Morissette a de la difficulté à ne pas avoir le dernier mot. Il faut qu'il ait raison. Une fois, alors qu'il est à discuter avec Michèle Guillette, il lui fait une prise de judo et lui dit : « Essaye de te déprendre. »

Michèle Guillette l'a entendu raconter des blagues. En certaines périodes, c'est plus fréquent. En ce qui a trait au travail, il est intransigeant. Il n'accepte pas les retards ou les échecs. Quand il n'est pas là, il faut faire affaire avec son fils. Michèle Guillette se demande pourquoi le fils a le privilège de ne pas entrer travailler les fins de semaine.

Marcel Morissette parle à Michèle Guillette de la plainte de M<sup>me</sup> X. Il dit à Michèle Guillette que, quelques jours avant la plainte, M<sup>me</sup> X « mettait sa main dans la culotte » de Marcel Morissette. Il lui raconte qu'elle s'est promenée les seins nus dans la porcherie, qu'elle s'est masturbée avec une carotte et qu'elle s'est masturbée devant lui. Il se sent le jouet de M<sup>me</sup> X, dit-il.

Selon Michèle Guillette, il était clair que Marcel Morissette voulait salir la réputation de M<sup>me</sup> X. Michèle Guillette ne trouve pas correct qu'un supérieur raconte ce genre de choses au sujet d'une employée. En l'entendant parler ainsi, elle s'est dit qu'il devait y avoir un autre côté à la médaille.

Elle se rappelle que dans le passé, lors d'une réunion, M<sup>me</sup> X a abordé la question du harcèlement sexuel par un superviseur.

En contre-interrogatoire, elle déclare avoir travaillé avec Marcel Morissette pendant 14 ans. Elle reconnaît qu'elle a pu faire son travail adéquatement lorsqu'elle travaillait avec lui. Elle reconnaît avoir elle-même participé aux farces grivoises. Elle dit que M<sup>me</sup> X était « incommodée » par ce genre de farces. Elle reconnaît s'être essuyées les mains sur les cuisses de Marcel Morissette en blague une fois. Il est possible qu'elle ait fouillé dans les poches de Marcel Morissette pour trouver des aiguilles, elle ne s'en rappelle pas précisément; si c'est arrivé, c'était en blague.

Cela la dérangeait que Marcel Morissette tente de salir M<sup>me</sup> X. La vie sexuelle des autres ne l'intéresse pas, dit-elle. Or, Marcel Morissette semblait complètement au courant de la vie sexuelle de M<sup>me</sup> X.

En réinterrogatoire, Michèle Guillette déclare qu'elle n'a pas discuté de la plainte avec M<sup>me</sup> X. Elle ajoute que Marcel Morissette ne lui a pas dit qu'il avait eu des rapports sexuels avec M<sup>me</sup> X et il ne lui a pas dit ce dont M<sup>me</sup> X l'accusait.

Michèle Guillette trouve que M<sup>me</sup> X a été courageuse de déposer une plainte. Elle compare sa situation à celle d'une femme violée.

#### Témoignage de Dominique Morissette

Dominique Morissette est le fils de Marcel Morissette. Il travaille à la Station de recherches de Lennoxville depuis 1983. Il est en congé de maladie à cause d'une dépression nerveuse majeure depuis janvier 1996.

C'est Francine Phaneuf qui lui a appris, au mois d'octobre 1995, que M<sup>me</sup> X avait déposé une plainte de harcèlement contre son père.

Marcel Morissette n'a jamais expliqué à son fils, Dominique, la nature des rapports qu'il avait eus avec M<sup>me</sup> X.

Dominique Morissette nie que M<sup>me</sup> X lui ait dit qu'elle ne voulait pas faire de voyage avec son père parce qu'il avait les mains longues. Elle ne lui a pas dit qu'elle ne voulait plus travailler avec son père.

Dominique Morissette pense qu'il est possible qu'il ait insisté auprès de son père pour savoir ce qui s'était passé entre lui et M<sup>me</sup> X. Celui-ci lui a répondu qu'il serait surpris quand tout serait éclairci. Par ailleurs, il lui a dit qu'un jour M<sup>me</sup> X s'était masturbée avec une carotte et qu'il l'avait mangée. Il lui a aussi dit qu'une fois, M<sup>me</sup> X s'était promenée les seins nus à la porcherie. Il a aussi dit qu'elle fantasrait de faire l'amour dans le grenier d'un bâtiment. Son père ne pouvait lui expliquer pourquoi elle aurait eu ces idées.

Dominique Morissette ne croit pas que son père ait été un acteur dans toute cette histoire. Il ne lui a jamais dit qu'il avait eu des rapports sexuels avec M<sup>me</sup> X.

Dominique Morissette pense que si deux personnes sont consentantes, ce qu'elles font ne le regarde pas.

Dominique Morissette est devenu malade en janvier 1996, c'est-à-dire, après la suspension de son père. On a dit à Dominique Morissette qu'on ne voulait pas qu'il (Dominique) dirige la porcherie.

Dans le passé, c'est lui qui assurait l'intérim en l'absence de son père. C'est son père qui lui assignait ce travail par intérim.

Dominique Morissette a travaillé sous les ordres de son père à partir de 1989. Il avait environ 23 ans à ce moment-là. En 1991, il est devenu employé « permanent ». Le seul autre employé « permanent » était son père. Les autres employés étaient employés à titre occasionnel. Son père faisait l'évaluation de son rendement.

Quand son père a été suspendu, Dominique Morissette s'attendait à le remplacer mais le docteur Jean-Marc Deschênes lui dit : « Je ne veux pas que Marcel gère la boîte par toi. » Son médecin ne prévoit pas son retour à la porcherie. Dominique Morissette doit voir un orienteur sous peu.

Dominique Morissette reconnaît que son père racontait des blagues grivoises (il utilise le mot « cochonnes »), mais selon lui elles étaient des blagues que l'on peut raconter à la radio. Il trouve qu'elles étaient respectueuses. Elles ne lui causaient pas d'inconvénients.

Il n'a pas été témoin que des gens se plaignaient que son père se dévêtisse dans son bureau au lieu de dans la douche. Il ne l'a pas vu donner de directives alors qu'il était en petite tenue.

En contre-interrogatoire, Dominique Morissette ajoute que, à la porcherie, il se racontait des blagues sur les témoins de Jéhovah, les Terre-Neuviens, les noirs et parfois il y avait des blagues à connotation sexuelle. Personne ne s'en plaignait. Il a déjà vu M<sup>me</sup> X « réagir » à certaines blagues. Par ailleurs, le lendemain, c'est elle qui a raconté une blague.

Selon Dominique Morissette, Francine Phaneuf et France Champagne sont honnêtes. Pour sa part, il n'a pas vraiment besoin de savoir ce qui s'est passé.

Enfin, ce qui a causé sa dépression, c'est le fait qu'on l'a « mis de côté » après la suspension de son père.

#### Témoignage du docteur Jean-Marc Deschênes

Le docteur Jean-Marc Deschênes est directeur de la Station de recherches de Lennoxville depuis 1989. Parmi ses fonctions, l'on compte la supervision du programme « porc » et du programme « lait ». Le programme « porc » est mis en œuvre par une équipe de chercheurs, une équipe de soutien, le centre porcin (« la porcherie ») et le service des grandes cultures (« la ferme »). Le contremaître de la porcherie, Marcel Morissette, relève du gérant de la ferme, Daniel Savage. Les contremaîtres sont syndiqués (Alliance de la Fonction publique du Canada). Le rôle d'un contremaître (Marcel Morissette) est de s'assurer que le protocole de recherches soit suivi et que les troupeaux soient bien régis.

Le bureau du docteur Deschênes et celui du gérant de la ferme, Daniel Savage, sont à l'administration centrale. Au moment des événements, ni le docteur Deschênes ni Daniel Savage ne se rendaient souvent à la porcherie. Ses superviseurs n'ont jamais douté de la compétence technique de Marcel Morissette.

Il appartenait à Marcel Morissette de décider s'il avait besoin d'embaucher un employé à titre occasionnel. Personne n'aurait osé le contester. Il jouissait d'un degré d'autonomie très élevé. Il avait 43 années de service. C'était une personne influente. Son opinion comptait. Il avait un très haut niveau de professionnalisme. Par ailleurs, il était difficile de négocier avec lui et il n'acceptait pas facilement les décisions du directeur. Les employés de Marcel Morissette constituaient le seul groupe à la Station de recherches où semblait régner l'harmonie totale. Tout semblait baigner dans l'huile. Jamais le docteur Deschênes n'a-t-il reçu de note négative sur Marcel Morissette.

Par ailleurs, il n'était pas facile d'entrer à la porcherie. L'accès était contrôlé. Marcel Morissette a même dit au docteur Deschênes et à Daniel Savage de lui téléphoner avant d'aller le voir.

En 1991, le docteur Deschênes a émis une directive (pièce E-18) sur la tenue vestimentaire des employés en période estivale. Elle faisait suite à des plaintes qu'il

avait reçues de personnes travaillant à l'édifice central. Ces personnes se plaignaient des petites tenues de Marcel Morissette et du fait que, l'été précédent, deux étudiantes avaient été aperçues en bikini.

Le docteur Deschênes a été mis au courant des difficultés de M<sup>me</sup> X par un téléphone de cette dernière, un samedi soir. Il l'a rencontrée à son bureau le dimanche matin. Il l'a écoutée pendant deux heures. Elle pleurait beaucoup. Le docteur Deschênes a compris que Marcel Morissette avait posé des gestes inacceptables. Il a dit à M<sup>me</sup> X qu'il ne prendrait aucune mesure à moins qu'elle ne dépose une plainte écrite. Quelques jours plus tard, il recevait une plainte écrite (pièce E-4).

Dans l'intervalle, le docteur Deschênes a avisé Marcel Morissette qu'une plainte serait déposée contre lui. Marcel Morissette lui a répondu que M<sup>me</sup> X avait des problèmes et qu'elle avait besoin d'aide.

Suite au dépôt de la plainte, il y eut enquête par Le Groupe J.L. Suite au dépôt du rapport d'enquête (pièce E-3), le docteur Deschênes a eu plusieurs consultations avec les services juridiques du Ministère et la Division des ressources humaines. On conclut que les allégations étaient supportées par la preuve et méritaient le congédiement de Marcel Morissette.

Le docteur Deschênes est d'avis qu'il était inacceptable que des relations sexuelles entre une employée occasionnelle et son patron aient eu lieu sur les lieux du travail. Il souligne que Marcel Morissette était l'employeur aux yeux de ses employés.

Il croit que les employés de Marcel Morissette étaient des gens qui vivaient dans un cocon. Marcel Morissette contrôlait son équipe et, dans un sens, les protégeait. Les gens à l'extérieur du cocon se sentaient démunis. Les employés de Marcel Morissette sentaient qu'il était dans leur intérêt de le protéger. Le docteur Deschênes comprend que le témoignage de certains devant l'enquêteur puis à la présente audience ait varié.

Le docteur Deschênes déplore que les employés n'aient pas parlé plus tôt.

Il est impensable que Marcel Morissette revienne à la porcherie. Depuis son départ, les employés sont plus ouverts, plus épanouis. Ils développent leurs capacités. Par ailleurs, ce ne fut pas facile de remplacer Marcel Morissette.

Le docteur Deschênes constate que, en dépit du fait qu'il avait demandé à Marcel Morissette de maintenir la confidentialité de cette situation, Marcel Morissette en a parlé aux collègues de M<sup>me</sup> X, allant même jusqu'à leur raconter ce qu'il prétend être les phantasmes sexuels de cette dernière.

L'intention du docteur Deschênes, suite à la suspension de Marcel Morissette, n'était pas d'exclure le fils de Marcel Morissette, mais plutôt qu'il partage le travail par intérim avec ses collègues.

En contre-interrogatoire, le docteur Deschênes ajoute que lorsque M<sup>me</sup> X lui a fait part de ses difficultés avec Marcel Morissette, elle lui a dit qu'elle ne savait pas comment sortir de cette impasse. Selon elle, la seule solution était de quitter son travail mais elle ne le pouvait pas, car son mari exerçait des pressions sur elle.

Dans les jours qui suivirent le dépôt de sa plainte, le docteur Deschênes rassura M<sup>me</sup> X et lui dit qu'elle ne perdrait pas son poste.

M<sup>me</sup> X a déposé sa plainte écrite (pièce E-4) environ dix jours après sa plainte orale.

Un atelier sur le harcèlement a eu lieu en novembre 1995. Par ailleurs, le docteur Jean-Marc Deschênes ne peut dire la date et la manière dont on a distribué la « Politique relative au harcèlement en milieu de travail » (pièce E-16 : 15 décembre 1994). Il souligne que Marcel Morissette était syndiqué et qu'il avait une copie de la convention collective. De fait, il était chargé d'appliquer la convention collective.

Ce sont les enquêteurs mandatés par le docteur Deschênes, Le Groupe J.L., qui ont recueilli la version des faits de Marcel Morissette.

Le docteur Deschênes déclare ne pas avoir incité Marcel Morissette à démissionner, mais plutôt lui avoir dit, à un moment donné (non précisé), « Avec l'information que j'ai, on s'en va vers le congédiement. Si jamais tu penses à un autre scénario, je suis prêt à en discuter. »



### Témoignage de Claude Mayrand

Claude Mayrand débute à la porcherie comme manœuvre en 1991 après des études en technique : santé animale. Il a étudié avec ses collègues France Champagne (employée permanente) et Francine Phaneuf (employée occasionnelle). Dominique Morissette (GL-MAN-07; employé permanent) et M<sup>me</sup> X (GL-MAN-06; employée occasionnelle) étaient ses deux autres collègues au temps des événements. À son arrivée, Dominique Morissette est déjà en place. Dominique Morissette a un horaire régulier (cinq jours de travail; deux jours de repos) contrairement à celui de ses collègues. C'est lui qui assume par intérim les fonctions de son père lorsque ce dernier s'absente.

À la porcherie, il y a une atmosphère « enjouée »; on entend beaucoup de blagues, de tous genres. Entre autres, des blagues « sexistes ». France Champagne et M<sup>me</sup> X ne les apprécient pas. M<sup>me</sup> X en informe Marcel Morissette. Il arrête pendant un certain temps d'en raconter puis il recommence. Claude Mayrand est moins « sensible » aux blagues qui se racontent.

Les employés se partagent deux douches. Marcel et Dominique Morissette ainsi que M<sup>me</sup> X utilisent la même douche. En général, Marcel Morissette se déshabille dans son bureau. De la cuisine, on peut le voir en train de se dévêtir. Un jour, France Champagne lui dit qu'elle trouve cela déplaisant. Marcel Morissette trouve cela drôle et il continue de se dévêtir dans son bureau.

Un jour, suite à une opération, il raconte aux employés que les infirmières « faisaient le tour pour regarder sous la couverture son organe grossi ». Il en parle à table. Il revient sur l'incident. Son fils Dominique trouve cela drôle. Personne ne proteste.

Claude Mayrand travaille avec M<sup>me</sup> X depuis son arrivée en 1991. Tous deux étaient employés « occasionnels ». Ils partageaient un même sentiment d'appartenance de par leur statut précaire.

M<sup>me</sup> X est une personne à l'humeur changeante. À un moment donné, en 1995, avant le dépôt de sa plainte, son humeur devient plus constante. Elle prend un médicament et son caractère se stabilise.

Marcel Morissette est son confident. Du moins, c'est ce que Marcel Morissette a dit à Claude Mayrand. M<sup>me</sup> X se confie peu à Claude Mayrand, sauf le samedi avant de porter plainte contre Marcel Morissette.

Ce jour-là, alors qu'ils travaillent ensemble, M<sup>me</sup> X dit à Claude Mayrand « je suis tannée » et elle éclate en pleurs. Elle dit qu'elle est « tannée », que Marcel Morissette la harcèle et qu'elle est incapable de lui dire de cesser. Elle dit qu'elle ne veut plus travailler, qu'elle est allée « jusqu'au bout » avec Marcel Morissette, qu'elle ne veut plus. Elle ajoute que le harcèlement dure depuis que Marcel Morissette l'a embauchée. Elle explique que dans le passé, elle luttait contre ce harcèlement mais que depuis qu'elle prend des médicaments, « elle a faibli et est tombée ».

Claude Mayrand n'est pas complètement surpris, car France Champagne lui avait dit que M<sup>me</sup> X se plaignait qu'elle était harcelée par Marcel Morissette.

Lors de cette conversation, Claude Mayrand dit à M<sup>me</sup> X qu'il n'est pas « normal » de quitter son emploi pour cette raison. Il lui suggère d'en parler au gérant de la ferme, Daniel Savage, ou au directeur, le docteur Deschênes. Elle annonce son intention de le faire et demande à Claude Mayrand de ne pas raconter ce qu'elle vient de lui dire.

Dans le passé, lors d'une session d'information, les questions de M<sup>me</sup> X avaient jeté un froid dans la salle (incident où elle fait allusion à du harcèlement sexuel par un superviseur).

Marcel Morissette est intervenu en faveur de l'embauche de Claude Mayrand lorsque celui-ci a postulé un emploi. Lorsqu'il était contremaître, et avant que Claude Mayrand devienne employé permanent, Marcel Morissette disait à ses employés qu'il « les protégeait contre l'extérieur ».

Après le dépôt de la plainte de M<sup>me</sup> X, Marcel Morissette demande à Claude Mayrand s'il sait quelque chose à ce sujet. Claude Mayrand « ne dit rien » et ne tente pas de rassurer Marcel Morissette. Marcel Morissette déclare que, à son avis, c'est une « gimmick » pour le faire partir. Il raconte à Claude Mayrand que M<sup>me</sup> X a des

phantasmes. Il en raconte un en rapport avec une carotte. Il prétend que M<sup>me</sup> X « aime le poil sur l'estomac ». Il ne raconte rien sur ses propres faits et gestes.

Durant les pauses, alors qu'ils sont à table, Marcel Morissette essaye de mobiliser ses employés. Il veut les faire se lever contre la plainte de M<sup>me</sup> X, les convaincre d'écrire des lettres. Il essaye de convaincre le personnel féminin d'écrire une lettre pour « discréditer » la plainte de M<sup>me</sup> X.

À un moment donné, Claude Mayrand constate que Dominique, le fils de Marcel Morissette, est au courant des déclarations faites par les témoins aux enquêteurs. Ainsi, Dominique lui rapporte des propos qui sont justement ceux qu'a tenus Claude Mayrand à l'enquêteur. Ainsi, Dominique Morissette est au courant qu'un des témoins a décrit son père comme un « macho des années 50 ». Il sait aussi que l'enquêteur a été contacté par France Champagne pour savoir si elle doit écrire (ou signer) une lettre que Marcel Morissette veut déposer en réponse à la plainte de M<sup>me</sup> X.

Claude Mayrand se sent mal à l'aise et ce, d'autant plus que Marcel Morissette lui a dit qu'il obtiendrait une copie de tous les témoignages devant l'enquêteur et qu'il ferait passer en cour tous ceux qui témoigneraient contre lui.

Durant les mois d'octobre, novembre et décembre 1995, à tous les jours Marcel Morissette parle de la plainte de M<sup>me</sup> X à ses employés. Il tente d'en faire l'affaire du groupe. En arrivant le matin, les employés savent que ce sera le sujet de conversation pour la journée.

Pendant cette période, le fils de Marcel Morissette est « tiraillé ». Quand son père est suspendu, il trouve très difficile qu'on ne lui demande pas de le remplacer et de devenir le contremaître par intérim.

Claude Mayrand est témoin d'une scène où Dominique Morissette demande à son père « s'il a les mains blanches ». Ce dernier répond : « Si deux adultes sont consentants, pourquoi pas? » Alors Dominique Morissette se fâche et « cogne dans une poche de moulée en répétant : "J'étais prêt à perdre ma job pour toi". » Cette scène a lieu avant la suspension de Marcel Morissette.

Après le dépôt de sa plainte, M<sup>me</sup> X travaille pendant un certain temps à la bibliothèque de la Station de recherches puis à la vacherie.

Quelques jours avant le retour de M<sup>me</sup> X à la porcherie, Claude Mayrand revoit M<sup>me</sup> X dans les circonstances qui suivent.

À 11 h du soir, il reçoit un appel téléphonique d'une étudiante en biologie qui doit faire des prélèvements à la porcherie. Elle lui dit qu'elle voit une auto blanche dans la cour de la porcherie; elle est inquiète et elle demande à Claude Mayrand de revenir au travail.

À son arrivée, Claude Mayrand fait le tour des bâtiments. Il aperçoit M<sup>me</sup> X dans un remorque rouge. Elle s'identifie. Elle pleure. Elle lui dit qu'elle pense que Francine Phaneuf n'acceptera jamais son retour à la porcherie. De plus, elle souffre du fait que les gens savent ce qui s'est passé. Claude Mayrand tente de la rassurer.

Sur les entrefaites, le mari de M<sup>me</sup> X arrive sur les lieux. M<sup>me</sup> X parle avec lui puis elle dit à Claude Mayrand qu'elle a laissé quelque chose dans le « trailer ». Ce « quelque chose » était le « matador », c'est-à-dire, la carabine utilisée pour l'abattage. Claude Mayrand trouve le « matador »; il est chargé (une balle dedans) et à côté, il y a une boîte de balles. Pour s'emparer du « matador », M<sup>me</sup> X a défoncé une porte et arraché un gond.

Le mari de M<sup>me</sup> X dit à Claude Mayrand que sa femme est dépressive et qu'elle est suivie par un psychologue.

Claude Mayrand souligne qu'il ne devait y avoir personne à la porcherie ce soir-là, que c'est un pur hasard que quelqu'un s'y soit rendu pour faire un prélèvement. Il ne peut dire si M<sup>me</sup> X se serait suicidée si elle n'avait pas été découverte à temps. Ce dont il est certain, c'est qu'elle lui semblait en état de choc.

Claude Mayrand a déjà vu Marcel Morissette donner des tapes sur les fesses de M<sup>me</sup> X. France Champagne lui a dit que Marcel Morissette lui avait fait cela à elle aussi. France Champagne a dit à Claude Mayrand que M<sup>me</sup> X s'était plainte à elle que Marcel Morissette lui donnait des tapes sur les fesses.

En contre-interrogatoire, Claude Mayrand ajoute qu'il a lui-même raconté des blagues à caractère sexuel. Cela ne lui causait pas d'inconfort que des blagues de ce genre soient racontées. M<sup>me</sup> X disait qu'elle ne voulait pas en entendre. France Champagne aussi avait des réserves.

Il est arrivé que M<sup>me</sup> X laisse ses sous-vêtements dans la douche.

Claude Mayrand a vu « assez souvent » Marcel Morissette se changer dans son bureau pour ensuite passer en sous-vêtements à la douche. En fait, dit-il, cela arrivait presque tout le temps. Les personnes assises à la table de la cuisine pouvaient le voir.

Dans les mois précédant le dépôt de la plainte, Claude Mayrand voyait souvent M<sup>me</sup> X et Marcel Morissette travailler ensemble.

Claude Mayrand nie s'être jamais promené en sous-vêtements au travail.

Lorsque le mari de M<sup>me</sup> X est arrivé à la porcherie le soir de l'incident du « matador », il a dit à Claude Mayrand que son épouse était partie de la maison en disant : « Je vais quelque part. » Le mari a pensé qu'elle s'en allait se suicider à la porcherie, car, dans le passé, elle lui avait dit qu'elle se suiciderait avec le « matador » à la porcherie. C'est pourquoi il était accouru à la porcherie. Claude Mayrand le trouvait très nerveux.

Pour sa part, Claude Mayrand savait que la mère de M<sup>me</sup> X s'était suicidée, car Marcel Morissette le lui avait dit.

Suite à l'incident du « matador », Claude Mayrand était « sur les nerfs », car il avait peur que M<sup>me</sup> X tente à nouveau de se servir du « matador ».

Depuis le départ de Marcel Morissette, les employés participent davantage au travail. On craint le retour de Marcel Morissette et que ne revienne le climat qui existait au temps de la plainte. C'est un « système ouvert » maintenant au lieu d'un « système fermé ». Du temps de Marcel Morissette, c'est Dominique Morissette et personne d'autre qui remplaçait Marcel Morissette en son absence. Maintenant, chacun a l'occasion d'acquérir de l'expérience et d'être plus autonome.

Ceci termine la preuve de l'employeur.

Preuve du fonctionnaire s'estimant léséTémoignage du docteur Ghislain Pelletier

Jusqu'à sa retraite en mars 1997, le docteur Ghislain Pelletier est chercheur à la Station de recherches de Lennoxville. Il est docteur en biochimie et membre de l'Ordre des agronomes. Il est l'auteur de 260 publications et a été, au cours de sa carrière, professeur associé à trois universités.

À partir de 1980, il travaille en collaboration avec Marcel Morissette à la mise en œuvre d'un programme de recherches sur le porc. Marcel Morissette lui fournit le soutien opérationnel.

Il n'a que des éloges pour la qualité du travail accompli par Marcel Morissette. Il le décrit comme une personne rigoureuse et dotée d'un excellent sens de l'organisation qui, lorsqu'il s'engage dans un projet, le fait sien. Il sait contrôler l'exécution du travail afin d'assurer la fiabilité des résultats. Selon le docteur Pelletier, tous les chercheurs, sans exception, apprécient la qualité de son travail. Le docteur Pelletier décrit Marcel Morissette comme un homme qui a de la ténacité, de la persévérance, de la discipline et du dévouement.

Le bureau du docteur Pelletier était à l'édifice principal. Il allait à la porcherie deux matins par semaine lors des abattages. De 1980 à 1984, il y passait une vingtaine d'heures. Par la suite, ce sont les techniciens et les techniciennes qui s'y rendaient.

Pour sa part, le docteur Pelletier n'a pas eu de difficulté à entrer à la porcherie. Il n'a pas vu Marcel Morissette avoir un comportement inacceptable à l'égard des femmes. Selon le docteur Pelletier, au cours des années il y a une vingtaine de couples qui se sont formés parmi les employés.

Le docteur Pelletier ne parlait pas souvent à M<sup>me</sup> X. Il a constaté qu'elle n'assistait pas aux célébrations d'anniversaires. Il témoigne que c'est parce qu'elle était témoin de Jéhovah. Un jour où ils se sont croisés près de la bibliothèque, M<sup>me</sup> X lui a appris qu'elle avait déposé une plainte contre Marcel Morissette.

Il arrivait à M<sup>me</sup> X de porter ce qui semble être « une robe de soirée rouge ». Le docteur Pelletier pense que « une petite harcelée ne se promène pas comme cela ».

Le docteur Pelletier est responsable de l'embauche du fils de Marcel Morissette, Dominique. Au cours des années, c'est le docteur Pelletier qui a embauché tous les fils de Marcel Morissette. Selon le docteur Pelletier, Marcel Morissette n'était pas moins exigeant pour ses fils que pour les autres employés.

Le docteur Pelletier ignore ce qui s'est passé entre M<sup>me</sup> X et Marcel Morissette. À son avis, quelle qu'ait été la nature de leurs rapports, c'était correct si les deux personnes étaient consentantes. Pour sa part, il ne s'est jamais permis de sortir avec une technicienne de son équipe, car, comme superviseur, cela l'aurait peut-être placé dans une situation difficile et il aurait peut-être été tenté de favoriser cette technicienne.

#### Témoignage de Normande Ouellet

Normande Ouellet est technicienne biochimiste à la Station de recherches de Lennoxville. Elle travaille sous la supervision du chercheur Candido Pomar. Elle a travaillé en 1993 et en 1995 en collaboration avec Marcel Morissette et son équipe sur deux projets. Lors du premier projet, elle se rendait à la porcherie quatre fois par semaine, le matin. Elle travaillait avec Marcel Morissette et ses employés à installer des canules sur les porcs et à récupérer le digestat pour étudier la digestibilité des protéines. Le deuxième projet a duré six mois. Pendant huit semaines, Normande Ouellet s'est rendue à la porcherie tous les lundis matins. Elle n'a été témoin d'aucun incident particulier et elle n'a pas vu d'« attitude particulière » chez Marcel Morissette à l'égard des femmes.

Marcel Morissette a été correct avec elle. Il l'a déjà touchée sur le bras, mais ce n'était pas un geste déplacé. Marcel Morissette était un homme chaleureux.

Normande Ouellet s'est sentie libre de boire du café. Marcel Morissette ne lui a pas fait de remarque à ce sujet. En hiver, il travaillait en bermudas; en été, il portait des shorts *Adidas* plus courts. Normande Ouellet a entendu des farces à caractère sexuel alors qu'elle était à la porcherie. Elle se rappelle en avoir raconté une. Marcel Morissette, tout comme d'autres employés, en racontaient.

Elle ne peut témoigner sur la plainte déposée par M<sup>me</sup> X. Elle souligne qu'elle ne peut savoir ce qui se passait dans le bâtiment abritant la porcherie, car elle n'y était pas toute la journée.

#### Témoignage du docteur Jacques Matte

Le docteur Jacques Matte est chercheur en nutrition du porc à la Station de recherches de Lennoxville. Il détient un doctorat en sciences animales. Au cours des cinq dernières années, il a travaillé avec Marcel Morissette sur une base journalière. Il fait état de sa compétence (à ce stade, le procureur de l'employeur déclare que l'employeur admet la compétence de Marcel Morissette).

Le docteur Matte n'a pas été témoin de geste déplacé de la part de Marcel Morissette à l'égard de M<sup>me</sup> X. En général, il voyait Marcel Morissette lorsque ce dernier était seul. Lorsqu'il va à la porcherie, le docteur Matte y reste peu de temps.

Il y avait une grande disparité entre Marcel Morissette et ses employés; celui-ci avait 43 ans d'expérience à la porcherie tandis que ses employés étaient d'un âge de 25 ans et moins et, conséquemment, avaient peu d'expérience.

Marcel Morissette était « bon dans la compétition de raconter des blagues ». Pour sa part, les blagues de Marcel Morissette ne l'ont pas mis mal à l'aise, ni, d'ailleurs, son harcèlement. Toutefois, il peut comprendre que les farces sur les femmes racontées en présence de femmes aient pu être perçues comme du harcèlement sexuel. Les deux chercheurs féminins, Suzanne Robert et Chantal Farmer, lui ont dit qu'elles étaient mal à l'aise lorsque Marcel Morissette les embrassait le jour de leur anniversaire.

Tous les chercheurs avaient peur de perdre l'expertise de Marcel Morissette à son départ pour la retraite. Par ailleurs, le docteur Matte n'a jamais entendu dire que les administrateurs souhaitaient le départ de Marcel Morissette.

Le docteur Matte ignore les détails de la plainte de M<sup>me</sup> X et ne peut témoigner sur les éléments relatifs à cette plainte. Par ailleurs, il est d'avis qu'il a fallu du courage à M<sup>me</sup> X pour déposer cette plainte, car elle « s'attaquait à un gros morceau » et « menait une grosse guerre seule ».



Le docteur Matte a vu une fois en dix ans Marcel Morissette sortir en petite tenue de son bureau pour se rendre à la douche. Le docteur Matte n'a pas reçu de commentaires ou de plainte de la part des étudiants qui avaient eu l'occasion de travailler avec Marcel Morissette.

#### Témoignage d'André Bouchard

André Bouchard travaille depuis 27 ans à la Station de recherches de Lennoxville. Il est technicien en laboratoire. Il travaille sous la direction du chercheur Marie-France Parent. Auparavant, il travaillait sous la direction de Candido Pomar et Serge Pommier. Il est membre du syndicat.

Il a eu l'occasion de travailler avec Marcel Morissette, mais leurs contacts étaient peu fréquents. Il passait un temps limité à la porcherie; pendant sept mois, lors de la mise en œuvre d'un projet, il assiste aux abattages à chaque mardi. Il est accompagné de Normande Ouellet.

Marcel Morissette ne plaisait pas à certaines techniciennes (Louise Thibault; Michèle Guillette) pour des raisons qui, pense André Bouchard, étaient reliées à l'exécution du travail. Avant le départ de Marcel Morissette, André Bouchard a reçu des commentaires de la part de certaines techniciennes selon lesquels l'habillement de Marcel Morissette les rendait mal à l'aise. André Bouchard déclare que l'habillement de Marcel Morissette était plus « visible » que celui des autres employés.

André Bouchard a été témoin de favoritisme de la part de Marcel Morissette à l'égard de son propre fils, Dominique Morissette. Il s'est rendu compte que Marcel Morissette brimait indirectement France Champagne et Claude Mayrand. Au début, les deux ne s'en rendaient pas compte. Ils travaillaient la fin de semaine alors que Dominique Morissette en était dispensé. Ils n'avaient pas l'occasion de remplacer Marcel Morissette en son absence et celui-ci ne leur montrait pas ce qu'il fallait pour qu'ils le puissent.

Marcel Morissette avait une personnalité forte. Il avait une emprise sur ses employés, mais, selon André Bouchard, pas nécessairement négative.

Il incitait les gens à avoir les mêmes habitudes de vie que les siennes. À boire du thé de Cali et à pratiquer le judo, par exemple. Il proposait ses habitudes avec

insistance. Certains employés s'en sont plaints à André Bouchard. En particulier, Isabelle Sabourin, une stagiaire qui avait entre 20 et 25 ans. Elle n'avait pas apprécié les prises de judo de Marcel Morissette. De plus, elle était inconfortable devant l'insistance de Marcel Morissette à suggérer de faire des cures de raisins.

Le représentant syndical Alain Vachon a dit à André Bouchard que le syndicat ne voulait pas représenter Marcel Morissette lors de son grief, car le syndicat était d'avis que le rapport d'enquête était accablant. Le syndicat n'était prêt à le représenter qu'au sujet de la sanction.

Marcel Morissette a tenté de parler de la plainte de M<sup>me</sup> X à André Bouchard mais celui-ci a refusé d'entendre les détails.

Selon André Bouchard, il n'était pas facile pour un employé occasionnel de discuter avec Marcel Morissette. Même les employés permanents semblaient le craindre.

#### Témoignage de Julie Duquette

Julie Duquette est agronome et employée auprès d'un groupe de producteurs agricoles, Le Club Agro-Environnemental de l'Estrie. Elle est âgée de 28 ans.

Durant la période qui va de l'été 1993 au mois de septembre 1995, elle travaille à l'obtention d'une maîtrise en nutrition et reproduction porcine et est assistante de recherches à la Station de recherches de Lennoxville. Son bureau est situé dans la bâtisse de l'administration. Elle travaille dans le laboratoire et à son bureau. L'essentiel de son travail se déroule à ces deux endroits. Dans le cadre de son travail, elle est appelée à se rendre à la porcherie pour prendre connaissance des résultats des prélèvements sanguins, parfois pour procéder elle-même aux échantillonnages. Elle assiste à la moitié des saillies des 40 truies qui font l'objet d'un projet. Du printemps 1995 et jusqu'à son départ en septembre 1995, elle va peu à la porcherie, car la phase animale du projet est terminée. Lorsqu'elle se rend à la porcherie, elle travaille surtout avec Dominique, le fils de Marcel Morissette. Pour sa part, Marcel Morissette lui montre comment procéder à des prélèvements sanguins, à la contention des animaux, à la traite des truies.

Ses impressions de la porcherie, des employés et de Marcel Morissette sont comme suit. Les employés semblaient heureux, Marcel Morissette dirigeait bien son équipe, l'habillement de Marcel Morissette n'avait rien de particulier et les blagues qui s'y racontaient n'étaient pas plus sexistes ou à caractère sexuel « qu'ailleurs ».

Les techniciennes Michèle Guillette et Louise Thibault lui avaient dit qu'il valait mieux être du bord de Marcel Morissette pour que ses projets de recherche se déroulent bien. Par ailleurs, elle savait que certaines techniciennes du laboratoire, dont Louise Thibault, n'aimaient pas aller à la porcherie. Elle en ignore la raison, sauf qu'elles n'avaient pas apprécié certaines blagues au sujet des femmes. Même le docteur Chantal Farmer avait fait état de ces blagues.

À une ou deux reprises, elle a vu Marcel Morissette sortir en sous-vêtements de son bureau pour se rendre à la douche. Elle les décrit comme étant des « shorts ».

Julie Duquette n'avait pas de contacts particuliers avec M<sup>me</sup> X. Elle en garde le souvenir d'une personne travaillante, réservée, de bonne humeur, qui dînait seule et n'aimait pas les contacts physiques, ne serait-ce qu'une main sur le bras.

#### Témoignage de Marie-France Palin

Marie-France Palin est chercheur scientifique en génétique moléculaire dans la section porc à la Station de recherches de Lennoxville. Durant la période de juillet 1994 à décembre 1995, elle travaille au pavillon principal qui abrite les laboratoires. Elle n'a que des contacts sporadiques avec les employés de la porcherie. Lors d'un premier projet, elle se rend trois ou quatre fois à la porcherie, et lors d'un deuxième projet, elle s'y rend à quelques reprises pour l'abattage de 36 porcs (plus d'un porc est abattu à la fois), et lors d'un troisième projet, elle s'y rend une fois pour assister à un abattage. Elle n'a connu Marcel Morissette qu'à ces occasions et elle n'a jamais été seule avec lui. Tout ce qu'elle peut dire c'est qu'elle trouvait dynamique l'équipe de la porcherie, que les gens semblaient bien s'entendre et qu'il s'y racontait des blagues.

#### Témoignage de Marcel Morissette

Voici, en résumé, le témoignage de Marcel Morissette.

Marcel Morissette a 63 ans. Il débute comme étudiant au Centre de recherches le 1<sup>er</sup> mai 1953. En 1955, il obtient un poste permanent à la section porcine, « la porcherie ». Il devient contremaître à l'âge de 19 ans. Il le restera jusqu'à son congédiement en 1996. En 1955, la porcherie compte trois employés y inclus Marcel Morissette. Avec les années, la porcherie prend de l'expansion. La période 1972-1974 est intensive. La recherche prend de l'ampleur. En 1974, Marcel Morissette s'absente en congé de maladie pendant huit mois. En 1980, et pour les cinq prochaines années, Marcel Morissette doit partager son temps entre la porcherie et le soin de 40 moutons Romanov gardés en quarantaine. En 1983, Marcel Morissette est sérieusement blessé lors d'un transport de porcs. Il s'absente du travail de février à novembre 1983.

En 1988, la porcherie prend de l'importance avec l'avènement de l'hormone de croissance. En 1989, le chercheur Jacques Matte découvre une nouvelle technique de prélèvement sanguin. Marcel Morissette l'enseigne à ses employés, c'est-à-dire Dominique Morissette, Marielle Vanier, Idier Dubois (qui sera remplacé par Irène Bergeron), ainsi qu'aux techniciennes de laboratoire. La même année, un nouveau gérant de ferme fait ses débuts. Il s'occupe surtout de la section bovine.

En 1991, les employés de la porcherie participent à l'aménagement de 128 enclos dans le bâtiment 10. En 1992, ils rénovent le bâtiment 68.

Depuis 1991, une nouvelle équipe est en place. Marielle Vanier et Irène Bergeron ont quitté. Claude Mayrand et France Champagne débutent. Ils sont stagiaires. Ils deviendront employés permanents quelques années plus tard. Francine Phaneuf et M<sup>me</sup> X débutent vers la fin de l'été 1991 (M<sup>me</sup> X avait déjà travaillé à la porcherie en 1990 à titre d'employée occasionnelle) et demeurent employées occasionnelles.

Marcel Morissette prépare les questions des examens lors de l'embauche des employés. Il fait partie du panel de sélection établi dans le cadre des concours tenus pour combler les postes à la porcherie.

Il dépose des photos (pièces A-3 à A-10) de ses employés et un diagramme (pièce A-2) des locaux de la porcherie. Il souligne l'exiguïté de la cuisine, des douches, du petit laboratoire, de son bureau.

Il nie avoir fait exprès pour se placer dans la cuisine de telle sorte qu'on doive le frôler ou qu'il doive effleurer quelqu'un pour se mouvoir.

Quant aux douches, il explique que c'est lui qui a proposé une deuxième douche, qu'il a consulté son équipe avant d'en faire approuver le plan par l'administration et qu'il a sacrifié une partie de son bureau pour en permettre l'installation. Au départ, il avait pensé assigner une douche aux femmes, une autre aux hommes. Par ailleurs, il voyait mal d'installer la douche des femmes près de son bureau, « car il eut été facile de faire un petit trou recouvert d'un tableau et d'observer les gens... » Bref, il pensait que les femmes se sentiraient plus à l'aise si elles étaient plus éloignées. Finalement, hommes et femmes se sont partagés les douches, car il n'était pas pratique que trois hommes ou trois femmes attendent d'utiliser une douche seulement quand l'autre était libre. Le résultat fut que les employés France Champagne, Francine Phaneuf et Claude Mayrand se partageaient une douche et Marcel Morissette, son fils Dominique et M<sup>me</sup> X se partageaient l'autre douche. Personne ne s'en est plaint.

En contre-interrogatoire, Marcel Morissette reconnaît que France Champagne lui a parlé du fait qu'il se rendait à la douche en caleçon. Il explique que France Champagne provenait d'une famille scrupuleuse. Il lui a répondu : « C'est quoi la différence entre être vêtu ainsi ou en costume de bain? » Il déclare qu'il s'est « ajusté » à la demande de France Champagne. D'ailleurs, il est d'avis que si les gens l'ont vu en caleçon, c'est survenu « très peu souvent ». C'est « accidentellement » qu'il s'est rendu à la douche en caleçon. D'ailleurs, il a lui-même vu France Champagne « une serviette autour du buste » et il n'en a « pas fait de cas ». De plus, il est d'avis que les différents horaires de travail font en sorte qu'on n'a pas pu le voir souvent se rendre à la douche.

Pour se rendre à la douche de son bureau, Marcel Morissette n'avait que deux pas à faire. Lorsque sa représentante lui demande comment il était vêtu pour s'y rendre, il ne répond pas clairement. Plutôt, il parle de son habillement en général et explique qu'il portait des shorts sous sa « chienne » (terme utilisé par Marcel Morissette et les employés pour désigner leur vêtement de travail). Il est au courant de la politique proscrivant le port des shorts courts, car il a élaboré cette politique avec Jean-Paul Laroche en 1991.

Quand à l'accès à la porcherie, Marcel Morissette confirme que les représentants de l'administration ne venaient que très rarement à la porcherie. C'était lui qui se rendait presque à tous les jours à la bâtisse de l'administration.

Voici maintenant la version de Marcel Morissette au sujet de la plainte de harcèlement de M<sup>me</sup> X.

D'abord, selon Marcel Morissette, ce fut une surprise complète d'en apprendre l'existence, car en aucun temps n'a-t-il harcelé quiconque. Il a « trop de respect pour les femmes » pour avoir agi ainsi. Il pense qu'il est victime d'un complot visant à le faire quitter son poste à la porcherie. Cette déduction se fonde sur le fait que dès 1993, le directeur lui a parlé de pré-retraite et que, en 1995, au lendemain d'une session de pré-retraite à laquelle il a assisté le 12 juin 1995, on l'a invité à signer un « document de consultant » relié à la retraite.

Or, c'est justement vers la mi-juin 1995 que la plaignante « a subitement été très intime » à son endroit. Vers la fin d'un après-midi, à sa sortie de la douche, elle lui montre ses petites culottes transparentes. Marcel Morissette ajoute : « Je suis resté surpris... Elle m'a "frenché"... Elle s'est assise sur le bord de la toilette et elle m'a fait une fellation... J'étais très mal à l'aise, car je n'aime pas ce genre d'activités. » À ce stade, Marcel Morissette dit qu'il veut ouvrir une parenthèse. La voici.

Avant cet événement, soit vers la mi-mars ou le début avril 1995, alors qu'il était dans la cuisine de la porcherie, M<sup>me</sup> X se serait jetée sur lui en disant : « Empêche-moi de me suicider. » « C'est impensable l'effet que cela a eu sur moi », dit Marcel Morissette. Par ailleurs, M<sup>me</sup> X avait les deux mains sur ses propres seins (il fait une démonstration du geste), ce qui a frappé Marcel Morissette, car il trouvait étrange ses gestes vu ses propos de suicide. Selon sa version, Marcel Morissette s'est empressé de discuter avec M<sup>me</sup> X et de tenter de la calmer. Il lui a dit : « Tu vas aller consulter un psychiatre. Tu ne peux pas poser un tel geste [c'est-à-dire se suicider]. Souviens-toi du suicide de ta mère et du chagrin que cela t'a fait. » M<sup>me</sup> X ne lui a pas dit pourquoi elle était au désespoir. Elle a dit : « J'ai fait deux appels à Intervention Suicide. Je n'ai pas eu de réponses. »

En contre-interrogatoire, Marcel Morissette ajoute que, lors de cet incident, il a demandé à M<sup>me</sup> X quel moyen elle aurait employé pour se suicider. Elle lui a répondu

« avec le matador ». Quelque temps après elle a pris le matador et l'a mis sur sa tempe pour lui montrer comment elle s'y serait prise.

Quelques jours plus tard, M<sup>me</sup> X est allée voir un psychiatre. À son retour, elle a dit à Marcel Morissette : « Il était plus malade que moi. » Par la suite, elle est allée consulter un deuxième psychiatre et à partir du mois de mai 1995, elle semblait « plus sereine ».

Marcel Morissette ajoute qu'il n'a pas cru longtemps à la « menace de suicide » de M<sup>me</sup> X au mois de mars 1995. Il pense que « se jeter les bras croisés sur quelqu'un ce n'est pas un comportement normal si quelqu'un est au désespoir ». D'ailleurs, il prétend qu'au mois de juin M<sup>me</sup> X lui a reproché de ne pas lui avoir fait l'amour au mois de mars. Il en a conclu qu'elle n'avait pas l'intention de se suicider.

Marcel Morissette complète cette parenthèse en expliquant que, en 1993, M<sup>me</sup> X lui avait révélé le suicide de sa mère survenu en 1984-1985. Il se rappelle précisément du jour. Ce jour-là, ils s'étaient rendus à l'abattoir Fortin de St-Blaise. Le midi, ils avaient mangé au restaurant en compagnie de la sœur de M<sup>me</sup> X qui habitait non loin de là et que cette dernière avait tenu à lui présenter. Au retour, M<sup>me</sup> X lui avait raconté l'histoire de sa famille y inclus le suicide de sa mère. Elle avait ajouté : « Quand ça ne marchera pas à mon goût, je ferai comme elle. » Marcel Morissette déclare que, à partir de cette conversation, il a conclu que M<sup>me</sup> X avait tendance au suicide. Il s'est comporté et voulait que l'équipe se comporte de façon à éviter tout différend avec elle. Les employés de l'équipe lui reprochaient même de défendre M<sup>me</sup> X. Pour sa part, il craignait que « tôt ou tard, elle passe aux actes ». S'il était arrivé quelque chose et qu'il ne soit pas intervenu au bon moment, il se serait senti coupable, dit-il. Il n'a jamais favorisé M<sup>me</sup> X à l'égard de ses conditions de travail, mais il intervenait s'il y avait un accroc entre elle et ses collègues, car il avait toujours présente à l'esprit cette peur qu'elle se suicide.

Par ailleurs, en contre-interrogatoire, il déclare que, lorsque M<sup>me</sup> X lui a parlé du suicide de sa mère et qu'« elle ferait la même chose si les choses n'allaient pas à son goût ». Il n'a « rien senti de grave et il n'a pas senti qu'elle voulait se suicider ». Il n'a « rien dit », explique-t-il, car il ne voulait pas qu'elle ait une réaction négative vu ses commentaires au sujet de son suicide possible.

Marcel Morissette se rappelle d'un autre incident survenu avant 1995. Il le situe vers la fin mars 1993. En fin d'après-midi, M<sup>me</sup> X aurait soulevé sa robe jusqu'à la hauteur de son soutien gorge pour lui montrer ses sous-vêtements roses en disant : « Lors de mes périodes menstruelles, je suis dépressive. Je m'habille en couleurs; ça m'aide beaucoup. » Marcel Morissette a soulevé son soutien-gorge pour voir son sein gauche. M<sup>me</sup> X sourit (il déclare que M<sup>me</sup> X ne l'a pas incité à le toucher). Il s'agissait, selon Marcel Morissette, d'un premier incident. Quelques jours plus tard, M<sup>me</sup> X dit à Marcel Morissette « Ce que j'ai fait, c'est pas correct » et les choses en restèrent là.

À ce stade, Marcel Morissette fait un retour sur la période 1985-1994. Il a connu M<sup>me</sup> X en 1985. Ils se sont serrés la main. Il nie lui avoir donné un baiser impromptu. Il ne l'a pas revue jusqu'en 1991. Il souligne que, en 1991, en dépit de son statut d'employée occasionnelle, M<sup>me</sup> X était, à toutes fins pratiques, employée à plein temps vu les besoins en recherches à cette époque.

Il ne faisait pas partie du comité de sélection qui a choisi M<sup>me</sup> X. Il ne travaillait pas en étroite collaboration avec elle. Son bras droit était Marielle Vanier et à cette époque (en 1991), M<sup>me</sup> X « se tenait » avec Marielle Vanier et Irène Bergeron tandis que lui, Marcel Morissette, se retrouvait avec son fils Dominique.

C'est Marcel Morissette qui a entraîné la nouvelle équipe de 1991, c'est-à-dire France Champagne, Francine Phaneuf, Claude Mayrand, M<sup>me</sup> X et Dominique Morissette. Son équipe était « fière » de lui, dit-il, et il ajoute : « Nous étions solidaires. »

Entre 1991 et 1993, il a travaillé avec M<sup>me</sup> X. Il la décrit comme une bonne travailleuse. Elle parlait beaucoup de sa religion. Il ne s'est rien passé entre eux. Il ne la « trouvait pas plus de son goût qu'une autre » et, « jusqu'en 1995 » il ne lui a pas fait de commentaires qu'elle aurait pu pendre pour des avances.

Sachant qu'elle était témoin de Jéhovah, il n'aurait pas osé « abuser de la situation par des “jokes” préjudiciables ». D'ailleurs, ajoute-t-il en contre-interrogatoire, il ne se disait pas beaucoup de farces à connotation sexuelle à la porcherie. Il n'y avait rien « d'osé, de sale », car il « n'aurait pas laissé qu'on dise des histoires offensantes ». Si les employés ont témoigné en sens contraire, c'est qu'ils ont dû témoigner alors que le directeur de la Station de recherches était présent dans la



salle. Selon Marcel Morissette, ils ont témoigné différemment devant l'enquêteur. Il nie avoir répété à ses employés : « Nous sommes solidaires. »

Lorsque sa représentante lui demande s'il faisait, par blagues, des associations entre les animaux et les femmes, il répond que quotidiennement la sexualité des animaux était présente dans le travail, qu'il fallait, entre autres tâches, détecter la période d'œstrus et que cela se faisait avec un verrat vasectomisé. Pour expliquer la sexualité porcine à ses employés, Marcel Morissette leur disait : « Tout simplement : un homme peut pas posséder une femme si elle ne veut pas. » Chez le porc, explique Marcel Morissette, « c'est la même chose : il y a beaucoup de discrimination chez les porcs ».

Par ailleurs, il est d'avis que, avant 1995, il ne s'arrangeait pas pour travailler avec M<sup>me</sup> X et s'isoler avec elle. Tout le groupe d'employés travaillait ensemble. Cela pouvait arriver à l'occasion qu'il travaille avec elle, mais c'était très rare. En 1995, il travaillait seul avec elle, les mardis, suite aux abattages de porcs. Leur travail consistait à vider le contenu des intestins. Il est arrivé quatre ou cinq fois, vers la fin de l'après-midi, qu'il se retrouve seul avec M<sup>me</sup> X au mois d'octobre 1995.

Outre l'incident survenu en mars 1993 et décrit ci-haut (M<sup>me</sup> X lui aurait montré ses sous-vêtements), il ne se serait passé qu'un autre incident avant 1995. Marcel Morissette situe l'incident à l'automne 1994, en septembre ou octobre.

Ce jour-là, Marcel Morissette travaille avec M<sup>me</sup> X à nettoyer la remorque des animaux. À un moment donné, dit-il, M<sup>me</sup> X se serait tournée vers lui et lui aurait demandé pourquoi il avait une bosse dans son pantalon. Marcel Morissette aurait alors répondu : « Tu dois le savoir, t'es mariée. » Elle l'aurait alors touché en disant : « T'as un gros pénis. »

En contre-interrogatoire, Marcel Morissette ajoute que M<sup>me</sup> X l'avait touché et qu'ils se seraient embrassés. Il est d'avis que cela constituait une agression de la part de M<sup>me</sup> X. S'il a accepté de l'embrasser, c'est qu'il ne voulait pas « la frustrer », car il avait à l'esprit sa remarque au sujet de son suicide possible.

D'ailleurs, ajoute-t-il, il est intervenant auprès des jeunes et il est habitué d'être agressé par les femmes.

Marcel Morissette pense que, à partir de 1993, M<sup>me</sup> X le manipulait. Il se sentait coincé vu le commentaire de M<sup>me</sup> X sur son suicide possible et il se sentait obligé de répondre à ses avances mais il n'a pas demandé conseil, car les incidents étaient peu fréquents et M<sup>me</sup> X s'était excusée après l'incident de la remorque.

Outre cet incident dans la remorque, il ne s'est plus rien passé en 1994. Marcel Morissette explique que les seules autres occasions où il a pu toucher M<sup>me</sup> X c'est lorsqu'il lui apprenait des prises de judo. Autrement, il n'aurait pas osé toucher M<sup>me</sup> X, car « tout le monde savait qu'elle n'aimait pas être touchée ».

Avant d'entreprendre la relation des mois de juillet 1995 et suivants, Marcel Morissette déclare que son fils Dominique lui a dit au mois de juin 1995 que M<sup>me</sup> X lui avait dit qu'elle ne voulait pas accompagner Marcel Morissette en voyage, « car il avait les mains longues ». Marcel Morissette a été surpris d'entendre cela, mais il n'a pas vérifié auprès de M<sup>me</sup> X le sens de ses propos. Tout ce qu'il sait c'est qu'elle a refusé d'assister à un colloque en mai, et il pense que c'est en rapport avec ce colloque qu'elle a fait le commentaire relaté ci-haut à son fils Dominique.

Par ailleurs, il confirme que tout comme les autres employés, il a constaté au mois de mai 1995 des changements dans la personnalité et le comportement de M<sup>me</sup> X et que c'était devenu plus agréable de travailler avec elle.

Marcel Morissette témoigne que, à la mi-juin, M<sup>me</sup> X aurait « sauté » sur lui, l'aurait « frenché », aurait commencé à lui « faire une fellation », qu'il n'aurait pas pu se dégager de son emprise et que, après avoir éjaculé, il serait parti rapidement. Il explique qu'il était sans défense devant M<sup>me</sup> X et que cela tenait au fait qu'il avait peur qu'elle se suicide.

Voici, par ailleurs, un résumé de la version de Marcel Morissette des événements des mois de juillet 1995 et suivants.

Le 3 juillet 1995, M<sup>me</sup> X vient lui demander de l'accompagner lors de son voyage en Beauce. Selon Marcel Morissette, elle insiste. Marcel Morissette se serait alors senti mal à l'aise. Par ailleurs, il estimait impossible de refuser d'accéder à sa demande et, par conséquent, il lui dit : « Tu m'accompagneras ». Il pressentait que « quelque chose

se passerait », mais M<sup>me</sup> X, dit-il, le dominait. Il pensait constamment qu'elle avait déjà dit « qu'elle mettrait fin à ses jours si ça ne marchait pas à son goût ».

Par conséquent, le 6 juillet 1995, tôt le matin, il a pris M<sup>me</sup> X chez elle et ils ont emprunté la route qui mène à St-Édouard de Lotbinière où il était prévu qu'ils sélectionneraient des porcs. Une fois installée dans le camion, M<sup>me</sup> X lui aurait alors dit : « As-tu apporté une couverture et des condoms? » Alors, Marcel Morissette aurait compris ses intentions. Il n'a pas tenté de l'en dissuader, car il avait toujours à l'esprit sa remarque au sujet de son suicide possible. En cours de route, elle aurait baissé son fermoir pour prendre son pénis mais il lui aurait dit de cesser, car il était au volant du camion.

Une fois arrivés chez l'éleveur, elle aurait enfilé son uniforme de travail et elle serait alors partie pendant quelque temps avec le vendeur de porcs dans son 4 par 4, ce que Marcel Morissette a trouvé « spécial » vu qu'il s'agissait d'un inconnu. Une fois les porcs sélectionnés et avant de prendre le chemin du retour, M<sup>me</sup> X lui aurait alors demandé s'ils pouvaient acheter des condoms. Marcel Morissette lui aurait alors répondu que c'était un petit endroit et qu'il n'y avait pas de pharmacie. À ce moment-là, M<sup>me</sup> X n'aurait pas insisté.

Sur le chemin du retour, M<sup>me</sup> X lui aurait demandé de faire l'amour dans la remorque. Marcel Morissette aurait refusé au motif que la remorque n'était pas propre. De plus, n'ayant pas de condoms, il n'était pas « intéressé » et « ne voulait pas se compromettre ». Toutefois, il ne lui a pas dit clairement qu'il n'était pas intéressé. À ce moment-là, il ne s'est pas « laissé aller à des gestes », car, dit-il, il ne voulait pas la provoquer et il voyait que « son besoin était grand ». De plus, il conduisait. Un peu plus tard, sur le chemin du retour, vu l'insistance de M<sup>me</sup> X, ils se sont arrêtés dans un petit bois de pins. Il est possible, dit-il, que ce soit lui qui ait décidé d'arrêter dans le petit bois et ce, à cause de « l'insistance de M<sup>me</sup> X ». M<sup>me</sup> X aurait alors arraché le couvre-siège du camion, et l'aurait apporté dans le petit bois. Elle aurait alors « fait une fellation » à Marcel Morissette. Il a accepté même s'il n'aimait pas cela, car il « était chauffé à blanc ». Par ailleurs, il n'a pas « fait de cunnilingus » à M<sup>me</sup> X, « car elle n'aimait pas ma petite barbiche ». Il l'a embrassée et lui a caressé les seins. Le tout a duré 15 minutes. M<sup>me</sup> X était chaleureuse, dit-il, et elle semblait heureuse, mais lui, Marcel Morissette, se sentait « petit et impuissant face à cette personne, toujours pour

la même raison, cette pensée qu'elle pourrait se suicider ». Et il ajoute : « Cette pensée m'habitait, mais je ne la lui ai jamais exprimée. » Marcel Morissette décrit également ce qui, selon lui, s'est passé dans le camion par la suite. (Il n'est pas nécessaire que je relate cette allégation supplémentaire qui est dans le même ton que ce que je viens de relater précédemment.) Par ailleurs, il nie avoir jamais demandé à M<sup>me</sup> X d'avoir des relations sexuelles avec lui à quelque moment que ce soit au cours de ce voyage ou en quelque autre occasion. De plus, il nie que, suite à ce voyage, M<sup>me</sup> X lui ait dit : « C'est pas normal, c'est pas chrétien. » Le lendemain était la dernière journée de Marcel Morissette au travail avant son départ en vacances. Il s'en rappelle car, ce jour-là, les employés jouaient et se lançaient de l'eau. Les jeunes avaient la coutume parfois d'arroser quelqu'un de force. Marcel Morissette a reçu un seau d'eau de M<sup>me</sup> X. Il s'en offusque, « car je déteste qu'on ne respecte pas les gens ».

Ce jour-là, M<sup>me</sup> X lui aurait dit que pendant qu'il serait en vacances, « Quand je serai menstruée, j'irai te voir à ton club. » Heureusement pour lui, dit-il, « qui ne raffole pas de ces moments-là, elle ne s'est pas présentée au club de judo ».

Durant ses vacances, soit le 30 juillet, un autre incident aurait eu lieu que Marcel Morissette décrit comme suit.

Alors qu'il faisait son jogging quotidien (13 kilomètres) et qu'il se trouvait sur un chemin de la Station de recherches, M<sup>me</sup> X est venue à sa rencontre et lui aurait dit : « Je veux que tu me fasses l'amour, j'ai des condoms. » Marcel Morissette se serait senti « traqué ». Toutefois, il a accédé à sa requête et s'est rendu avec M<sup>me</sup> X au petit laboratoire. Il explique que, comme il n'a jamais utilisé de condoms, c'est M<sup>me</sup> X qui aurait tenté de le lui installer. « La relation fut un fiasco », dit-il. Puis, il donne des détails explicites de ce que M<sup>me</sup> X aurait fait et le genre d'amoureuse que, selon lui, elle était. En contre-interrogatoire, il ajoute qu'il ne lui est pas venu à l'esprit d'inventer une excuse pour se soustraire aux avances de M<sup>me</sup> X, car « j'avais la crainte d'une réaction négative de la part de [M<sup>me</sup> X] ».

Le 5 septembre, Marcel Morissette revient au travail. Ce jour-là, M<sup>me</sup> X lui aurait dit : « Si tu fais un autre voyage, je veux t'accompagner. » Marcel Morissette se serait alors senti « exaspéré de ne pas pouvoir intervenir devant son insistance », mais il ne lui venait pas à l'esprit de tenter d'obtenir des conseils pour régler la situation. Une

fois de plus, il craignait que M<sup>me</sup> X ne se suicide. Il se serait senti « baillonné, ligoté ». Cette situation l'a marqué. (À ce stade, il essuie une larme.) Malgré cela, il a dit à M<sup>me</sup> X, en réponse à sa demande, « Y-en aura pas d'autre sortie. J'y vais seul. » et lors du voyage suivant, il y est allé seul et M<sup>me</sup> X n'a pas réagi.

Entre le 5 et le 19 septembre, Marcel Morissette siège sur plusieurs comités et il ne travaille pas avec M<sup>me</sup> X.

Le 19 septembre a lieu un colloque portant sur le porc, à l'Université Bishop de Lennoxville. M<sup>me</sup> X est présente. Après le colloque, elle monte à bord du véhicule de Marcel Morissette pour retourner à la Station de recherches. Elle lui aurait alors dit qu'elle « voulait faire l'amour ». Marcel Morissette accepte. Ils se rendent au laboratoire du bâtiment 7. Ils ont des relations sexuelles « à peu près complètes » selon Marcel Morissette. Il a ajouté d'autres détails qu'il n'est pas nécessaire de répéter. (À ce stade, M<sup>me</sup> X aurait partagé avec Marcel Morissette certains détails, qu'il relate, sur les débuts de son mariage.) Puis Marcel Morissette se rend à une réception ayant lieu suite au colloque.

Le 3 octobre est la dernière fois où Marcel Morissette a des relations sexuelles avec M<sup>me</sup> X. Une fois de plus, selon Marcel Morissette, c'est M<sup>me</sup> X qui aurait pris l'initiative et qui aurait fait les avances. Il les décrit puis il déclare qu'il était stupéfait. Il ne savait pas que répondre. Il était trois heures de l'après-midi. Toutefois, il n'a pas protesté. Il a accepté de prendre une douche avec M<sup>me</sup> X. Puis il a suivi M<sup>me</sup> X au petit laboratoire, car il ne voulait pas lui déplaire, explique-t-il. Il décrit comment ils ont fait l'amour et ce que M<sup>me</sup> X lui aurait dit. Cette fois, dit-il, ce fut une « relation sexuelle complète ». Il se sentait « insécure », dit-il, car à tout moment un employé aurait pu les surprendre. Il ajoute que, antérieurement, lorsqu'il travaillait ou circulait avec M<sup>me</sup> X, celle-ci lui aurait dit « je suis déjà toute mouillée ». Il déclare qu'il ne vérifiait pas si cela était vrai.

Selon Marcel Morissette, ils auraient eu des relations sexuelles cinq fois. Elles n'auraient été complètes qu'une fois, soit la dernière fois, c'est-à-dire le 3 octobre 1995. Il déclare qu'il a eu les relations sexuelles « à contrecœur ».

Ce qui a « outragé et outré » le plus Marcel Morissette, c'est, dit-il, l'histoire des carottes biologiques survenue deux semaines auparavant, au mois de septembre. Il

raconte que, alors que les autres employés venaient de quitter la cuisine et alors qu'il venait de manger une carotte, M<sup>me</sup> X lui aurait dit : « La carotte que tu as mangée, je me suis masturbée avec. » Il a trouvé cela « aberrant, car, explique-t-il, si c'était vrai, il aurait pu contaminer son épouse sans le savoir en lui donnant l'hépatite par exemple ». Il n'a rien dit sauf « On ne touche pas à ce qui appartient aux autres », car M<sup>me</sup> X avait, dit-il, la liberté de le manipuler.

La dernière fois où il a vu M<sup>me</sup> X avant que celle-ci ne dépose sa plainte, fut le 4 octobre. Ce jour-là, elle l'aurait convaincu de donner une petite séance d'entraînement et d'exercice aux employés dans le sous-sol de la porcherie et, alors qu'ils descendaient au sous-sol, elle aurait introduit sa main dans son short et pris son pénis de telle sorte qu'il a dû la saisir par la taille pour ne pas tomber à la renverse. Ensuite, ils ont procédé à leurs exercices physiques.

Le soir du 4 octobre, Marcel Morissette se serait senti très malheureux. Il se demandait si cette relation avec M<sup>me</sup> X se poursuivrait. « J'ai une famille. J'avais "le besoin". J'étais dans une impasse. J'avais pas les moyens de contrarier "Madame". J'avais peur qu'elle se suicide. J'étais soumis. J'étais dans un cul de sac absolu. J'étais dominé. »

Les 5 et 6 octobre, M<sup>me</sup> X est en jour de repos. Les 7 et 8 octobre, elle n'entre pas au travail. Le dimanche matin, le fils de Marcel Morissette, Dominique, lui téléphone pour l'aviser que M<sup>me</sup> X ne s'est pas présentée au travail.

Le 9 octobre, Marcel Morissette est très nerveux. Les effets personnels de M<sup>me</sup> X sont disparus. Aidé des employés, il procède à des recherches dans les bâtiments. Il craint que M<sup>me</sup> X ne se soit suicidée.

Le 10 octobre, il voit Francine Phaneuf en pleurs. Elle sort du bureau du docteur Deschênes.

À son tour, il se rend au bureau du docteur Deschênes. Toujours selon Marcel Morissette, le docteur Deschênes « l'apostrophe ». Il est en colère. Il le pointe du doigt. « Tu es mieux de dire ce que tu as fait à [M<sup>me</sup> X]. Des têtes vont tomber. » Marcel Morissette répond : « Je réponds non à toutes vos questions et je ne répondrai que si vous mettez sur papier ce que vous avez à me reprocher. »

Le 17 octobre, Marcel Morissette, qui avait proposé de régler la situation par médiation, apprend que M<sup>me</sup> X refuse la médiation. Il ajoute que, ce jour-là, le docteur Deschênes ne lui a pas donné l'occasion de donner sa version des faits.

Le 20 octobre, le docteur Deschênes avise Marcel Morissette qu'il confie à une maison d'enquête le mandat de faire enquête et il remet à Marcel Morissette une copie de la plainte de M<sup>me</sup> X. Comme la plainte (pièce E-4) laisse sous-entendre que, en plus de M<sup>me</sup> X, d'autres employés ont subi du harcèlement, Marcel Morissette pense que c'est une tentative pour le compromettre et se défaire de lui. En effet, il pense que, depuis le mois de juin, le directeur souhaitait qu'il prenne sa retraite. De plus, il est d'avis que les chercheurs veulent l'évincer de la construction du nouveau complexe porcin. En effet, au mois de septembre 1995, un certain Pommard lui aurait suggéré de démissionner et, par la suite, d'agir comme conseiller spécial en agriculture auprès du ministère. De plus, il est d'avis qu'il était mal vu des chercheurs, car il s'opposait à l'abattage commercial. En effet, il a constaté, au mois de novembre 1995, qu'il n'avait pas été invité à une réunion sur le nouveau complexe porcin. Par conséquent, il pense que, avec la plainte de M<sup>me</sup> X, on a saisi l'occasion pour se débarrasser de lui. Par ailleurs, il ne croit pas que M<sup>me</sup> X ait participé directement à ce coup monté.

Marcel Morissette nie avoir discuté avec ses employés, durant la durée de l'enquête, de la plainte et du déroulement de l'enquête. Il nie leur avoir fait subir quelque pression. Par ailleurs, il estime que « le groupe, nous étions solidaires... je voulais que notre solidité demeure... »

Il reconnaît avoir montré la plainte (pièce E-4) de M<sup>me</sup> X à France Champagne et à Francine Phaneuf. Comme, selon Marcel Morissette, ces dernières se sentaient lésées du fait que, selon elles, la plainte sous-entendait en certains passages que M<sup>me</sup> X n'était pas la seule à avoir subi du harcèlement, Marcel Morissette leur a suggéré de se dissocier de la plainte. Par ailleurs, il nie avoir intimidé France Champagne et Francine Phaneuf.

Il est possible qu'il ait mis la main sur la fesse du docteur Farmer, ainsi qu'elle l'allègue, mais il est d'avis que « ce ne fut rien de vicieux » et que cela se serait produit pendant qu'il lui enseignait l'auto-défense ou la « technique Nadeau ».

Quant aux allégations de Francine Phaneuf selon lesquelles il lui aurait mis la main sur la cuisse, il pense que Francine Phaneuf a exagéré et que si cela s'est produit, ce n'était que pour l'interpeller et « ce n'était pas vicieux ».

Il reconnaît que France Champagne lui a fait part de son malaise et de celui des autres employées de le voir en petite tenue pour passer de son bureau à la douche. Selon lui, la plupart du temps il se rendait à la douche en « shorts ». Il reconnaît qu'il est « possible » qu'il se soit rendu en sous-vêtements à la douche sous les yeux des hommes. Par ailleurs, il allègue avoir vu France Champagne vêtue d'une serviette nouée autour de la poitrine. Il souligne que France Champagne lui a dit qu'elle avait été élevée dans un milieu « très sérieux ».

Il a été renversé d'entendre le témoignage de Michèle Guillette à la présente audience, car il la considérait une amie. Selon lui, c'est Michèle Guillette qui était d'une grande familiarité avec lui et non l'inverse. Elle se permettait, en blague, de fouiller dans les poches de son pantalon et elle s'essuyait les mains sur ses cuisses lorsqu'ils travaillaient ensemble.

Il nie s'être jamais vanté d'avoir fait examiner son sperme au microscope.

Il nie avoir parlé à M<sup>me</sup> X de sa vie intime avec son épouse et affirme que c'est plutôt M<sup>me</sup> X qui lui parlait de sa vie intime avec son mari.

Il reconnaît la possibilité qu'il ait proposé à ses employés de leur faire un massage. Il souligne qu'il détient un permis pour exploiter un centre de santé et qu'il a pu vouloir venir en aide à certains employés qui se plaignaient de malaises, notamment au cou. Il se rappelle avoir donné un massage à M<sup>me</sup> X puis l'avoir référée à un massothérapeute.

S'il a voulu mesurer l'adiposité de certaines personnes, c'est parce que les employés de son équipe le lui demandaient.

Marcel Morissette souligne que les employés ont témoigné à la présente audience en présence de leur patron, le docteur Deschênes, et il croit qu'il faut en tenir compte dans l'appréciation de leur témoignage.



Marcel Morissette nie avoir fait des avances à M<sup>me</sup> X, que ce soit directement ou indirectement. Il n'aurait pas osé, dit-il. Il affirme que M<sup>me</sup> X était très réservée dans son habillement jusqu'en 1995, mais qu'au printemps 1995, « elle s'est mise à s'habiller de façon plus provocante ». De plus, elle serait arrivée au travail avec son soutien-gorge dans les poches et, à partir de 1994, elle laissait traîner ses sous-vêtements dans la douche. Selon Marcel Morissette, M<sup>me</sup> X laissait traîner ses sous-vêtements proche de son bureau (à lui). De plus, elle ne portait que des sous-vêtements sous les « chiennes » (terme utilisé par Marcel Morissette pour désigner le survêtement que les employés portent pour exécuter leur travail).

Il savait que M<sup>me</sup> X prenait des médicaments et il avait noté qu'elle était plus détendue depuis qu'elle en prenait.

Marcel Morissette nie avoir dominé ses employés. Il ne croit pas avoir été insistant pour que les gens suivent son exemple en matière d'alimentation ou de conditionnement physique. Il n'a empêché personne de boire du café. Il a pratiqué des prises de judo au travail avec M<sup>me</sup> X et son fils Dominique, mais il ne l'a pas fait avec France Champagne et Francine Phaneuf, car « elles n'aimaient pas cela ».

Suite au dépôt de la plainte de M<sup>me</sup> X, il reconnaît avoir dit aux employés, entre le 21 novembre et le 21 décembre 1995, que M<sup>me</sup> X « avait besoin de sexe » et qu'elle lui faisait des avances. Il ne donnait pas de détails. Il est d'avis que c'est M<sup>me</sup> X qui révélait certains faits et que cela l'a incité à en révéler à son tour. Il affirme qu'au mois de juillet 1995, c'est M<sup>me</sup> X elle-même qui discutait de ses relations intimes avec son mari devant le groupe. Elle aurait affirmé « avoir épuisé son mari et que celui-ci avait subi deux mononucléoses en raison de cet épuisement ».

Marcel Morissette souligne qu'il a été suspendu au mois de décembre à la veille des Fêtes et que l'on n'a pas tenu compte de ses nombreuses années de service. De plus, on lui aurait dit, en janvier 1996, qu'il risquait de perdre sa pension et sa prime de séparation. Puis, on l'a licencié. Il aurait compris recevoir un mois de suspension, mais il ne comprend pas qu'on l'ait licencié. De plus, il avait l'impression que son syndicat voulait qu'il démissionne.

Il nie à peu près toutes les allégations contenues dans la plainte de M<sup>me</sup> X sauf celle d'être passé de son bureau à la douche en sous-vêtements, celle d'avoir frôlé les

employées (il explique que cela a pu arriver accidentellement et en raison de l'exiguïté des locaux), celle d'avoir massé le cou de M<sup>me</sup> X et celle d'avoir caressé les zones érogènes de M<sup>me</sup> X (il explique l'avoir fait parce que M<sup>me</sup> X se serait offerte à lui gratuitement et il ajoute lui avoir dit qu'elle avait « une belle grosse vulve »).

Il explique son comportement à l'égard de M<sup>me</sup> X en disant que M<sup>me</sup> X « bondissait » sur lui, que « son besoin était très grand » et que, puisqu'elle devait retourner chez elle après les heures de travail, il devenait difficile d'avoir des relations sexuelles ailleurs que sur les lieux de travail durant les heures de travail. Marcel Morissette prétend qu'il craignait que M<sup>me</sup> X ne mette fin à ses jours s'il la dénonçait au directeur. Il aurait aimé agir autrement, mais il ne le pouvait pas vu la crainte qui l'habitait et vu l'acharnement de M<sup>me</sup> X. De plus, il avait à l'esprit la démonstration qu'elle lui avait faite sur la manière dont elle s'y prendrait pour se suicider avec le matador et dont l'aiguille perce le crâne. Dans toute cette affaire, il estime qu'il est la victime.

En contre-interrogatoire, Marcel Morissette explique que, devant l'enquêteur Jean Lefebvre (pièce E-21), il a témoigné avoir eu, à cinq reprises, des relations sexuelles avec M<sup>me</sup> X et qu'il est d'avis qu'il s'agissait de relations intimes entre personnes consentantes. Il n'avait pas confiance en l'enquêteur et, par conséquent, il ne lui a pas donné de détails. Selon lui, l'enquêteur était une personne arrogante. L'enquêteur a dit : « Tu te comportes comme si tu étais une victime et tu nies tout! »

Il n'a pas dit à l'enquêteur qu'il craignait que M<sup>me</sup> X se suicide s'il refusait ses avances. Non plus ne l'a-t-il dit à son représentant syndical, car il avait la sensation qu'il serait mal représenté. D'ailleurs, il estime que le syndicat a porté un jugement rapide sur sa cause et l'a laissé tomber le 5 février 1996. (Même au 4<sup>ième</sup> palier de la procédure de griefs, il a choisi de ne pas expliquer sa crainte du suicide de M<sup>me</sup> X.) C'est pourquoi il a dû attendre trois ans, c'est-à-dire lors de son témoignage à la présente audience, pour expliquer à l'arbitre qu'il craignait le suicide de M<sup>me</sup> X.

Marcel Morissette ajoute qu'il est comme un boxeur, qu'il est capable de se défendre, qu'il pratique les arts martiaux (ceinture noire : 2<sup>ème</sup> degré) pour se défendre, qu'il se bat depuis l'âge de 15 ans, qu'il est propriétaire d'immeubles à revenus, qu'il sait se battre, mais que devant M<sup>me</sup> X, il a été « complètement démuni ».

Avant d'assister à un atelier sur le harcèlement sexuel, il croyait que, pour qu'il y ait harcèlement sexuel, il fallait nécessairement qu'il y ait relations sexuelles.

Si les blagues qu'il a racontées ont offensé ses employés, il s'en excuse et déclare qu'il n'a pas voulu les offenser. Par ailleurs, il ne croit pas que ses employés avaient peur de lui. S'il a raconté aux employés que M<sup>me</sup> X avait un phantasme relié aux carottes, c'est qu'il avait été humilié et que c'était sa façon de se défendre. D'ailleurs, il reproche à M<sup>me</sup> X d'avoir demandé, lors d'un atelier sur le harcèlement sexuel, ce qu'il faut faire quand c'est son propre patron qui harcèle. Il n'a pas voulu noircir M<sup>me</sup> X mais, en déposant la plainte, elle a rendu public le comportement de son patron et, par conséquent, « c'est donnant, donnant ».

S'il a raconté aux employés que, lors de son séjour à l'hôpital, les infirmières soulevaient la couverture pour voir son érection, c'est pour montrer à ses employés que les infirmières « étaient aussi préoccupées sexuellement que les hommes ». D'ailleurs, il se rappelle que, à l'occasion d'une autre intervention chirurgicale, il a aussi raconté à ses employés qu'on lui avait deux fois rasé les poils du pubis.

#### Témoignage de Anthony Marsh

Finalement, un dernier témoin, Anthony Marsh, manoeuvre (GL-MAN-07) à la porcherie depuis le 27 août 1996, et occupant un poste permanent, témoigne qu'il est collègue de M<sup>me</sup> X. Il raconte qu'un jour, vers le mois de mars ou avril 1998, il a entendu M<sup>me</sup> X se parler à elle-même, à haute voix, sur un ton fâché, et se disant : « Je suis allée voir Deschênes... Je lui ai dit : "Je vais vous raconter une histoire..." Il a dit : "On va peut-être vous donner un poste permanent" et je l'ai pas eu. » Anthony Marsh explique qu'il a relaté ce fait au fils de Marcel Morissette, Dominique Morissette, et ce dernier lui a demandé de répéter ce qu'il avait entendu à l'avocat de son père.

En contre-interrogatoire, il déclare que ce que M<sup>me</sup> X aurait dit est : « Je suis allée voir Deschênes... Je lui ai dit : "M'en va vous raconter une histoire... peut-être que tu vas être capable de me donner un poste permanent". »

Anthony Marsh déclare aussi que M<sup>me</sup> X est occasionnelle et qu'elle sera mise à pied sous peu.

Contre-preuve de l'employeurTémoignage du docteur Jean-Marc Deschênes

En contre-preuve, le docteur Jean-Marc Deschênes, directeur du Centre de recherches de la ferme expérimentale à Ottawa depuis août 1998 (et directeur du Centre de recherches de Lennoxville au moment de son témoignage en chef) déclare que, en aucun moment, M<sup>me</sup> X n'a-t-elle tenté de négocier l'obtention d'un poste permanent en retour de ses allégations contre Marcel Morissette. Selon le docteur Deschênes, c'est en janvier ou février 1996, lors d'une rencontre au cours de laquelle on l'informait du licenciement de Marcel Morissette, qu'elle a fait allusion à la possibilité d'obtenir un poste permanent. Le docteur Deschênes a répliqué qu'il s'agissait de deux dossiers distincts. Depuis, M<sup>me</sup> X ne lui a pas parlé de ce sujet.

En contre-interrogatoire, il ajoute que M<sup>me</sup> X sera mise à pied sous peu. Il ne restera que deux employées occupant des postes occasionnels : Francine Phaneuf et une dénommée Joëlle Boudreau. On a augmenté le nombre de postes permanents (six équivalents temps-plein).

Les procureurs des parties m'avisent, d'un commun accord, que M<sup>me</sup> X sera mise à pied dans deux semaines du dernier jour de la présente audience et qui est le 20 octobre 1998.

Les procureurs m'ont informé que, suite à son témoignage, M<sup>me</sup> X a entamé un congé de maladie au mois de mai 1998.

Ceci termine la contre-preuve.

PlaidoiriesPour l'employeur

La plaidoirie du procureur de l'employeur peut être résumée comme suit.

Suite à une enquête, l'employeur a conclu que Marcel Morissette s'était livré à du harcèlement sexuel et que l'étendue de son inconduite méritait le licenciement. La gestion de Marcel Morissette était basée sur l'exercice d'un pouvoir personnel. Les employés étaient dominés psychologiquement. M<sup>me</sup> X n'était pas équipée pour réagir

---

sainement face aux avances de Marcel Morissette et il en a profité. Marcel Morissette a agi en contravention des valeurs de l'employeur. Même les collègues de M<sup>me</sup> X ont subi le harcèlement de Marcel Morissette. Il s'agit d'une situation dramatique où les gens abdiquent.

Le témoignage du docteur Guérin nous éclaire sur l'état de santé et la personnalité de M<sup>me</sup> X. M<sup>me</sup> X était suicidaire au moment où elle a eu des relations sexuelles avec son patron. Il ne s'agit pas d'une relation amoureuse comme le prétend Marcel Morissette, mais de cinq rapports sexuels rapides, sans préambules, sur les lieux de travail et une fois alors que M<sup>me</sup> X et Marcel Morissette revenaient d'un voyage relié à leur travail. Comment croire Marcel Morissette, qui prétend avoir succombé aux avances de M<sup>me</sup> X parce qu'il avait peur qu'elle se suicide, puisqu'il avoue avoir eu des relations sexuelles avec M<sup>me</sup> X, sur les lieux de travail, alors qu'il était en vacances et que celle-ci travaillait. S'il avait peur de M<sup>me</sup> X, pourquoi se rendre à la ferme et risquer de la rencontrer?

Marcel Morissette était surveillant. Il avait l'obligation d'offrir à ses employés un milieu sain, libre de harcèlement sexuel. M<sup>me</sup> X avait des problèmes personnels et familiaux. Marcel Morissette ajoutait à ses problèmes.

Un surveillant qui s'engage dans des ébats sexuels avec une subalterne sur les lieux de travail doit en avoir les conséquences à l'esprit. Dans la présente affaire, les relations sexuelles créaient un « milieu de travail empoisonné » (voir *Le harcèlement sexuel au travail*, Maurice Drapeau, Les Éditions Yvon Blais Inc.). Cette affaire aurait pu se terminer par le suicide ou la démission de M<sup>me</sup> X.

M<sup>me</sup> X a beaucoup souffert. Lors de son témoignage, elle a été candide, faisant certains aveux qui auraient pu lui être défavorables. Il s'agit d'une personne crédible qui a livré un témoignage nuancé alors que Marcel Morissette n'a admis aucun tort et s'est entêté à vouloir se justifier.

M<sup>me</sup> X n'a jamais déblatéré sur le compte de son surveillant, tandis que celui-ci s'est employé à la discréditer auprès de ses collègues et jamais ne leur a-t-il avoué qu'il avait eu des relations sexuelles avec elle sur les lieux de travail.

Le critère qu'il faut appliquer lorsque le harcèlement sexuel se traduit en relations sexuelles, est à savoir si elles étaient « souhaitées » (« welcome ») (*Bonnie Robichaud* et l'affaire *Vinson*).

Si, avec le recul, on examine le contexte, il devient clair que les relations sexuelles avec Marcel Morissette n'étaient pas ce que M<sup>me</sup> X souhaitait pour elle-même. Le témoignage du docteur Guérin confirme cette conclusion.

Marcel Morissette prétend s'être plié aux avances de M<sup>me</sup> X parce qu'il craignait que son refus n'entraîne cette dernière au suicide. C'est une explication qu'il invente pour se donner raison et qui n'est pas crédible eu égard à l'ensemble de ses gestes.

Il est ironique de constater que les collègues de M<sup>me</sup> X n'ont pas eu le courage de se plaindre. À la fin, c'est la plus faible d'entre elles qui s'est plainte, car elle était rendue à bout.

En dépit de ses bons états de services, à partir du moment où Marcel Morissette met tous les torts sur les épaules des autres, il doit partir car il n'a rien compris.

Les décisions suivantes ont été citées : *Bonnie Robichaud v. Dennis Brennan* (1982), 3 C.H.R.R. D/977; *Bonnie Robichaud v. Dennis Brennan and The Treasury Board* (1983), 4 C.H.R.R. D/1272; *Brennan c. La Reine*, [1984] 2 C.F. 799; *Lambert et Commission des droits de la personne du Québec c. Lemay*, [1995] R.J.Q. 1967; *McMorrow* (dossier de la Commission 166-2-23967); *Hachey et Commission des droits de la personne du Québec c. Habachi*, [1992] R.J.Q. 1439; *Meritor Savings Bank v. Vinson* (1986), 477 U.S. 57; *Re Nakusp and District Community Services Assn. and U.C.F.W.* (1997), 63 L.A.C. (4th) 338; *Willband v. The Queen* (1966), [1967] R.C.S. 14; *R. c. Lavallée*, [1990] 1 R.C.S. 852; *Montréal (Communauté urbaine) c. Société en commandite Place Deguire*, [1996] A.Q. n° 4304 (Quicklaw); *R. c. Burns*, [1994] 1 R.C.S. 656; *R. c. Marquard*, [1993] 4 R.C.S. 223; *Bannister v. General Motors of Canada Ltd.*, [1988] O.J. 3402 (Quicklaw); *Cherie Bell and Anna Korczak v. Ernest Ladas and The Flaming Steer Steak House* (1980), 1 C.H.R.R. D/155; *Burridge v. Katsiris*, (1989), 11 C.H.R.R. D/427; *Terese Faye Cox and Debbie Cowell v. Super Great Submarines and Good Eats* (1981), 3 C.H.R.R. D/609; *Foisy c. Bell Canada*, [1984] C.S. 1164; *Maria Giouvanoudis v. Golden Fleece Restaurant and Steve Carras* (1984), 5 C.H.R.R. D/1967; *Gonzales v. Catholic Church Extension Society of Canada*, [1998]

O.J. n° 3404 (Quicklaw); *Janzen and Govereau v. Pharos Restaurant and Grammas* (1985), 7 C.H.R.R. D/3309; *Janzen v. Platy Enterprises Ltd.*, [1989] 1 R.C.S. 1252; *Korda v. JP Enterprises Ltd.* (1990), 12 C.H.R.R. D/201; *Nesvog v. Rutshmann* (1988), 9 C.H.R.R. D/5293; *Noffke v. McClaskin Hot House* (1989), 11 C.H.R.R. D/407; *Kristina Potapczyk v. Alistair MacBain* (1984), 5 C.H.R.R. D/2285; *Purdy v. Marwick Manufacturing Co.* (1987), 9 C.H.R.R. D/4840; *Voeller v. Kingfisher Sales Inc.* (1990), 11 C.H.R.R. D/433; *Sheri Zarankin v. Ian Johnstone* (1984), 5 C.H.R.R. D/2274.

Le procureur de l'employeur dépose des représentations additionnelles rédigées par la stagiaire Karine Lahaie-Ruel et que cette dernière a intitulé « Notes et Autorités ».

#### Pour le fonctionnaire s'estimant lésé

La plaidoirie de la représentante de Marcel Morissette peut être résumée comme suit.

Le nœud de ce dossier est une affaire de perception.

M<sup>me</sup> X n'est pas la seule responsable de la situation. Toutefois, il faut conclure qu'elle a des troubles de personnalité.

Il y a lieu d'être perplexe devant le fait que l'enquêteur ait senti le besoin d'étendre le champ de son enquête et d'interroger des techniciennes et des chercheurs. De plus, certains employés ont modifié leur témoignage depuis l'enquête.

On a fait une tempête dans un verre d'eau. M<sup>me</sup> X n'était pas coincée dans un engrenage.

M<sup>me</sup> X était dépressive depuis bien avant les relations sexuelles. Elle n'en était pas à son premier épisode dépressif. Il faut croire que sa perception des faits en a été influencée. Bien qu'il faille reconnaître qu'elle était perturbée, les témoins ayant confirmé les états dépressifs, il faut se demander s'il existe un lien direct entre cet état et ce qu'elle vivait avec Marcel Morissette. Était-elle une victime?

Marcel Morissette a été une aide ponctuelle à M<sup>me</sup> X. Il a répondu aux besoins sexuels de M<sup>me</sup> X. Elle lui a fait des avances.

Il n'est pas nié que Marcel Morissette soit un « homme à femmes » et qu'il aime leur faire des compliments. Mais son comportement s'inscrit dans l'atmosphère familiale de l'équipe responsable de la porcherie. Si ses remarques ont dérangé, il aurait fallu que les gens l'expriment.

En raison de son âge (63 ans), on ne peut tenir rigueur à Marcel Morissette de ses remarques. De plus, avant la réunion de novembre 1995, Marcel Morissette n'avait pas été conscientisé à la nature du harcèlement sexuel. Tous les employés en ont été conscientisés en même temps, ce qui explique qu'ils n'aient pas réagi auparavant.

Puisque, sauf M<sup>me</sup> X, personne n'a déposé de plainte, il faut conclure que les employés toléraient le comportement de Marcel Morissette. Marcel Morissette est devenu la bête noire parce que, un jour, une employée malheureuse s'est plainte. Désormais, les qualités de Marcel Morissette devinrent des défauts.

Par ailleurs, on ne peut prendre sur un ton de dérision l'hypothèse de Marcel Morissette qu'il y avait un complot pour se débarrasser de lui.

Même si l'on tenait pour avérés tous les faits reprochés à Marcel Morissette, que l'on conclut qu'il y a eu harcèlement et qu'il en est le seul responsable, la mesure appropriée n'est pas le licenciement.

Même à 63 ans, un être humain peut évoluer. On aurait dû tenter de « réhabiliter » Marcel Morissette. On aurait pu l'encadrer et lui expliquer comment ajuster son comportement.

M<sup>me</sup> X aussi aurait dû être pénalisée pour avoir eu des relations sexuelles sur les lieux de travail.

De plus, ses idées suicidaires ne peuvent toutes être imputées à Marcel Morissette. Depuis 1993, elle était dans un processus complexe et Marcel Morissette n'était qu'un élément parmi tant d'autres. Si Marcel Morissette avait été la source de ses problèmes, la dépression de M<sup>me</sup> X se serait réglée après le dépôt de la plainte. Il s'agissait de relations sexuelles souhaitées. M<sup>me</sup> X a reconnu avoir fait certaines avances. Il est permis de penser qu'elle ne croyait pas que le dépôt de sa plainte entraînerait le licenciement de son surveillant. Elle vivait de la culpabilité face



à son mari et du fait de ne pas avoir respecté ses propres valeurs, mais elle ne se sentait pas coincée par Marcel Morissette.

Marcel Morissette a souffert et a été humilié par le dépôt de cette plainte à la fin de sa carrière. Il n'a aucune autre possibilité d'embauche en raison de son âge et de son expérience limitée à un secteur. S'il avait eu une intention malsaine à l'égard de M<sup>me</sup> X, il n'aurait pas contesté la mesure disciplinaire et il aurait accepté la démission que lui proposait le directeur.

Il demande l'annulation du congédiement, il ne veut plus la réintégration à son poste, il veut le remboursement rétroactif à la date de son licenciement du salaire et des avantages sociaux dont il a été privé ainsi que la réception de ses prestations de retraite et tout dédommagement que l'arbitre jugerait à propos.

Les décisions suivantes ont été citées : *Samra* (dossier de la Commission 166-2-26543); *MacLean* (dossier de la Commission 166-2-22580); *Azerad* (dossier de la Commission 166-8-21610); *Bennett* (dossier de la Commission 166-2-21123); *Kahlon* (dossier de la Commission 166-2-20871); *Gaudreau* (dossier de la Commission 166-2-17074); *Tourigny* (dossier de la Commission 166-2-16434); et *Potvin* (dossier de la Commission 166-2-14871).

À ces représentations se sont ajoutées des représentations écrites en réponse à celles de Karine Lahaie-Ruel déposées par le procureur de l'employeur.

#### Réplique du procureur de l'employeur

Marcel Morissette savait que son comportement déplaisait aux femmes. Il a été méprisant à leur endroit. Il est faux de prétendre que les gens de son âge ont été élevés ainsi. Le respect de la personne a été enseigné aux gens de son âge.

Lorsque M<sup>me</sup> X s'est plainte à son médecin, en septembre 1995, du harcèlement de son patron (pièce E-14, page 5), elle ne pouvait pas prévoir que trois ans plus tard elle se retrouverait devant un arbitre et témoignerait à ce sujet.

Ce n'est pas une tempête dans un verre d'eau que l'employeur se préoccupe du fait qu'une employée songe à se suicider dans les locaux de l'employeur en raison des agissements d'un surveillant.

Ce ne sont pas les femmes qui ont mal perçu la situation. Elles ne sont coupables de rien.

Il est important qu'on le leur dise, qu'elles sachent qu'elles peuvent déposer une plainte et que même une employée embauchée à titre occasionnel peut déposer une plainte et protester contre le harcèlement sexuel.

#### Réplique de la représentante de Marcel Morissette

La prétention de Marcel Morissette est qu'il n'y avait aucun coupable, que tout simplement M<sup>me</sup> X avait des problèmes et que leur relation était une aventure amoureuse.

#### MOTIFS

Ce grief est rejeté. J'estime que l'employeur s'est déchargé du fardeau d'établir que la suspension et le licenciement de Marcel Morissette étaient justifiés. Je suis d'avis que Marcel Morissette s'est livré à du harcèlement sexuel à l'endroit de ses employées et en particulier à l'égard de M<sup>me</sup> X. J'estime que la plainte (pièce E-4) déposée par M<sup>me</sup> X était fondée et, en ce sens, j'en arrive à la même conclusion que l'enquêteur, Le Groupe J.L., qui a procédé à une enquête (pièce E-3) suite au dépôt de la plainte (pièce E-4) de M<sup>me</sup> X.

La preuve révèle que Marcel Morissette a adopté une attitude et a posé des gestes qui, considérés isolément ou pris dans leur ensemble, équivalent à du harcèlement sexuel ainsi qu'à de l'abus d'autorité.

Que cette affaire soit appréciée à la lumière des définitions<sup>(1)</sup> contenues dans la Politique du Conseil du Trésor relative au harcèlement en milieu de travail (pièce E-16) ou à celle proposée par l'auteur Maurice Drapeau dans son excellent ouvrage *Le harcèlement sexuel au travail* (Les Éditions Yvon Blais Inc., 1991) ou encore à celle de l'arbitre Shime et retenue par le Juge Dickson dans *Janzen c Platy Enterprises Ltd.*, [1989] 1 R.C.S. 1252, ainsi que celle du professeur Arjun P. Aggarwal, *Sexual Harassment in the Workplace* (Toronto, Butterworths, 1987), la conclusion qui s'impose est la même.

Les témoins produits par l'employeur ont décrit ce qui équivaut à un « climat de travail empoisonné » (expression utilisée par l'auteur Maurice Drapeau) par les blagues et les commentaires à connotation sexuelle au point de constituer un environnement offensant. De plus, ils ont relaté divers incidents de contacts physiques et d'attouchements. Ils ont également décrit un pattern d'exhibitionnisme chez leur contremaître, Marcel Morissette, qui, de façon régulière, s'exhibait en caleçon devant les employés pour se rendre à la douche, allant même jusqu'à donner des ordres alors qu'il était en sous-vêtement. Ils ont aussi fait état des propos déplacés de Marcel Morissette.

De plus, certaines employées (et même certaines chercheurs) ont subi les attentions non désirées de Marcel Morissette. M<sup>me</sup> X est celle qui en a le plus souffert et qui, alors qu'elle était vulnérable, qu'elle faisait une dépression nerveuse et qu'elle était suicidaire, a cédé aux avances sexuelles de Marcel Morissette avec qui elle a eu cinq rapports sexuels en un bref laps de temps, suite auxquels elle a déposé une plainte (pièce E-4). J'y reviendrai plus loin.

Finalement, les témoins ont fait état de « l'abus d'autorité » qu'ils ont subi de la part de Marcel Morissette suite au dépôt de la plainte de M<sup>me</sup> X. Cet abus d'autorité s'est traduit en intimidation et en menaces dans le but de les amener à s'opposer à la plainte et à les influencer dans leur témoignage devant l'enquêteur. Cet abus d'autorité s'est aussi traduit par des tentatives systématiques de la part de Marcel Morissette de ternir l'image et la réputation de M<sup>me</sup> X en faisant des allégations

---

(1) ces définitions sont reproduites en annexe

auprès des collègues de celle-ci, et d'autres employés travaillant à l'extérieur de la porcherie, sur les préférences sexuelles de M<sup>me</sup> X, sur ses phantasmes et même sur sa vie sexuelle avec son mari ainsi que sur les problèmes psychologiques de M<sup>me</sup> X.

Avant de pousser plus avant l'examen de la preuve, il convient de situer le contexte.

---

### Contexte

Marcel Morissette a 63 ans. Il a 43 ans d'ancienneté. Il a été contremaître de la porcherie du Centre de recherches pendant plus de 40 ans. Sa compétence est reconnue unanimement tant par son employeur que par ses associés (les chercheurs, les techniciens) et ses employés, et les évaluations de son rendement (pièce A-11) le confirment. C'est également un homme autoritaire qui dirigeait la porcherie d'une main de fer. Grâce à sa compétence et à son autorité, il a acquis un ascendant sur son entourage, y inclus le directeur du Centre de recherches et les chercheurs qui lui confiaient l'application de leurs projets de recherche. C'est également un adepte et un professeur de judo et un fervent de l'alimentation saine. Son influence sur ses employés était telle que ses employés se sentaient mal à l'aise de boire du café ou de consommer certains aliments en sa présence.

Les employés de Marcel Morissette (Francine Phaneuf, France Champagne, Claude Mayrand, M<sup>me</sup> X) étaient beaucoup plus jeunes que lui. Ils étaient au début de la vingtaine, frais sortis du CÉGEP, et désireux de bien faire et de conserver leur emploi. Ils s'estimaient chanceux d'avoir déniché un poste dans le domaine dans lequel ils avaient étudié (technique : santé animale ou gestion d'entreprise agricole) et, de plus, ils étaient embauchés à titre occasionnel. Le fils de Marcel Morissette comptait aussi parmi ses employés. Il avait été embauché à titre occasionnel à ses débuts (il occupe un poste permanent à partir de 1991) et il était au début de la vingtaine. C'est son père qui fait son évaluation de rendement et il est le seul à occuper le poste de son père, de façon intérimaire, en l'absence de ce dernier. Pour employer les mots du témoin Francine Phaneuf, Dominique Morissette et son père constituent « un tandem imposant ». Personne n'ose se plaindre, mais cette relation constitue « un malaise omniprésent ».

Le travail s'exécute en équipe de deux et c'est Marcel Morissette qui décide de la composition des équipes et du lieu où chaque équipe travaillera, c'est-à-dire, à la porcherie ou dans les bâtiments et autres endroits avoisinants.

Les employés sont très conscients de la précarité de leur statut et ils s'emploient à ne pas déplaire à Marcel Morissette.

Ils vivent en vase clos et ont peu de contacts avec les autres employés du Centre de recherches. Ils se voient imposer une certaine promiscuité du fait que hommes et femmes doivent partager les mêmes installations pour les douches.

Marcel Morissette leur fait sentir régulièrement le poids de son autorité et il leur rappelle qu'ils sont embauchés à titre occasionnel. Il leur répète (témoignage de Claude Mayrand) « qu'il les protège contre l'extérieur ».

M<sup>me</sup> X est dans la même situation précaire que ses collègues. De plus, elle a des vulnérabilités qui lui sont propres.

Elle connaît une enfance difficile. Ses parents se séparent. Très jeune, elle subit du harcèlement sexuel de la part de membres de sa famille; sa mère lui enseigne qu'elle doit le tolérer. Arrivée à l'âge adulte, M<sup>me</sup> X est sujette aux dépressions nerveuses. Une fois mariée, elle devient le principal soutien de famille (elle a deux enfants). De manière constante, son mari exerce sur elle des pressions pour qu'elle travaille et rapporte de l'argent. M<sup>me</sup> X se joint aux témoins de Jéhovah en 1984. En 1985, la mère de M<sup>me</sup> X, qui elle aussi a été dépressive toute sa vie, se suicide. Les dépressions de M<sup>me</sup> X s'accroissent à partir de 1993. Elle a des idées suicidaires.

En 1995, elle fait une dépression profonde et c'est durant cette dépression qu'elle aura cinq rapports sexuels avec Marcel Morissette. Je reviendrai plus loin aux vulnérabilités particulières de M<sup>me</sup> X ainsi qu'au témoignage d'un psychiatre à ce sujet.

J'aborde maintenant mes conclusions de faits sur le climat de travail et le comportement de Marcel Morissette à l'égard de ses subalternes et d'autres employés.

### 1) Blagues

Il ressort du témoignage des employés de Marcel Morissette (M<sup>me</sup> X, France Champagne, Francine Phaneuf, Claude Mayrand), des chercheurs du Centre de recherches (Chantal Farmer, Jacques Matte), des techniciennes (Claire Corriveau, Louise Thibault, Michèle Guillette, Normande Ouellet), et même du témoignage de Dominique Morissette, que Marcel Morissette racontait, sur une base régulière, voire quotidienne, des blagues à connotation sexuelle. Il s'agissait de plaisanteries grossières, fréquemment méprisantes pour les femmes, allant même jusqu'à « les rabaisser » et les comparer à des animaux. Certains employés en racontaient aussi,

mais, dans l'ensemble, c'est Marcel Morissette qui en racontait le plus. Plusieurs témoins ont rapporté que, en entendant les « farces » de Marcel Morissette, les employés « riaient jaune ». Le climat que l'on m'a décrit existait dès 1991 à l'arrivée des employés ci-haut nommés. L'on m'a décrit une atmosphère de travail imprégnée de blagues à connotation sexuelle et dont le principal instigateur était Marcel Morissette. Même le docteur Jacques Matte, qui a été produit comme témoin par Marcel Morissette, a expliqué que, même si pour sa part les farces de Marcel Morissette ne l'ont pas mis mal à l'aise, il comprenait que « les farces sur les femmes pouvaient être perçues comme du harcèlement sexuel ».

Tant le docteur Chantal Farmer, que les techniciennes Chantal Corriveau et Louise Thibault et M<sup>me</sup> X ont fait état de leur malaise en entendant les blagues de Marcel Morissette. Francine Phaneuf a déclaré que les blagues « allaient loin ». Claude Mayrand a confirmé que les blagues de Marcel Morissette rendaient mal à l'aise non seulement M<sup>me</sup> X mais aussi France Champagne.

Il est clair que M<sup>me</sup> X a protesté (Claude Mayrand, entre autres, l'a confirmé) auprès de Marcel Morissette et que c'était connu, tant de Marcel Morissette que des autres employés (les collègues de M<sup>me</sup> X, le docteur Chantal Farmer, les techniciennes Chantal Corriveau et Louise Thibault), que M<sup>me</sup> X n'appréciait pas les blagues racontées par Marcel Morissette.

Au lieu de cesser de raconter ses blagues, Marcel Morissette se moque de M<sup>me</sup> X et la remet à sa place en lui reprochant d'être témoin de Jéhovah. Il lui fait sentir que c'est elle qui n'est pas correcte. Pourtant, même son propre fils, Dominique Morissette, admet lors de son témoignage qu'il était visible que les blagues à connotation sexuelle incommodaient M<sup>me</sup> X. De plus, le fils de Marcel Morissette ajoute qu'il se racontait une variété de blagues, entre autres, sur les noirs, les Terre-Neuviens, et les témoins de Jéhovah.

Ayant été à même d'évaluer la crédibilité des chercheurs, des techniciennes et des employés de Marcel Morissette, je retiens leur version plutôt que celle de Marcel Morissette. Comme je l'ai dit précédemment, même le docteur Matte, produit par Marcel Morissette, a témoigné dans le même sens que les témoins de l'employeur.

J'estime que, en soumettant les employés à son humour à connotation sexuelle, et ce, de façon quasi-quotidienne, Marcel Morissette a empoisonné leur milieu de travail. La participation mitigée de certains d'entre eux n'enlève en rien sa responsabilité à Marcel Morissette qui, à titre de représentant de l'employeur à la porcherie, avait comme obligation d'assurer aux employés un milieu de travail libre de tout harcèlement sexuel. Ni l'âge de Marcel Morissette (défense invoquée par sa représentante) ni le milieu de travail (traditionnellement, un milieu d'hommes) ne sont des défenses légitimes. Les accepter voudrait dire, d'une part, que les femmes qui travaillent dans un milieu autrefois réservé aux hommes auraient moins le droit à un milieu libre de harcèlement que les femmes travaillant dans des milieux où traditionnellement elles se retrouvent en plus grand nombre et que, d'autre part, les hommes plus âgés jouiraient, en raison de leur âge, d'une plus grande protection lorsqu'ils se livrent à du harcèlement.

Marcel Morissette s'est livré, par son humour, à un harcèlement acharné de ses employés. Comme bien des personnes en autorité, il n'a pas eu la clairvoyance de se rendre compte que, confrontés à son humour, les employés « riaient jaune », ainsi que plusieurs témoins l'ont rapporté. Il a fait fi d'une réalité fondamentale de tout milieu de travail, c'est-à-dire que les employés ont une conscience aigüe de la hiérarchie et de l'influence de leurs patrons sur leur carrière et, en conséquence, répriment couramment leurs sentiments sur le comportement de leurs supérieurs même lorsque ce comportement est répréhensible. Ceci risque d'être encore plus vrai, comme dans le présent cas, lorsque les employés occupent des postes à titre occasionnel. Par conséquent, les employés choisissaient de « rire jaune » et il aura fallu la plainte de M<sup>me</sup> X pour qu'ils finissent par s'ouvrir sur leurs véritables sentiments.

Il m'apparaît clair que les employés ont tenté, chacun selon ses propres mécanismes de défense, de s'ajuster à une situation créée par leur surveillant. Pour employer les mots de l'auteur Maurice Drapeau (*supra*), il s'agissait de « tolérance passive » plutôt que « d'acceptation libre et volontaire ».

Non seulement les blagues à connotation sexuelle de Marcel Morissette étaient-elles hors d'ordre, mais aussi ses blagues sur les témoins de Jéhovah. C'est une réalité bien connue : dans les rapports humains, l'humour masque fréquemment de l'hostilité. En l'occurrence, je pense que les moqueries sur les témoins de Jéhovah

constituaient un manque de respect et une manière de ridiculiser les croyances de M<sup>me</sup> X qui, elle-même, est témoin de Jéhovah. Marcel Morissette était la personne en autorité; il avait l'obligation d'assurer à ses employés, et en particulier à M<sup>me</sup> X, un milieu de travail libre de harcèlement sexuel et, de plus, respectueux de leurs convictions religieuses.

## 2) Propos et commentaires

M<sup>me</sup> X rapporte divers propos où Marcel Morissette établit des parallèles entre les porcs et les femmes. De plus, alors que dans le cadre des projets de recherches il fait partie des fonctions de M<sup>me</sup> X de recueillir des données sur les chaleurs des animaux, Marcel Morissette lui fait des commentaires tels : « Est-ce que tu vas te mettre à quatre pattes? » ou « T'as pas de pénis, alors tu peux pas détecter les chaleurs. » Il ressort clairement du témoignage de M<sup>me</sup> X qu'elle se sentait abaissée.

De plus, Marcel Morissette parle régulièrement à M<sup>me</sup> X et à Francine Phaneuf de sa propre vie sexuelle. Tantôt, il fait allusion à la fertilité de son sperme devant les employés, tantôt il donne son opinion sur la vie sexuelle des autres, ou encore, il tient des propos tels, dire à une employée qui sort de la douche (les employés utilisent les douches à la fin de leur quart, car ils font un travail salissant) : « Arrêtes d'abuser de ton corps. » Quant à M<sup>me</sup> X, lorsqu'elle sort de la douche, Marcel Morissette lui fait divers commentaires sur ses seins et ses fesses. De plus, il apporte au travail des articles qu'il montre aux employés sur des sujets tels : « Comment allonger le pénis » ou « Comment avoir plus de poil », etc., et selon M<sup>me</sup> X et Francine Phaneuf, entre autres, il encourage les discussions sur les sujets de nature sexuelle.

M<sup>me</sup> X témoigne que Marcel Morissette parle aussi à ses employés des érections qu'il a eues lors d'un séjour à l'hôpital, leur racontant que les infirmières soulevaient le drap pour voir la grosseur de son sexe. Les témoins Francine Phaneuf et Michèle Guillette confirment le témoignage de M<sup>me</sup> X. Michèle Guillette témoigne que les employés « riaient jaune ».

Marcel Morissette confirme avoir parlé de ses érections. Il explique ses propos en expliquant qu'il voulait démontrer aux employés que les infirmières étaient « aussi préoccupées sexuellement que les hommes ». De plus, il insiste pour mettre en preuve



---

un extrait d'un livre quelconque sur les effets de certains médicaments qu'il aurait pris alors qu'il était hospitalisé (pièce A-19).

Puis, il en rajoute et déclare que, lors d'une autre intervention chirurgicale, il a raconté à ses employés qu'on lui avait rasé deux fois les poils du pubis.

Lors de son témoignage, Marcel Morissette n'a donné aucun signe de pouvoir prendre du recul face à lui-même. En aucun moment ne s'est-il remis en question, à tout le moins pour se demander pourquoi il avait un tel besoin d'instruire ses employés en matière sexuelle et de partager avec eux ses opinions et ses « connaissances » en matière sexuelle ainsi que le fait que, selon lui, les infirmières s'intéressaient à ses érections lors d'un séjour à l'hôpital. L'ensemble des propos rapportés par les témoins révèle un être obnubilé par tout ce qui de près ou de loin touche à la sexualité. Les propos de Marcel Morissette, en plus de révéler chez lui une propension à parler d'organes génitaux, ont contribué à empoisonner l'environnement de travail de M<sup>me</sup> X et de ses collègues. Il s'agit de commentaires déplacés et de sous-entendus qui, selon leur témoignage, ont mis les employés mal à l'aise ou les ont offensés. Ajoutés aux blagues de Marcel Morissette (relatées précédemment) et aux gestes et divers comportements de Marcel Morissette (et que je relaterai plus loin), ils ont contribué à un climat de travail équivalant à du harcèlement sexuel. Les propos de Marcel Morissette à l'endroit de M<sup>me</sup> X étaient avilissants et démontrent une absence complète de respect pour celle-ci. Son insistance à vouloir parfaire l'éducation sexuelle de ses employés était hors d'ordre. Quant aux explications de Marcel Morissette sur les raisons qui l'ont emmené à parler de ses érections, elles constituent un indice on ne peut plus patent de son manque de jugement comme surveillant. Au surcroît, en s'arrogeant la responsabilité d'instruire ses employés sur les préoccupations sexuelles des infirmières, il outrepassait le cadre de ses fonctions en plus d'excéder les limites de la bienséance. Finalement, il ressort du témoignage de ses employés que ses divers propos, considérés dans leur ensemble, créaient des conditions de travail offensantes.

### 3) Gestes

Marcel Morissette ne se limite pas aux blagues et aux commentaires à connotation sexuelle. Au cours des années, il pose des gestes à l'égard des trois femmes (M<sup>me</sup> X, Francine Phaneuf et France Champagne) qui travaillent sous sa

---

surveillance en plus de se permettre des attouchements sur le docteur Chantal Farmer et sur la technicienne Claire Corriveau.

Tantôt, il met la main sur la fesse du docteur Farmer. Tantôt, il pose sa main sur la cuisse de Francine Phaneuf et cette fois, c'est le docteur Farmer elle-même qui est témoin de la scène. Il touche la technicienne Claire Corriveau « aux bons endroits », dit-elle, bien que pour sa part elle ajoute ne pas avoir été « incommodée ». Il touche son employée Francine Phaneuf tantôt à la main, tantôt à l'épaule et, parfois, il lui touche la cuisse. M<sup>me</sup> X confirme avoir été témoin de ces scènes. En une occasion, alors qu'ils sont en voiture, il pose sa main sur la cuisse de Francine Phaneuf « suffisamment haut pour être inconfortable » (en haut de la cuisse) et il laisse sa main un long moment sur sa cuisse. Sa consœur, France Champagne, confirme avoir été témoin de la scène. D'ailleurs, France Champagne elle-même a déjà eu à subir les attentions de Marcel Morissette et il a déjà posé sa main sur sa cuisse également.

Marcel Morissette pose aussi sa main sur la cuisse de M<sup>me</sup> X en plusieurs occasions. France Champagne et Claude Mayrand confirment en avoir été témoins. D'ailleurs, tant France Champagne que M<sup>me</sup> X se plaindront à leur collègue, Claude Mayrand, que Marcel Morissette les touche. Marcel Morissette donne aussi des tapes sur les fesses de M<sup>me</sup> X. Claude Mayrand en est témoin.

Entre le témoignage des personnes ci-haut mentionnées et celui de Marcel Morissette, je choisis celui de celles-ci. (Je ne retiens pas celui de Julie Duquette, car sa présence à la porcherie a été peu fréquente.) En effet, le nombre de témoins et leur crédibilité militent ainsi que certains aveux de Marcel Morissette en ce sens. En effet, tout en cherchant à minimiser la portée de ses gestes (« ce n'était pas vicieux »), Marcel Morissette a admis avoir mis la main sur la fesse et la cuisse du docteur Farmer et de Francine Phaneuf. Je conclus qu'il a fait la même chose à M<sup>me</sup> X et, comme je l'ai mentionné ci-haut, les incidents ont été corroborés par d'autres témoins. La preuve est claire que les employées concernées n'appréciaient pas les familiarités de Marcel Morissette.

En plus d'attouchements, Marcel Morissette se livre à des frôlements variés et se sert des massages et des prises de judo comme prétexte pour toucher aux employées. De plus, il s'approche trop près des employées, il envahit leur espace vital

(témoignages du docteur Farmer, de Claire Corriveau et de M<sup>me</sup> X). (Même le témoin André Boucher, produit par Marcel Morissette, rapporte qu'une stagiaire s'est plainte à lui des prises de judo de Marcel Morissette.) D'ailleurs, par ses agissements, il s'est construit une réputation. Les employées en parlent entre elles et font des mises en garde aux étudiantes qui viennent faire des stages au Centre de recherches (témoignages de M<sup>me</sup> X, du docteur Farmer et des techniciennes Claire Corriveau et Louise Thibault). Marcel Morissette est même au courant de sa réputation et il s'en réjouit, disant même à M<sup>me</sup> X qu'il aime que les gens aient l'opinion de lui « qu'il est le coq dans la basse-cour ».

Pour sa part, Marcel Morissette nie les frôlements, sauf dans la mesure où ils auraient été accidentels, et il nie que ses attouchements que M<sup>me</sup> X et ses collègues ont rapportés aient été déplacés et il reconnaît avoir « proposé » à ses employés de leur donner un massage pour leur venir en aide dans leurs maux de cou.

Une fois de plus, le nombre de témoins entendus, leur crédibilité et la qualité de leur témoignage m'amènent à retenir leur version plutôt que celle de Marcel Morissette et j'en conclus que, par une variété de frôlements et d'attouchements déplacés, Marcel Morissette a eu une conduite inappropriée à l'égard de M<sup>me</sup> X et des autres femmes ci-haut nommées et que cette conduite s'ajoute aux autres comportements énumérés ci-haut et constituant du harcèlement sexuel.

#### 4) Exhibitionnisme

Marcel Morissette s'exhibait régulièrement en caleçon devant ses employés. Sur ce point, la preuve est accablante. Même Marcel Morissette ne l'a pas nié.

M<sup>me</sup> X a relaté qu'elle et les autres employées se sentaient mal à l'aise et qu'elles en parlaient entre elles. Il est même arrivé à Marcel Morissette de donner des ordres en petite tenue aux employés pendant 10 minutes. Tant M<sup>me</sup> X que sa consœur France Champagne ont protesté auprès de Marcel Morissette, mais sans succès. Il leur reproche d'être trop prudes ou, dans le cas de M<sup>me</sup> X, d'être témoin de Jéhovah.

Michèle Guillette, Claude Mayrand et Francine Phaneuf confirment le témoignage de M<sup>me</sup> X et de France Champagne. Même deux témoins produits par Marcel Morissette et qui ne travaillaient pas à la porcherie, le docteur Jacques Matte et

Julie Duquette, confirment l'avoir déjà vu en sous-vêtement lorsqu'ils se sont présentés à la porcherie.

Il est clair que Marcel Morissette savait qu'au moins deux de ses employées trouvaient cette situation choquante et que, malgré tout, il a continué de s'exhiber. Lors de son témoignage, au lieu de se remettre en question et d'examiner sa propre motivation pour vouloir s'exhiber à ses employés, il prend l'attitude, une fois de plus, que ce sont les autres qui ne sont pas « corrects » et il passe à l'attaque en prétendant qu'il a déjà vu France Champagne « une serviette autour du buste ». Cette réaction est conforme à l'attitude générale démontrée par Marcel Morissette tout au long de son témoignage. Il n'assume la responsabilité d'aucun de ses comportements et blâme son entourage.

L'exhibitionnisme de Marcel Morissette ainsi que ses blagues, ses propos et ses gestes ont créé un « climat de travail empoisonné » (expression utilisée par l'auteur Maurice Drapeau, *Le harcèlement sexuel au travail (supra)*), au point « d'imposer, comme condition de travail, un environnement offensant ». La situation que l'on m'a décrite a duré pendant plusieurs années. Parce qu'ils occupaient des emplois précaires et que Marcel Morissette les dominait par son autorité ainsi que par la force de sa personnalité, les employés ont réagi par une « tolérance passive qui ne doit pas être confondue avec l'acceptation libre et volontaire ». Si certains d'entre eux, à l'occasion, ont participé aux blagues à connotation sexuelle, c'est fonction de la personnalité et des mécanismes de défense propres à chacun et face à une situation malsaine mais à laquelle, à moins de quitter leur emploi ou de déposer une plainte, ils pouvaient difficilement échapper.

Je n'ai aucun doute, les ayant entendus et ayant pu observer Marcel Morissette, que celui-ci a acquis un ascendant sur ses employés et sur ses collaborateurs (même la présidente du comité des femmes a avoué sa peur de Marcel Morissette) que, outre les protestations de M<sup>me</sup> X à quelques reprises, ainsi que celles de France Champagne, le groupe d'employés s'est écrasé devant Marcel Morissette et en est venu à tolérer l'intolérable. Le fait que les employés aient enduré aussi longtemps cette situation démontre combien il est facile, lorsque certaines conditions sont en place, de dominer un groupe d'êtres humains.

### 5) Relations sexuelles

M<sup>me</sup> X et Marcel Morissette ont eu des relations sexuelles à cinq reprises durant une période de trois mois (de juillet au début octobre 1995). M<sup>me</sup> X a déposé une plainte alléguant harcèlement sexuel dans les jours qui ont suivi la dernière relation sexuelle.

Marcel Morissette prétend qu'il est la victime de M<sup>me</sup> X, tandis que M<sup>me</sup> X déclare que Marcel Morissette l'a harcelée pendant des années et qu'elle a fini par succomber à ses avances alors qu'elle faisait une dépression nerveuse et qu'elle prenait des médicaments qui, selon elle, avaient pour effet d'accentuer ses pulsions sexuelles.

D'abord, je suis d'avis que les actions de Marcel Morissette à l'égard de ses employés (y inclus M<sup>me</sup> X), que j'ai relatées dans les pages précédentes, méritaient le licenciement. Je pense que Marcel Morissette savait ce qu'il faisait et agissait en toute lucidité. Par conséquent, même s'il n'y avait pas la preuve sur les relations sexuelles, ma décision serait la même.

Ceci dit, les cinq relations sexuelles constituent un élément additionnel, une illustration supplémentaire du harcèlement sexuel auquel s'est livré Marcel Morissette à l'égard de M<sup>me</sup> X.

Il est clair que M<sup>me</sup> X a participé à ces relations sexuelles et qu'elle a cédé aux avances de Marcel Morissette. Dans des circonstances normales, j'estime qu'il y aurait lieu de lui faire assumer, au même titre que Marcel Morissette, la responsabilité de sa décision d'avoir des relations sexuelles avec ce dernier. Toutefois, nous ne sommes pas dans des circonstances normales.

En effet, mon appréciation de la preuve m'amène à conclure que M<sup>me</sup> X était une personne très fragile au plan psychologique et que cette fragilité était connue de Marcel Morissette. De plus, M<sup>me</sup> X avait des idées suicidaires, elle était sous suivi médical, elle faisait une dépression nerveuse, elle prenait des médicaments pour contrer cette dépression et selon l'aveu même de Marcel Morissette, tous ces faits étaient connus de Marcel Morissette avant que n'aient lieu les relations sexuelles.

Loin de penser que Marcel Morissette a été victime de M<sup>me</sup> X, ainsi qu'il le prétend, ou, comme le prétend son procureur, qu'il s'agissait d'une aventure

---

amoureuse consensuelle, je crois plutôt que Marcel Morissette a été un prédateur face à une proie facile et qu'il a profité de la vulnérabilité de M<sup>me</sup> X pour obtenir d'elle ce qu'il n'avait pu obtenir d'elle dans le passé. Je suis d'avis que le harcèlement sexuel de M<sup>me</sup> X par Marcel Morissette dans les mois et les années qui ont précédé les relations sexuelles s'est poursuivi et que Marcel Morissette a eu raison des résistances de M<sup>me</sup> X à cause de la faiblesse psychologique de M<sup>me</sup> X et de la dépression nerveuse qu'elle vivait. Bien qu'elle ait participé physiquement aux relations sexuelles, M<sup>me</sup> X n'était pas dans un état mental lui permettant de donner un consentement éclairé. Elle semble s'être engouffrée dans un marasme psychologique dont elle n'est parvenue à s'extirper qu'en suivant le conseil de son collègue Claude Mayrand qui l'a convaincue qu'il existait une autre solution (déposer une plainte) que de démissionner.

J'accepte comme preuve de l'état mental de M<sup>me</sup> X, le témoignage non contredit du psychiatre Marc Guérin. Je retiens également le témoignage de M<sup>me</sup> X sur sa prédisposition à la dépression ainsi que l'aveu de Marcel Morissette qu'il savait M<sup>me</sup> X suicidaire.

De plus, et pour ma part, je suis d'avis que l'histoire personnelle de M<sup>me</sup> X (sévices sexuels subis dans l'enfance, mère qui se suicide vers 1985, dépressions antérieures de M<sup>me</sup> X, les pressions pour garder son emploi qu'elle subissait de la part de son mari, la dépression qu'elle vivait en 1995, le profil psychologique de M<sup>me</sup> X tel que décrit par le docteur Guérin, la précarité de son emploi et la domination exercée sur elle par Marcel Morissette) comporte autant de facteurs pertinents qui la rendaient vulnérable au harcèlement de la part de Marcel Morissette et aptes à la faire se sentir dans une impasse.

D'ailleurs, cette analyse de la situation est confirmée par le docteur Guérin.

Il est clair que Marcel Morissette était au courant de la fragilité de M<sup>me</sup> X. Il avait même informé Francine Phaneuf et France Champagne, les collègues de M<sup>me</sup> X, qu'elle consultait un expert en santé mentale. Il en avait même parlé à la technicienne Claire Corriveau. Il connaissait les antécédents familiaux de M<sup>me</sup> X. Il savait qu'elle songeait au suicide. Tout au long de son témoignage, il a répété qu'il la croyait suicidaire. Il savait même par quelle méthode elle entendait se suicider. Et, en plus, il avoue que, lorsqu'elle ne s'est pas présentée au travail dans les jours suivant leur

dernière relation sexuelle, il a immédiatement pensé qu'elle s'était suicidée et il en a informé ses collègues qui, fébrilement, se sont mis à la recherche de M<sup>me</sup> X.

Il est également clair que non seulement Marcel Morissette dominait ses employés mais que, en raison de la vulnérabilité psychologique de M<sup>me</sup> X, il dominait particulièrement M<sup>me</sup> X par divers moyens, tels la dévaloriser, lui répéter que ses collègues ne l'aimaient pas mais que lui l'aimait, lui rappeler qu'elle avait un emploi à titre occasionnel, se présenter comme celui qui pouvait la consoler lorsqu'elle lui fait part de ses idées suicidaires, s'arranger pour qu'elle travaille ou voyage seule avec lui et ridiculiser ses croyances de témoin de Jéhovah. Bref, alors qu'il la savait malade et suicidaire, il tentait de la manipuler et il s'attaquait à plus faible que lui.

Dans les mois précédant les relations sexuelles, M<sup>me</sup> X s'est plainte à sa consœur, France Champagne, que Marcel Morissette la harcelait. Elle lui en a même parlé en 1993-1994. Elle en a aussi parlé à son confrère, Claude Mayrand. Lors d'une réunion précédant le mois de mai 1995 (il y en eut une autre après le dépôt de la plainte de M<sup>me</sup> X), elle soulève le sujet du harcèlement sexuel par un supérieur. Elle a même dit au fils de Marcel Morissette, Dominique Morissette, que son père avait « les mains longues » et qu'elle ne voulait pas voyager avec lui. Même Marcel Morissette a admis avoir été au courant qu'elle avait refusé de l'accompagner à un colloque. Bref, le comportement de M<sup>me</sup> X dans les mois précédant les relations sexuelles et le dépôt de la plainte, et rapporté par les témoins, tend à confirmer le témoignage de M<sup>me</sup> X selon lequel elle a été harcelée pendant des mois, voire des années, avant d'avoir des relations sexuelles avec Marcel Morissette et que, à toutes fins utiles, et de son point de vue, elle se débattait dans une toile d'araignée.

Le comportement de M<sup>me</sup> X après les relations sexuelles (survenues en cinq occasions entre le mois de juillet et le début d'octobre 1995 durant les heures de travail et en une occasion au retour d'un voyage relié au travail) tend également à confirmer que les relations sexuelles n'étaient que la dernière étape du harcèlement systématique entrepris depuis des mois, voire des années. C'est immédiatement dans les jours qui ont suivi la dernière relation sexuelle qu'elle dépose une plainte contre Marcel Morissette et ce, non pas de sa propre initiative, mais à la suggestion de son confrère Claude Mayrand, qui lui fait valoir qu'il existe d'autre solution que de démissionner. On l'éloignera de la porcherie pendant un certain temps et, dans les

jours précédant son retour à la porcherie, tant son confrère Claude Mayrand que son mari, retrouvent M<sup>me</sup> X dans un des édifices de la porcherie avec la carabine « le matador » en main. Le docteur Guérin a témoigné qu'il s'agissait d'un geste très sérieux et qu'il ne faisait aucun doute dans son esprit que ce geste n'était pas un simple appel à l'aide et que ce soir-là M<sup>me</sup> X aurait fort bien pu se suicider si on ne l'avait découverte. Pour ma part, je suis d'avis que l'incident du matador constitue un indice supplémentaire que M<sup>me</sup> X continuait d'être ébranlée par le fait de s'être adonnée à des relations sexuelles avec Marcel Morissette et qu'elle avait été suffisamment atteinte dans sa vulnérabilité par ces événements et leur retombées dans sa vie personnelle pour continuer après le dépôt de la plainte d'envisager le suicide comme solution à sa détresse, solution qu'elle envisageait avant les relations sexuelles et d'ailleurs choisie par sa propre mère en 1985.

Tout au long de son témoignage, Marcel Morissette s'est employé à me convaincre qu'il était une « victime » (le mot est de lui), que c'est M<sup>me</sup> X « qui bondissait sur lui » (d'ailleurs, il affirme être habitué d'être agressé par les femmes) et qu'il n'avait d'autre choix que de se soumettre, car il avait trop peur que M<sup>me</sup> X ne se suicide s'il refusait ses avances.

Je pense que cette explication est inventée de toutes pièces. En aucun moment Marcel Morissette n'a-t-il évoqué la crainte du suicide de M<sup>me</sup> X après le dépôt de la plainte ou lors de son témoignage devant l'enquêteur ou au cours de la procédure de griefs. De son propre aveu, il n'en a même pas parlé à son représentant syndical. C'est seulement lors de la présente audience qu'il a eu recours à cette explication et même durant la présente audience, il s'est contredit lui-même avouant qu'il n'a pas cru longtemps à la menace de suicide de M<sup>me</sup> X au mois de mars 1995. D'ailleurs, à aucun moment n'a-t-il prétendu que M<sup>me</sup> X lui aurait dit qu'elle se suiciderait s'il refusait ses avances. Je pense que la peur du suicide de M<sup>me</sup> X est une excuse qu'il utilise en dernier ressort et à défaut d'autres explications. Toutefois, je retiens de son témoignage son aveu qu'il savait depuis longtemps, avant que n'aient lieu les relations sexuelles, que M<sup>me</sup> X avait des idées suicidaires.

Je partage le point de vue du procureur de l'employeur que Marcel Morissette est un individu qui n'assume la responsabilité d'aucun de ses gestes. Son postulat de base dans la vie c'est qu'il est correct, ce sont les autres qui ne sont pas corrects. Fort



de cette attitude fondamentale, il n'endosse aucune responsabilité pour ses blagues, ses propos, ses gestes et son exhibitionnisme, tous relatés ci-haut. Par conséquent, il est conforme à lui-même lorsqu'il refuse d'endosser toute responsabilité en ce qui a trait à sa relation avec M<sup>me</sup> X.

Il raisonne ainsi : si France Champagne s'oppose à ce qu'il se promène en sous-vêtement au travail, « c'est parce que France Champagne vient d'une famille scrupuleuse ». Si M<sup>me</sup> X s'oppose à ses blagues, « c'est parce qu'elle est témoin de Jéhovah ». Si l'ensemble de ses employés ont témoigné contre lui, « c'est parce que le directeur de la Station était dans la pièce ». S'il a mis la main sur la fesse du docteur Farmer et sur la cuisse de Francine Phaneuf et de France Champagne, ce sont elles qui ont mal interprété son geste. S'il a eu des relations sexuelles avec M<sup>me</sup> X, c'est parce que c'est elle qui a pris des initiatives, car lui n'a jamais fait d'avances. S'il a perdu son emploi, ce n'est pas parce qu'il a eu quelque inconduite, c'est parce qu'on voulait se défaire de lui. Bref, selon Marcel Morissette, ce sont « les autres » qui sont responsables et lui n'est responsable de rien.

Le refus de Marcel Morissette d'assumer quelque responsabilité que ce soit, se greffe, lors de son témoignage, d'une attitude vindicative à l'endroit de M<sup>me</sup> X. Il témoigne qu'il n'a rien fait d'incorrect en racontant une foule de détails personnels sur M<sup>me</sup> X aux employés, car, puisqu'elle a déposé une plainte contre lui, alors « c'est donnant, donnant » (expression utilisée par Marcel Morissette). Cet aveu de sa part est un indice de plus qui diminue sa crédibilité.

Ces deux attitudes contrastent vivement avec celle de M<sup>me</sup> X qui, tout en reprochant à Marcel Morissette le harcèlement qu'il lui a fait subir, a reconnu avoir pris des initiatives à deux reprises après qu'eurent débuté les relations sexuelles et alors qu'elle souffrait de dépression nerveuse et était sous l'effet des médicaments. La crédibilité de M<sup>me</sup> X s'en trouve d'autant rehaussée à mes yeux et, si je me fonde sur leur témoignage, aux yeux de ses collègues et je partage le point de vue du procureur de l'employeur que son témoignage nuancé, parfois candide, et allant même jusqu'à admettre ce qui aurait pu lui être défavorable, la rend crédible.

Comme M<sup>me</sup> X est un témoin crédible, je la crois lorsqu'elle dit que, dès son arrivée à la porcherie, elle a subi du harcèlement sexuel de la part de

Marcel Morissette. Je la crois d'autant plus que la preuve circonstancielle et le témoignage de ses collègues et le rapport du docteur Guérin (pièce E-14, page 5, 3<sup>ième</sup> paragraphe) tendent à corroborer cette affirmation. Or, il est clair que, dans le passé, M<sup>me</sup> X souffrait (comme certaines de ses consœurs) du harcèlement de Marcel Morissette, qu'il s'agisse de ses blagues, de ses propos, de ses gestes ou de son exhibitionnisme. Il est aussi clair que le comportement de M<sup>me</sup> X a changé à l'été 1995 et que même ses collègues attribuaient le changement aux médicaments qu'elle prenait.

Par conséquent, il faut chercher une explication à ce changement de comportement face à Marcel Morissette. Ma conclusion est que M<sup>me</sup> X était une personne malade. À moins d'écarter le témoignage de M<sup>me</sup> X, du psychiatre, le docteur Guérin, et les aveux de Marcel Morissette, la conclusion m'apparaît inéluctable. Par conséquent, en ayant des relations sexuelles avec Marcel Morissette à cinq reprises à l'été 1995, M<sup>me</sup> X a posé des gestes qu'elle n'aurait pas posés en temps normal.

Lors de son témoignage, M<sup>me</sup> X a déclaré que, après chaque relation sexuelle, elle exprimait à Marcel Morissette ses remords et son désir que cela ne se reproduise plus. Marcel Morissette ignorait ses protestations ainsi que le fait qu'il avait affaire à une personne déprimée et, de plus, suicidaire. En un mot, il profitait de sa vulnérabilité pour parvenir à ses fins. D'ailleurs, je ne crois pas qu'il faille être psychiatre pour comprendre, eu égard à la preuve considérée dans son ensemble, que Marcel Morissette a profité de la faiblesse de M<sup>me</sup> X.

La responsabilité de cette situation incombe à Marcel Morissette. C'est lui qui était la personne en autorité et il savait qu'il avait affaire à une employée malade, déprimée, suicidaire et qui, au surcroît, était sous l'effet de médicaments. Il aurait dû s'abstenir de tout geste à connotation sexuelle à l'endroit de M<sup>me</sup> X et il avait l'obligation de lui assurer, conformément à la Politique relative au harcèlement en milieu de travail, un milieu de travail exempt de harcèlement sexuel.

#### 6) Abus d'autorité après la plainte

Le docteur Deschênes, le directeur du Centre de recherches, a témoigné qu'il avait dit à Marcel Morissette de ne pas ébruiter la plainte déposée par M<sup>me</sup> X et de laisser l'enquête suivre son cours. De plus, il lui faisait un rappel dans le même sens

dans la lettre de suspension (pièce E-1) et après la remise du rapport d'enquête. Marcel Morissette a fait tout le contraire. Il en a parlé à ses collègues de travail (témoignage de Louise Thibault, Chantal Farmer, Michèle Guillette et Claire Corriveau) et à tous ses employés (témoignage de Francine Phaneuf, France Champagne et Claude Mayrand), à tous les jours, tentant d'amener ces derniers à se ranger avec lui, à influencer leur témoignage devant l'enquêteur en faisant appel à leur sens de la solidarité ou par des menaces subtiles de représailles accompagnés parfois de violence physique, tels « brasser les chaises » et « fesser sur le mur », et à détruire la réputation de M<sup>me</sup> X. De plus, selon les témoins, Marcel Morissette dévoile (tant avant qu'après le dépôt de la plainte) une myriade de détails personnels sur la vie privée de M<sup>me</sup> X. L'acharnement de Marcel Morissette était tel que, selon leur témoignage, les employés ne voulaient plus rentrer au travail et que le travail ne s'accomplissait pas.

Sauf son fils, tous les employés de Marcel Morissette ont fait état de la peur qu'ils ressentaient de subir des représailles de la part de Marcel Morissette après leur témoignage devant l'enquêteur.

J'estime qu'un surveillant qui s'adonne aux activités ci-haut mentionnées commet un abus de pouvoir. Il ne fait pas partie des fonctions d'un surveillant de tenter d'influencer les employés sous sa responsabilité lorsque l'un d'entre eux dépose une plainte alléguant harcèlement sexuel, et encore moins de les intimider. De plus, il ne fait pas partie de ses fonctions de révéler à ses employés quelque renseignement sur la vie privée d'un employé, qu'il s'agisse de sa santé (physique ou mentale) ou de sa vie personnelle. Dans le cas du dépôt d'une plainte, le supérieur a l'obligation de laisser l'enquête se dérouler sans intervenir dans le processus. De plus, il a, l'obligation de respecter la vie privée de ses employés. Marcel Morissette a contrevenu à ces obligations en plus d'avoir été insubordonné en passant outre à une interdiction précise du docteur Deschênes (donnée oralement avant l'enquête et par écrit suite à l'enquête) (pièce E-1) lui défendant « de montrer, de reproduire, de distribuer et de discuter de la documentation ci-jointe avec la plaignante, les employés sous votre surveillance et les collègues de travail sous peine de mesures disciplinaires additionnelles ».

### Épilogue

Tout en reconnaissant la compétence de Marcel Morissette, les témoins ont largement fait état du soulagement qu'ils ont ressenti collectivement avec le départ de Marcel Morissette. Ce soulagement m'apparaît proportionnel au degré de domination exercé par Marcel Morissette sur son entourage et que les témoins ont aussi amplement décrit.

Je pense que les facteurs qui ont permis à Marcel Morissette d'acquérir une telle emprise sur son entourage sont les suivants : l'autorité que son poste conférait à Marcel Morissette; l'influence qu'il détenait sur la carrière de ses employés; la précarité du statut des employés; l'isolement du lieu de travail; l'ascendant qu'il exerçait sur ses employés grâce à la force de sa personnalité appuyée de sa compétence; le manque de consientisation des employés aux recours disponibles en cas de harcèlement sexuel; les différences de caractère individuelles face à la domination et à l'abus de pouvoir et de plus, dans le cas de M<sup>me</sup> X, ses vulnérabilités psychologiques particulières et la dépression qu'elle vivait tant durant les mois précédents qu'au moment des relations sexuelles.

Plusieurs témoins, y inclus le docteur Jacques Matte, qui a été produit comme témoin par Marcel Morissette, ont salué le courage de M<sup>me</sup> X en déposant sa plainte. Il est clair que toute cette histoire a été très coûteuse pour M<sup>me</sup> X. De plus, lors de la dernière audience, l'on m'a avisé que son contrat d'employée à titre occasionnel ne serait pas renouvelé. C'est donc dire qu'après avoir vécu tous les événements relatés ci-hauts, après avoir déposé une plainte, après avoir témoigné à l'enquête, après avoir témoigné à la présente audience, en bout de ligne, elle a perdu son poste.

Finalement, après une audience de douze jours, j'en arrive à la même conclusion que la maison d'enquête Le Groupe J.L., et je suis d'avis que la plainte de M<sup>me</sup> X était fondée.

Lors de son témoignage, Marcel Morissette s'est révélé un homme intelligent, qui s'exprime très bien et qui conceptualise facilement. Je n'ai aucun doute qu'il comprenait la portée de ses actes. Ni l'absence de dossier disciplinaire antérieur ni ses années d'ancienneté n'atténuent la gravité de son inconduite.

Pour des raisons sans doute complexes, il n'est pas disposé à examiner ce qui le pousse à tout vouloir nier et il préfère avoir recours au mécanisme de défense voulant que ce soit les autres qui ne sont pas corrects. Son refus ou son incapacité d'assumer quelque responsabilité que ce soit le rendent irrécupérable.

À la fin de l'audience, la représentante de Marcel Morissette m'a avisé que son client ne souhaitait plus la réintégration à son poste et qu'il ne recherchait que l'annulation de la décision de le licencier, le remboursement de la rémunération qu'il aurait autrement touchée et des avantages afférents dont il a été privé depuis la date de son licenciement et tout dédommagement que je jugerais à propos.

Il est heureux qu'il ne souhaite plus sa réintégration à son poste. En effet, j'estime que l'employeur s'est déchargé du fardeau de prouver que l'inconduite de Marcel Morissette justifiait le licenciement et qu'il n'y a pas lieu d'annuler cette décision. Par conséquent, le grief est rejeté.

**Marguerite-Marie Galipeau,  
présidente suppléante**

OTTAWA, le 21 décembre 1998.

---

Annexe

Appendice A  
Définitions

*On entend par **harcèlement** tout comportement malséant et blessant d'un employé de la fonction publique envers un autre employé de la fonction publique dont l'importunité était connue de l'auteur ou n'aurait pas dû lui échapper. Tout propos, action ou exhibition répréhensible qui humilie, rabaisse ou embarrasse un employé, que ce soit une fois ou continuellement, est une manifestation de harcèlement.*

*Le harcèlement comprend le harcèlement au sens de la Loi canadienne sur les droits de la personne, c'est-à-dire le harcèlement fondé sur un des motifs de discrimination illicite suivants : la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, l'état de personne graciée ou la déficience.*

*Le **harcèlement sexuel** s'entend de tout comportement, propos, geste, ou contact d'ordre sexuel, qu'il s'agisse d'un incident unique ou d'une série continue de incidents;*

*a) dont il est raisonnable de penser qu'ils puissent choquer ou humilier un employé; ou*

*b) que l'employé peut raisonnablement interpréter comme l'assujettissement d'ordre sexuel par rapport à un emploi ou des possibilités de formation ou de promotion;*

*L'**abus d'autorité** est une forme de harcèlement et se produit lorsqu'une personne exerce de façon indue l'autorité ou le pouvoir inhérent à son poste dans le dessein de compromettre l'emploi d'un employé, de nuire à son rendement au travail, de mettre son moyen de subsistance en danger ou de s'ingérer de toute autre façon dans sa carrière. Il comprend l'intimidation, la menace, le chantage ou la coercition.*

(Manuel du Conseil du Trésor, Module - Gestion du Personnel,  
Chapitre 3-2 *Politique relative au harcèlement en milieu de travail*)

\*\*\*\*\*

*De façon générale, le harcèlement sexuel en milieu de travail peut être défini comme étant toute conduite à connotation sexuelle non désirée, tant verbale que physique, généralement répétée, de nature à causer un effet défavorable sur le milieu de travail de la victime, à entraîner des conséquences préjudiciables en matière d'emploi, ou à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique de la personne ou à sa dignité.*

(DRAPEAU, Maurice, *Le harcèlement sexuel au travail*,  
Les Éditions Yvon Blais Inc., 1991, p. 86)

\*\*\*\*\*

*Les formes d'activités qui, à mon sens, sont interdites couvrent toute la gamme, à partir de l'activité manifestement d'ordre sexuel, telles les relations sexuelles obtenues par la contrainte en passant par les attouchements non sollicités et les sollicitations persistantes jusqu'à un comportement plus subtil, tels les reproches et les sarcasmes provocants d'ordre sexuel, des actes qui peuvent tous raisonnablement être pressentis comme créant un environnement de travail négatif sur les plans psychologique et émotif...*

(*Janzen c. Platy Enterprises Ltd.*, [1989] 1 R.C.S. 1277)

\*\*\*\*\*

*Le harcèlement sexuel est une pratique de nature sexuelle qui compromet l'emploi d'un individu, a des effets négatifs sur l'exécution de son travail ou porte atteinte à sa dignité personnelle. Le harcèlement sexuel peut être flagrant comme les regards concupiscent, les attouchements, ou même l'agression sexuelle. Il peut être plus subtil et comprendre des insinuations sexuelles, des propositions de rendez-vous ou de faveurs sexuelles.*

(AGGARWAL, Arjun P., *Sexual Harrassment in the Workplace*, Butterworths, 1987)

\*\*\*\*\*